

PADD

Projet d'aménagement et de développement durables

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE **scot 2030** DE LA RÉGION URBAINE DE GRENOBLE



Un projet
porté
par l'ambition
d'une mise en œuvre
efficace

Le SCoT, régi par le Code de l'urbanisme (articles L.122-1 et suivants), est composé de trois pièces complémentaires : **le Rapport de présentation, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) et le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO)**. À partir de la photographie et du diagnostic du territoire établis par le rapport de présentation et de l'analyse des enjeux qui en est faite, le PADD expose le projet politique porté par les élus de la région grenobloise, conçu dans le cadre d'une démarche de dialogue et de coopération. C'est la vision partagée de ce que l'on veut faire du territoire, dans le respect actif des principes d'un développement durable et solidaire.

Instrument de mise en cohérence des politiques publiques, il fixe les grands objectifs que devront poursuivre les politiques locales d'urbanisme en matière d'habitat, de déplacements, d'environnement, d'économie, ... Autant de thématiques-clés qui forgent notre cadre de vie quotidien et futur. Ces grands objectifs, qui sont détaillés dans le présent document, sont traduits concrètement dans le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO), à valeur prescriptive (notamment à travers l'obligation de compatibilité faite aux documents de rang inférieur). Ces documents concrétisent la volonté des territoires et de leurs acteurs de s'entendre sur la nécessité de maîtriser les évolutions à l'échelle du vaste bassin d'emploi, d'habitat et de déplacements qui est le leur, avec l'ambition du dynamisme, de l'attractivité, de la qualité de vie partout et pour tous.

Délicate équation... qui vaut de réunir les intelligences, les énergies et les moyens. Les questions de fond ont été posées, débattues et arbitrées : Faut-il construire au sein des espaces urbanisés avant d'investir leur périphérie ? Doit-on rapprocher les lieux d'activité économique et les lieux de vie ? Comment redonner de la qualité aux centres urbains ? À quelles conditions le développement des transports en commun est-il soutenable ? Villes et campagnes doivent-elles se doter de règles communes pour leur développement ?... Les nombreuses contributions des collectivités de la région urbaine de Grenoble (RUG), de l'État, des acteurs socio-économiques et de la société civile organisée ont permis aux élus de l'EP SCoT de définir les grandes orientations qui conduiront l'évolution de la RUG jusqu'en 2030. Ce ne sont pas des vœux pieux. Les difficultés sont connues ; elles n'en devront pas moins être relevées avec courage et détermination. La loi Engagement National pour l'Environnement (ENE / Grenelle II) ne considère pas seulement le SCoT comme un outil de planification, mais bien comme un projet à mettre en œuvre. Telle est donc notre ambition.

La question des conditions et des moyens pour aborder utilement l'ensemble des champs de l'aménagement du territoire est largement explorée en conclusion du présent PADD. Elle témoigne de notre forte attention à considérer l'efficacité des politiques publiques comme le moteur de notre réflexion et des actions qui seront conduites, à toutes les échelles.

Cadrage P.11

Un projet pour répondre aux enjeux de 3 échelles de territoire, un projet porté par l'ambition d'une mise en œuvre efficace

1 Le grand territoire Quel positionnement ? P.17

- 19 Vers un grand territoire coopératif

- 21 Vers un territoire pluriel et solidaire

- 29 Vers une accessibilité renforcée et des communications électroniques performantes

- 31 Vers une économie toujours plus innovante et diversifiée

- 33 Vers une amélioration des équilibres sociaux et démographiques, des services quotidiens et des équipements structurants

- 35 Vers une mise en valeur de la montagne, de l'environnement et des paysages, au service d'une attractivité touristique renouvelée

- 37 Vers une économie agricole et forestière plus performante

- 39 Vers une vigilance environnementale accrue, pour préserver les ressources et les continuités écologiques

2 La RUG et ses secteurs Quelle stratégie ? P.43

- 46 Vers de nouveaux modes de fonctionnement

- 52 Vers une réorganisation des déplacements et la valorisation des transports publics

- 59 Vers un rééquilibrage de l'économie et de l'emploi, pour lutter contre la péri-urbanisation des territoires périphériques

- 62 Vers une offre de logements plus équitable et responsable

- 66 Vers une meilleure répartition des implantations commerciales

3 La proximité Quel niveau de qualité ? P.69

- 71 Vers une protection et une valorisation coordonnées des espaces naturels, ruraux et urbains, pour lutter contre l'étalement urbain

Les outils de la mise en œuvre L'ambition de l'efficacité des politiques publiques P.79

- 80 Quels moyens mettre en œuvre pour une action collective performante ?

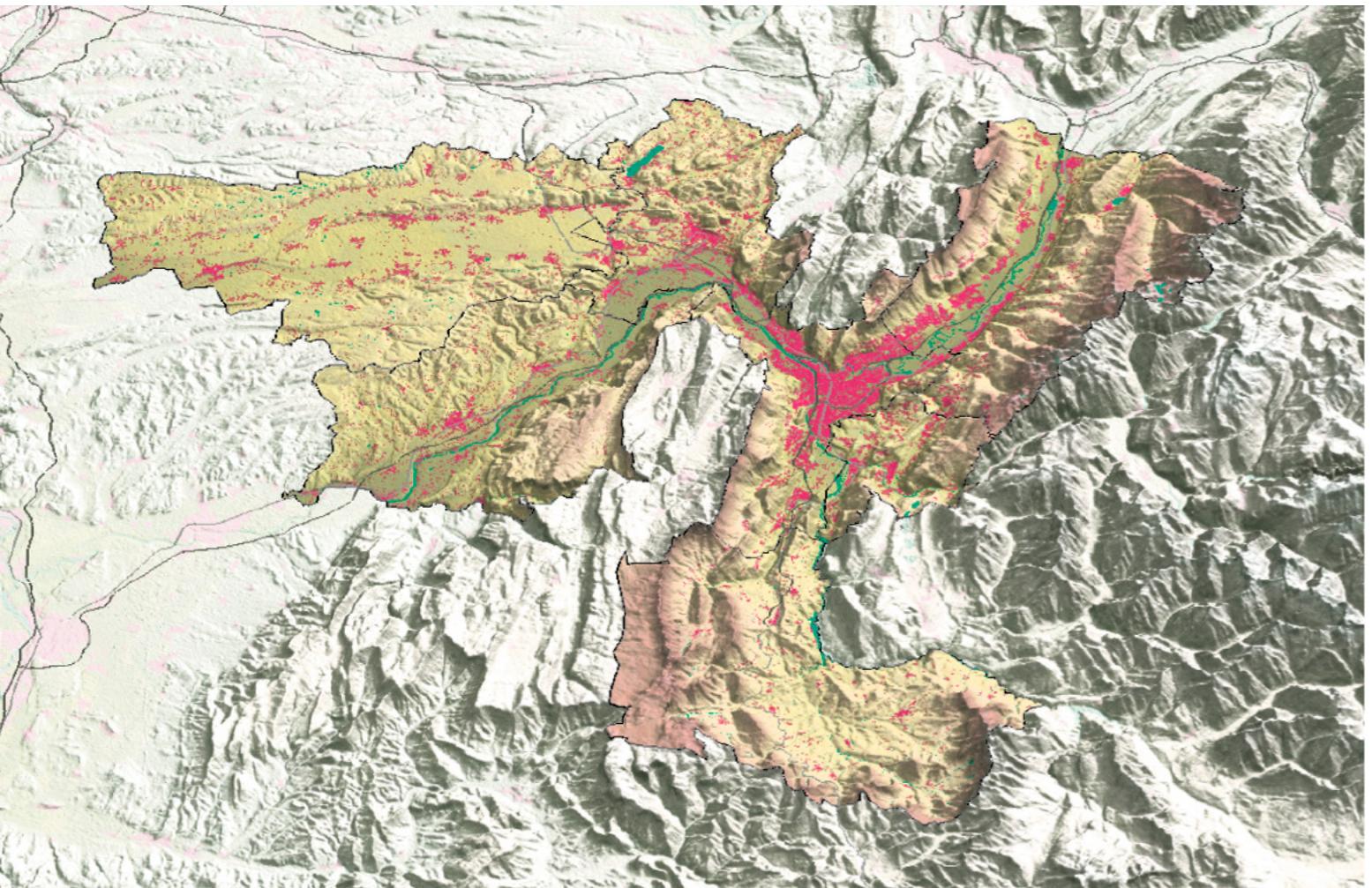
PADD CADRAGE

Région urbaine de Grenoble

Un espace
de réflexion
et d'action
collective

Concilier des enjeux paradoxaux **Un cadre de réflexion préalable**

Pour dessiner ensemble
le territoire dans lequel
nous voulons vivre demain

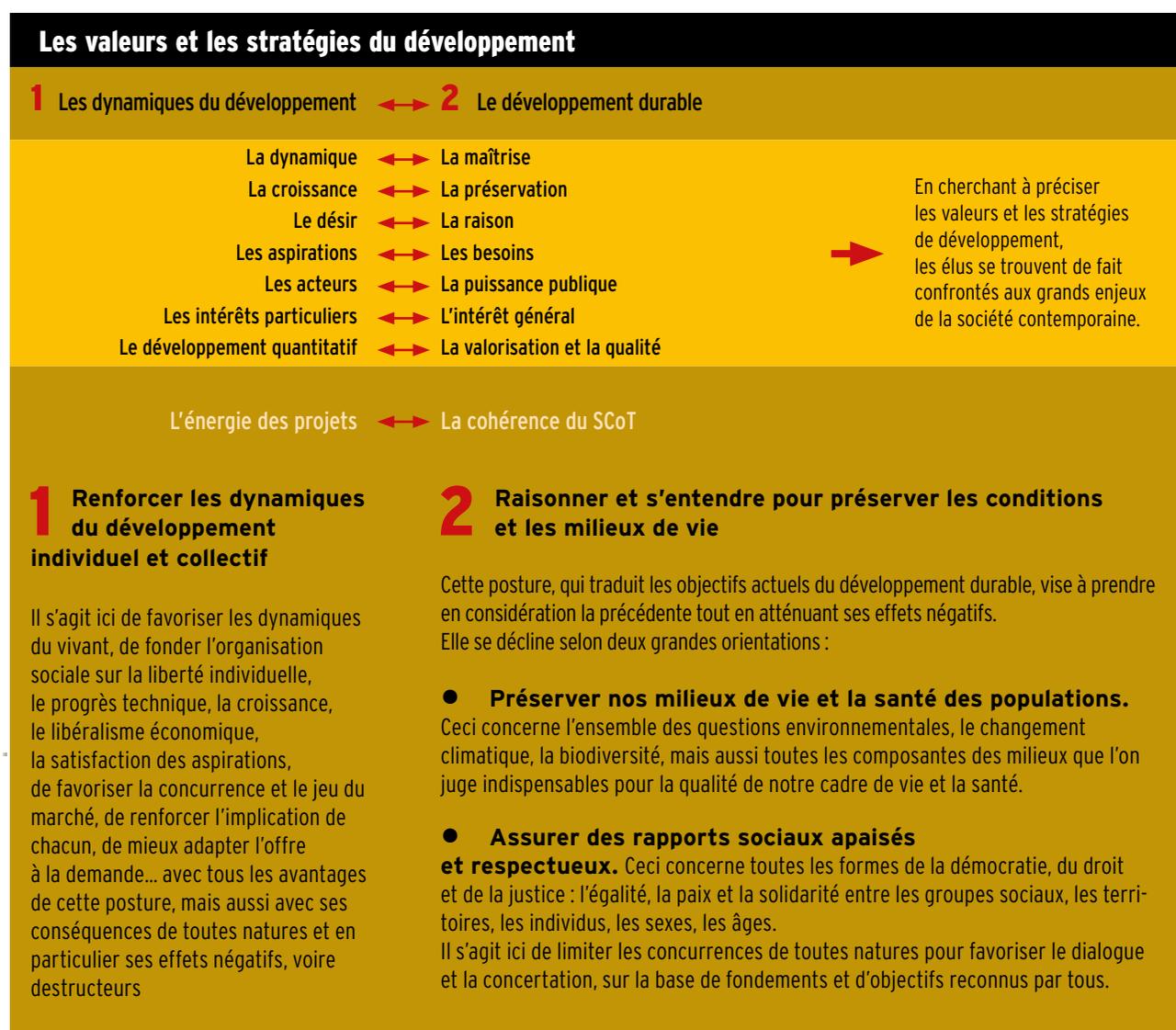


La prospective est le théâtre de nombreuses contradictions, que les territoires et leurs acteurs, à l'appui des enseignements tirés de la mise en œuvre du Schéma Directeur et à travers notamment la démarche de SCoT, analysent de mieux en mieux. Un cadre de réflexion préalable, qui se veut le plus réaliste possible, est posé ; il sous-tend les orientations qui sont prises collectivement et précautionneusement, en faveur de la recherche d'équilibres communément acceptables.

Socle de la réflexion

Deux grandes postures opposées, pourtant complémentaires et indissociables

Les principaux enjeux peuvent être regroupés selon deux grandes postures qui, depuis toujours s'opposent et se complètent et qui semblent résumer toutes les contradictions auxquelles cherchent à répondre les territoires et leurs acteurs.

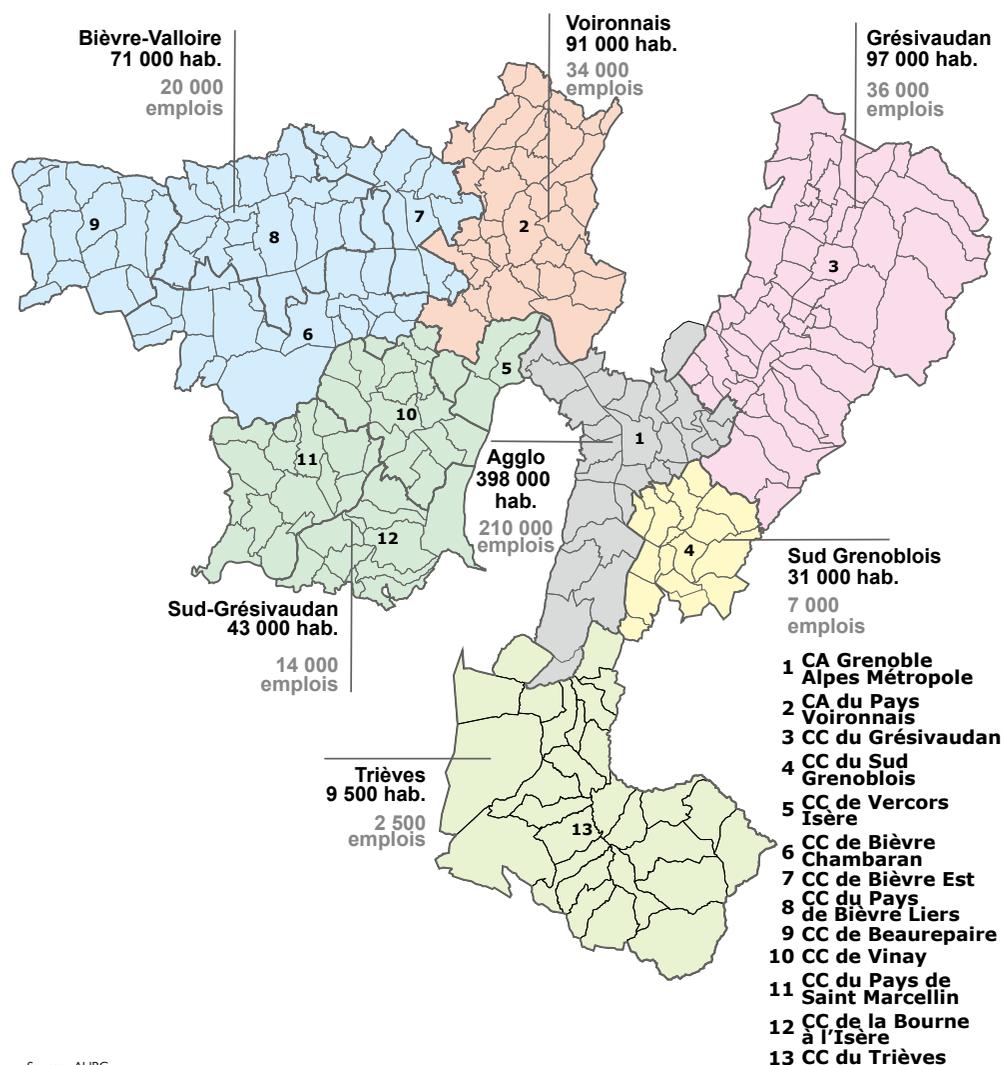


Il serait illusoire de vouloir hiérarchiser ces deux postures et de privilégier l'une au détriment de l'autre, tant elles sont indissociables. Les acteurs doivent souvent les aborder de manière conjointe, pour dégager progressivement, avec beaucoup de précautions, des équilibres acceptables par le plus grand nombre.

Un Padd pour répondre aux enjeux...

Pour être efficaces, les politiques d'aménagement du territoire doivent se développer dans un périmètre cohérent, correspondant à un bassin d'habitat et d'emplois. La région urbaine de Grenoble dessine aujourd'hui un vaste espace de 3 000 km² qui rassemble 7 territoires complémentaires aux identités marquées. Ce périmètre – inédit à l'échelle d'un SCoT – constitue un véritable atout, même si sa taille rend complexe le travail de réflexion collective et de mise en cohérence des politiques publiques.

Un projet conçu pour être mis en œuvre efficacement... L'expérience du passé et celle des autres territoires est bien présente et a fait l'objet d'une lecture attentive afin d'en tirer tous les enseignements... Elle permet de se rappeler qu'au-delà des grands objectifs que l'on peut se donner, c'est surtout à partir des conditions et des moyens d'un travail en commun que les élus et les acteurs de ce territoire sauront œuvrer ensemble à un développement durable et à une vie meilleure pour l'ensemble des populations.



Source : AURG

... à trois échelles de territoires

Au sein du territoire du SCoT de la région grenobloise, trois échelles spatiales se dessinent, avec leurs modes de fonctionnement et leurs enjeux spécifiques et interdépendants.

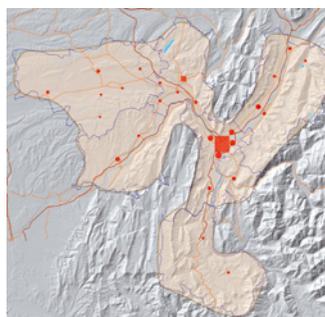
Les acteurs du SCoT ont choisi d'en faire une lecture appropriée, afin d'aborder les questions particulières qui se posent à chacune de ces échelles et de décliner en cohérence des objectifs adaptés et compatibles.

Échelle 1

Le grand territoire

Quel positionnement ?

Échelle qui permet d'aborder les questions de positionnement de la RUG et des relations avec son environnement



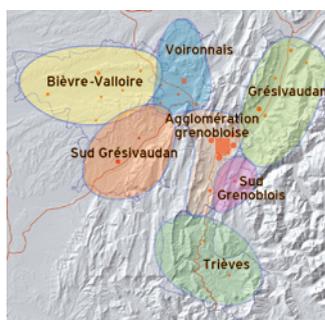
Le grand territoire

Échelle 2

La RUG et ses 7 secteurs

Quelle stratégie ?

Échelle qui permet d'aborder les questions d'organisation et de fonctionnement internes au bassin de vie ainsi que de mise en cohérence des politiques publiques



La région urbaine

Échelle 3

La proximité

Quel niveau de qualité ?

Échelle qui permet d'aborder les questions du cadre et de la qualité de vie dans toutes les parties du territoire ainsi que de maîtrise de la consommation d'espace



La proximité

Quel positionnement ?

-
- 19 Vers un grand territoire coopératif
-
- 21 Vers un territoire pluriel et solidaire
-
- 29 Vers une accessibilité renforcée
et des communications électroniques
performantes
-
- 31 Vers une économie toujours plus innovante
et diversifiée
-
- 33 Vers une amélioration des équilibres sociaux
et démographiques, des services quotidiens
et des équipements structurants
-
- 35 Vers une mise en valeur de la montagne,
de l'environnement et des paysages,
au service d'une attractivité touristique
renouvelée
-
- 37 Vers une économie agricole
et forestière plus performante
-
- 39 Vers une vigilance environnementale accrue,
pour préserver les ressources
et les continuités écologiques

PADD PARTIE

1

Le grand territoire

L'ambition de la dynamique
et de l'excellence



**Le projet d'interactions
avec l'environnement régional,
national et international**

Quel positionnement adopter ?

Cette large échelle permet d'aborder les questions du positionnement de la Région Urbaine de Grenoble et de ses relations avec son environnement.

En relèvent les notions d'identité, les atouts et les handicaps, l'attractivité du territoire du SCOT, ses objectifs pour l'avenir, les éléments moteurs qu'il veut conforter ainsi que les relations qu'il souhaite entretenir avec ses voisins.

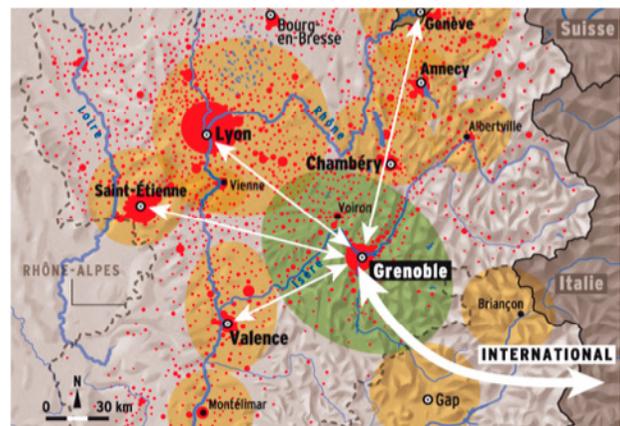
Les élus de la région grenobloise ont réussi à se rassembler à l'échelle du bassin de vie, dans la prise en considération de toutes les diversités de ses territoires. C'est un atout majeur en ce qu'il permettra d'aborder les questions les plus importantes et difficiles, de se donner des objectifs communs et de conduire des dialogues productifs avec les territoires voisins. Mais c'est aussi l'échelle la plus difficile à maîtriser localement, tant les grandes évolutions sont le reflet de la diversité des projets d'une multitude d'acteurs, d'ici et d'ailleurs.

La métropole grenobloise a su impulser une certaine dynamique et éviter les inconvénients des trop fortes croissances. Ses problèmes essentiels sont surtout d'ordre qualitatif. Si les acteurs de ce grand territoire ont su innover dans le domaine des technologies, dans une perspective de développement durable, il leur faut maintenant transférer cette capacité d'innovation et d'adaptation historique à tous les niveaux : accueil, échanges, relations sociales, organisation institutionnelle et solidarité, réduction des gaz à effet de serre, préservation des ressources naturelles, agricoles et forestières, sécurité et santé des habitants... Autant de domaines où cette force d'innovation se montrerait nécessaire et productive dans la perspective de renforcer l'attrait du territoire et la qualité de vie, tant pour ses habitants, actuels et futurs, que pour ses visiteurs.

Inscrit dans la dynamique et bénéficiant du rayonnement de la région Rhône-Alpes, le grand bassin de vie du SCOT doit faire face aux contraintes d'un site exceptionnel, dont il lui faut à la fois préserver et développer les atouts, ainsi qu'aux conséquences d'une localisation en marge des grands axes.

Dans ce cadre, **deux grands enjeux sont identifiés :**

- **Conforter l'attractivité de la région grenobloise en jouant de ses spécificités, tout en renforçant les coopérations avec les métropoles régionales,**
- **Construire des visions communes et durables, à l'échelle du grand territoire.**

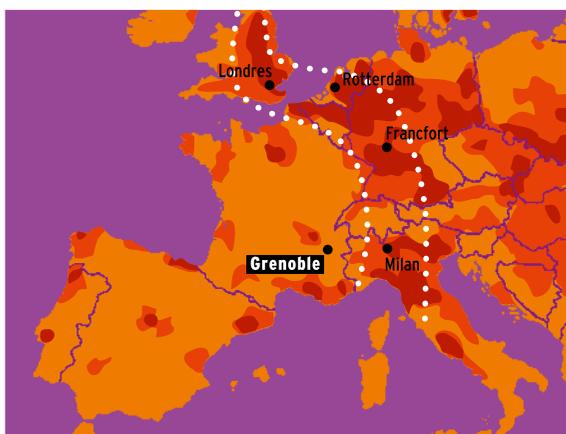


Vers un grand territoire coopératif

La région grenobloise a su se regrouper à l'échelle de son bassin d'habitat et d'emplois : un atout qu'il lui faut transformer durablement. Bien que de dimensions modestes et située à l'écart (mais à proximité) des grands axes de transit, elle fait partie d'une grande région multipolaire à fort rayonnement, qui lui offre des perspectives pour conforter son dynamisme et son attractivité au sein de multiples coopérations.

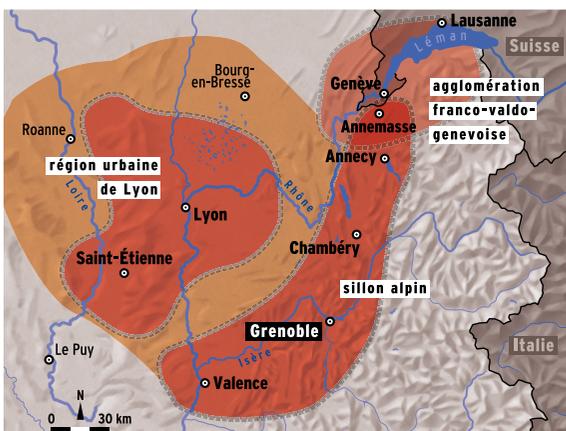
Objectifs

Rester ouvert sur le monde tout en renforçant l'ancrage régional



Une région urbaine proche des espaces les plus denses et les plus riches de l'Europe.

Un couloir européen Nord Sud qui concentre les villes les plus importantes et les plus dynamiques aux plans économiques, culturel ou touristique; dans cet espace, les flux et les échanges sont aussi les plus développés.



Un bassin de vie inscrit dans la dynamique de la Région Rhône-Alpes.

Adossé à la région urbaine de Lyon et partie prenante du sillon alpin, le bassin de vie de la région urbaine de Grenoble participe au rayonnement de la région Rhône-Alpes. Une situation qui conforte l'ambition du dynamisme.

1 Valoriser la capacité à se projeter et à nouer des liens à l'échelle de la planète.

La région grenobloise veut continuer de conforter son offre d'accueil et d'échanges à l'international. Son environnement constitue un potentiel de richesses économiques, culturelles et humaines qu'elle souhaite continuer de cultiver, pour conforter son ouverture au monde, ses avancées et ses positions d'excellence.

2 Renforcer les coopérations avec l'ensemble des métropoles de la région.

La coopération régionale et la constitution de grandes entités urbaines sont devenues une nécessité incontournable face à la mondialisation. C'est pourquoi la région grenobloise et chacun de ses territoires souhaitent renforcer les coopérations et les échanges avec l'ensemble de leurs partenaires régionaux de la vallée du Rhône, du Nord-Isère et du Sillon Alpin, et en particulier, avec la métropole lyonnaise, les agglomérations de Valence, Chambéry, Annecy ainsi que l'agglomération franco-valdo-genevoise.

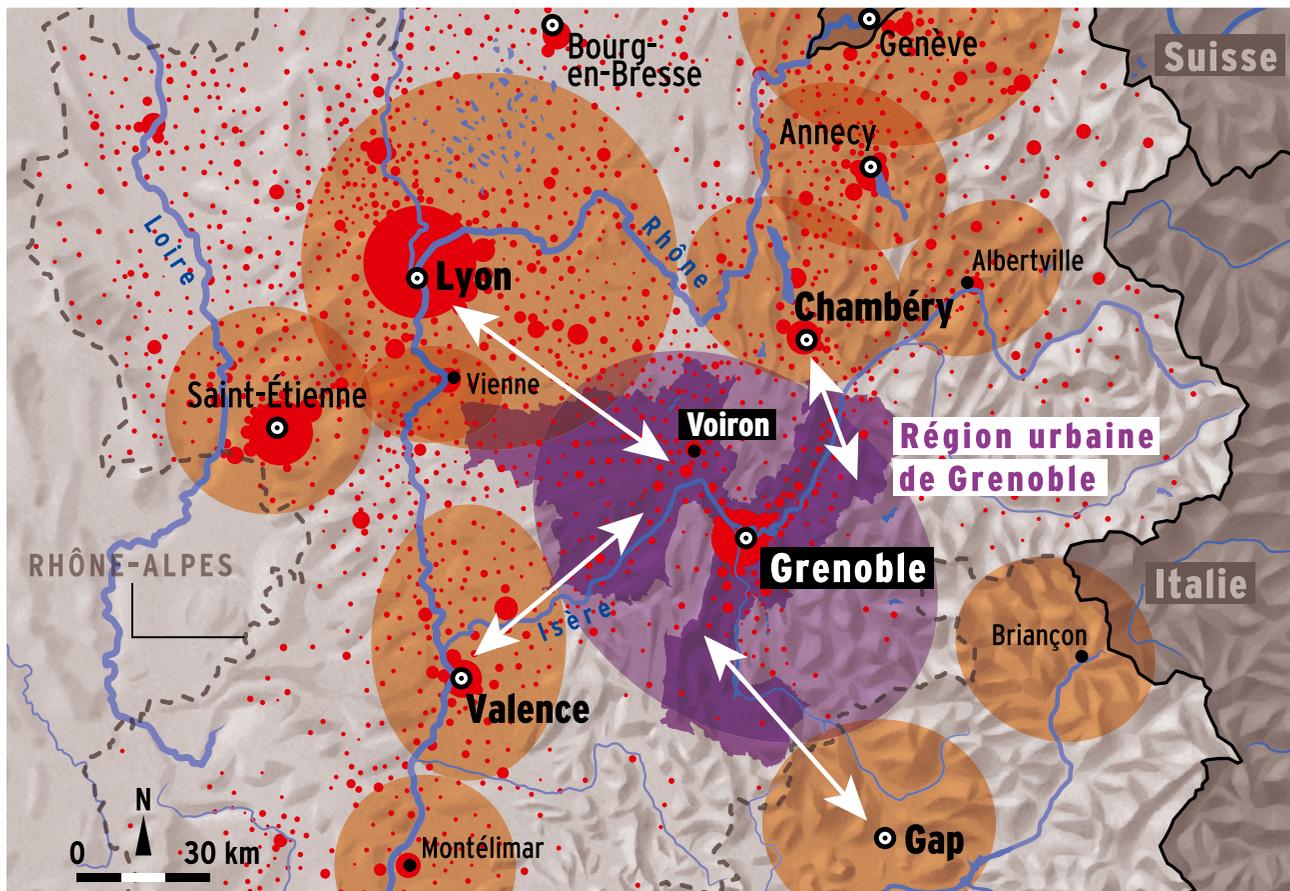
3 Développer une coopération de proximité avec les territoires limitrophes et notamment les « espaces d'interface »...

La multi polarisation des espaces de frange soumis à une double influence doit devenir un atout. C'est pourquoi la région grenobloise veut construire des accords de proximité, en définissant avec ses voisins des ambitions et des règles communes pour faire de

ces espaces d'interaction de réels territoires de cohérence et de coopération.

... tout en renforçant les solidarités internes

La coopération régionale représente aussi une voie pour renforcer les solidarités internes, en associant à cette ambition tous les territoires du bassin de vie.



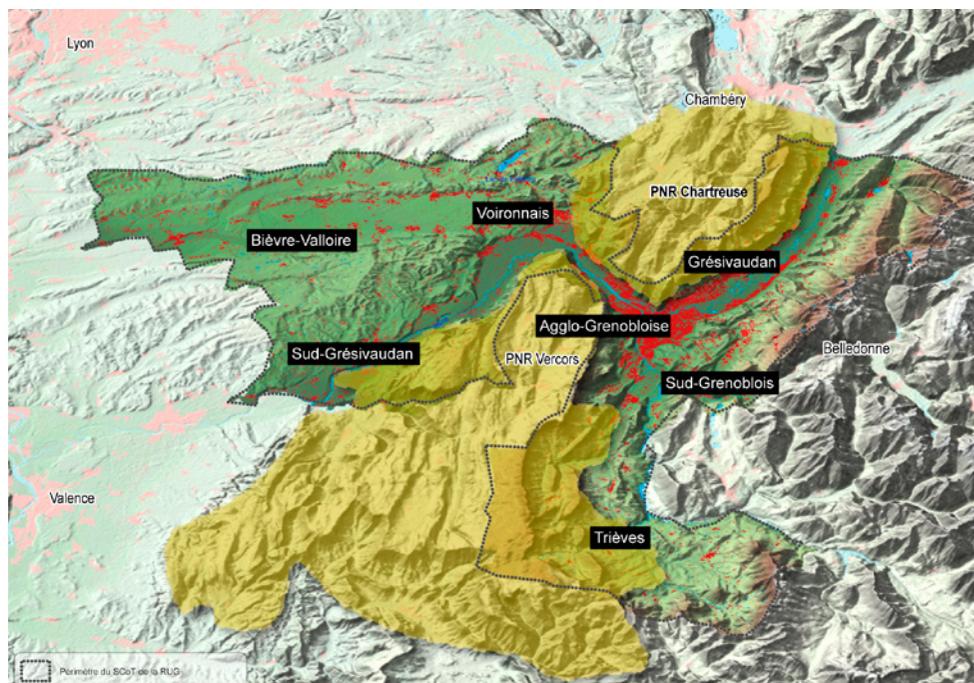
Diverses influences à prendre en compte au sein d'accords de proximité.

Vers un territoire pluriel et solidaire

Le grand bassin de vie du SCoT est composé de 7 secteurs de proximité bien identifiés, présentant leurs particularités et leurs enjeux propres. Ils se complètent et participent, dans un esprit de respect et de solidarité mutuels et au sein d'une vision partagée, à la valorisation et au bon fonctionnement de l'ensemble

Le grand bassin grenoblois avec ses 7 bassins de proximité.

Il est également largement imbriqué et en interdépendance avec les deux Parcs Naturels Régionaux de Chartreuse et du Vercors.



Source : Spot-Théma 2005.

Objectifs

Valoriser les particularités et satisfaire les enjeux locaux

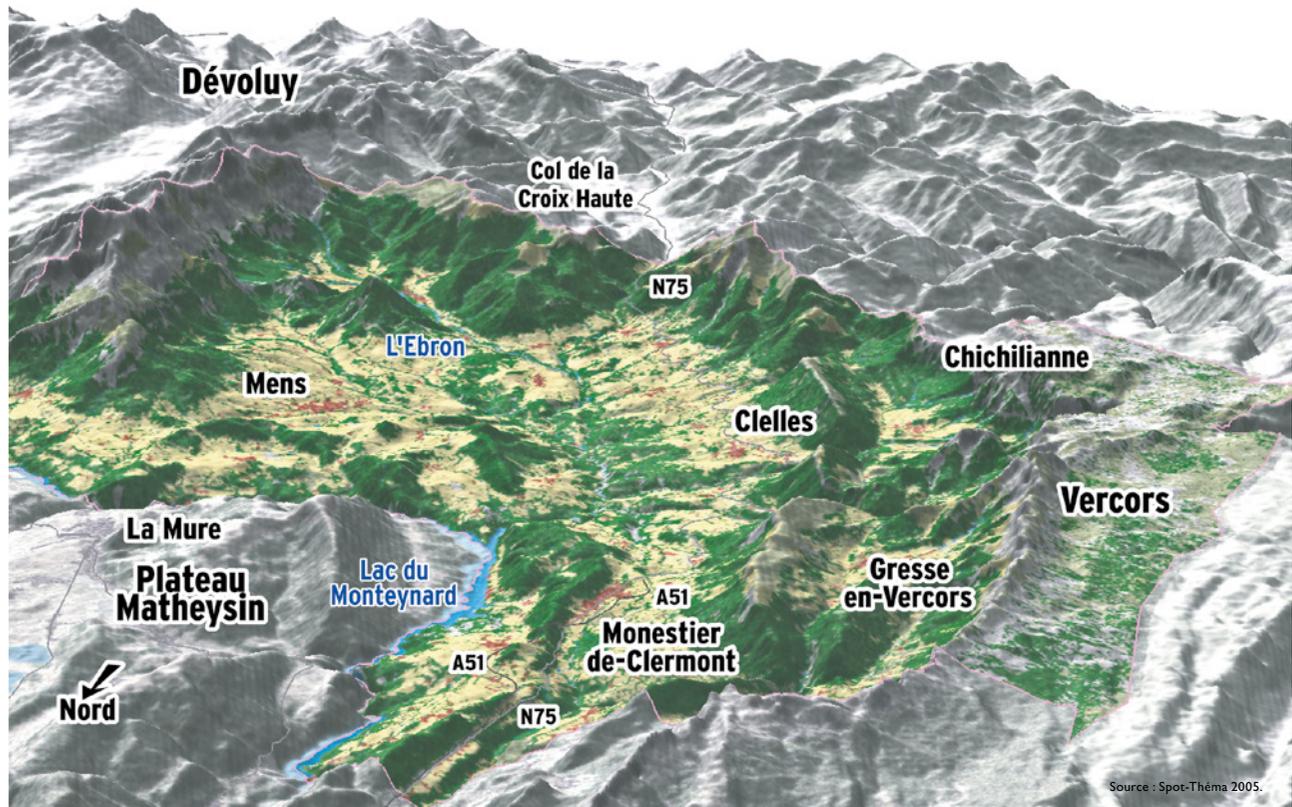
1 Construire un grand bassin de vie dans un cadre de solidarité et de respect mutuels des territoires et de leurs institutions

Le travail de mise en cohérence des politiques publiques engagé à grande échelle à des fins de solidarité, s'accompagne d'une volonté corollaire de conforter les spécificités locales. Ainsi, dans le cadre de cette stratégie de solidarité et des règles communes qui en découlent (développées plus loin en ce qui concerne plus particulièrement l'organisation équilibrée des territoires et l'économie d'espace), chaque secteur doit également pouvoir développer des projets qui respectent ses spécificités et maîtriser les modalités locales d'aménagement qu'il souhaite privilégier.

2 Valoriser la présence des deux Parcs Naturels Régionaux de Chartreuse et du Vercors

Les deux PNR Vercors et Chartreuse s'étendent à proximité et sur une large partie du périmètre du SCoT (un troisième est à l'étude sur Belledonne). L'action des PNR est essentielle pour le développement économique et la qualité du cadre de vie des massifs. Ils ont vocation à définir, animer, impulser et coordonner les politiques en matière d'environnement, de développement économique (notamment agricole et forestier) et de valorisation du paysage. Conformément à la loi, le SCoT doit être compatible avec les chartes des deux parcs, qui devront donc contribuer à son élaboration et à sa mise en œuvre pour leurs parties communes.

3 Valoriser les caractéristiques et les vocations particulières de chacun des 7 territoires



Un territoire en montagne à forte identité rurale, avec de grandes qualités paysagères et d'importantes contraintes topographiques :

- 29 villages vivants et 3 bourgs centre, sur l'une des portes de la région grenobloise vers les Alpes du Sud.
- Un territoire attractif (forte croissance démographique, importance des résidences secondaires).

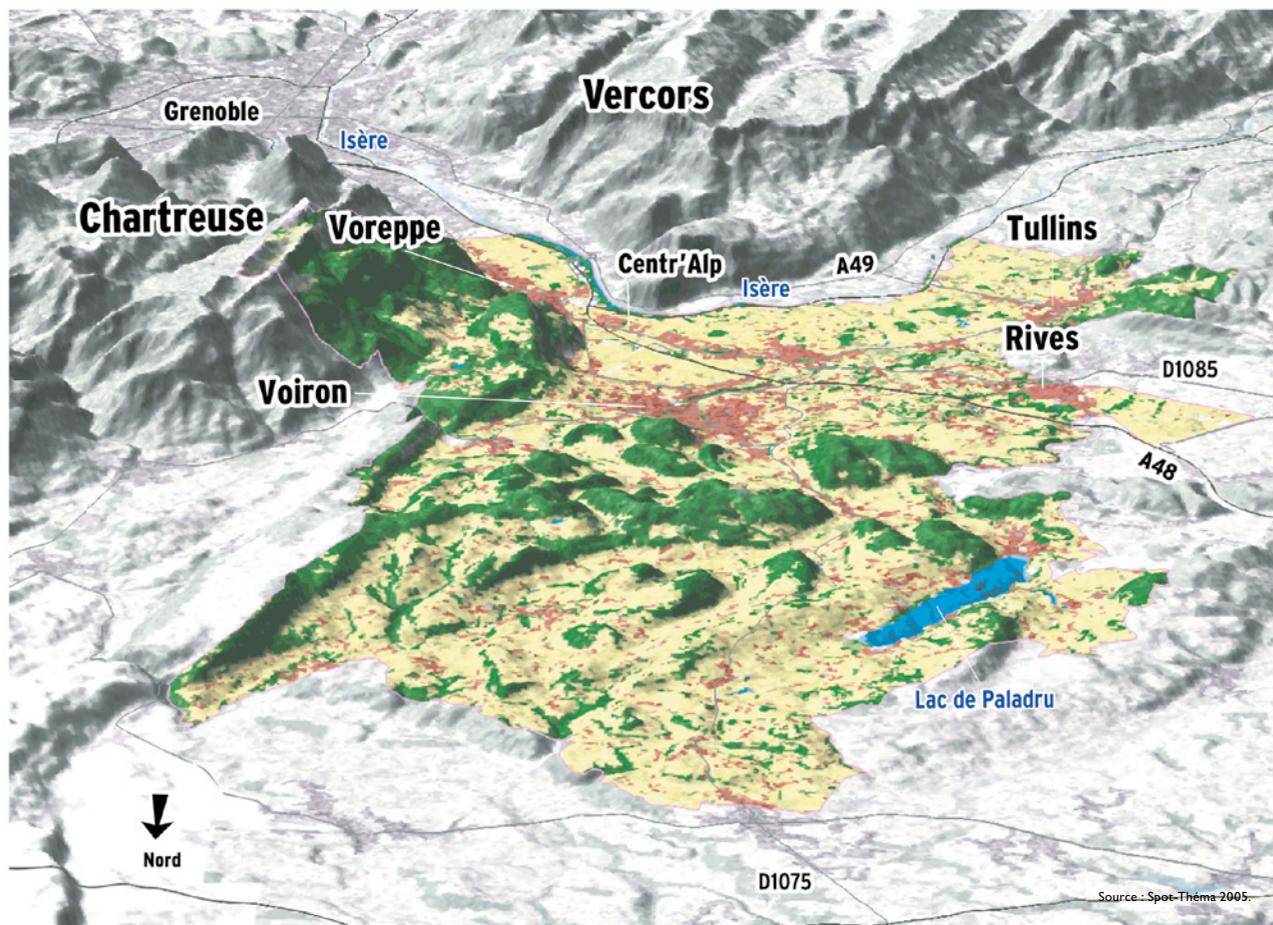
Trièves

Par son Agenda 21, le Trièves aspire à un développement équilibré, solidaire, économe en espace et en énergie qui respecte :

- son identité et valorise ses ressources dans une économie agricole dynamique et de qualité (produits bios, chanvre, circuits courts, nouvelles installations...), un écotourisme rural, le pastoralisme, une filière bois locale, les énergies renouvelables ;

- son patrimoine architectural, ses paysages, l'environnement et la biodiversité des milieux.

Le Trièves se veut également un territoire ouvert à l'innovation et aux nouvelles technologies, qui valorise le télétravail et l'implantation de petites entreprises, en s'appuyant sur son développement culturel et social et sur le renforcement et la qualité des services publics et privés locaux.



Un territoire qui a une vocation de pôle d'équilibre de la région grenobloise, autour de sa ville centre, Voiron.

Un secteur qui rayonne sur un bassin de vie de 150 000 habitants et qui doit pouvoir accueillir toutes les fonctions, y compris d'intérêt de région urbaine (recherche, haute technologie, santé, enseignement, tourisme...), dans une complémentarité avec la Métro et les autres secteurs.

Voironnais

Le Pays Voironnais est l'un des 7 secteurs qui composent la Région Urbaine Grenobloise. Il constitue cependant un territoire à part au sein de la RUG, sa spécificité tenant au fait, qu'à son échelle, il restitue l'ensemble des grandes fonctions urbaines : l'habitat et l'économie, mais aussi les grands équipements et les grands services à la population (éducation, santé, commerces...).

Bien qu'intimement lié à l'agglomération grenobloise, le Pays Voironnais est, de tous les territoires périurbains, le seul à ne pas être fortement dépendant de la métropole grenobloise. C'est ce qui lui confère son statut de pôle d'équilibre.

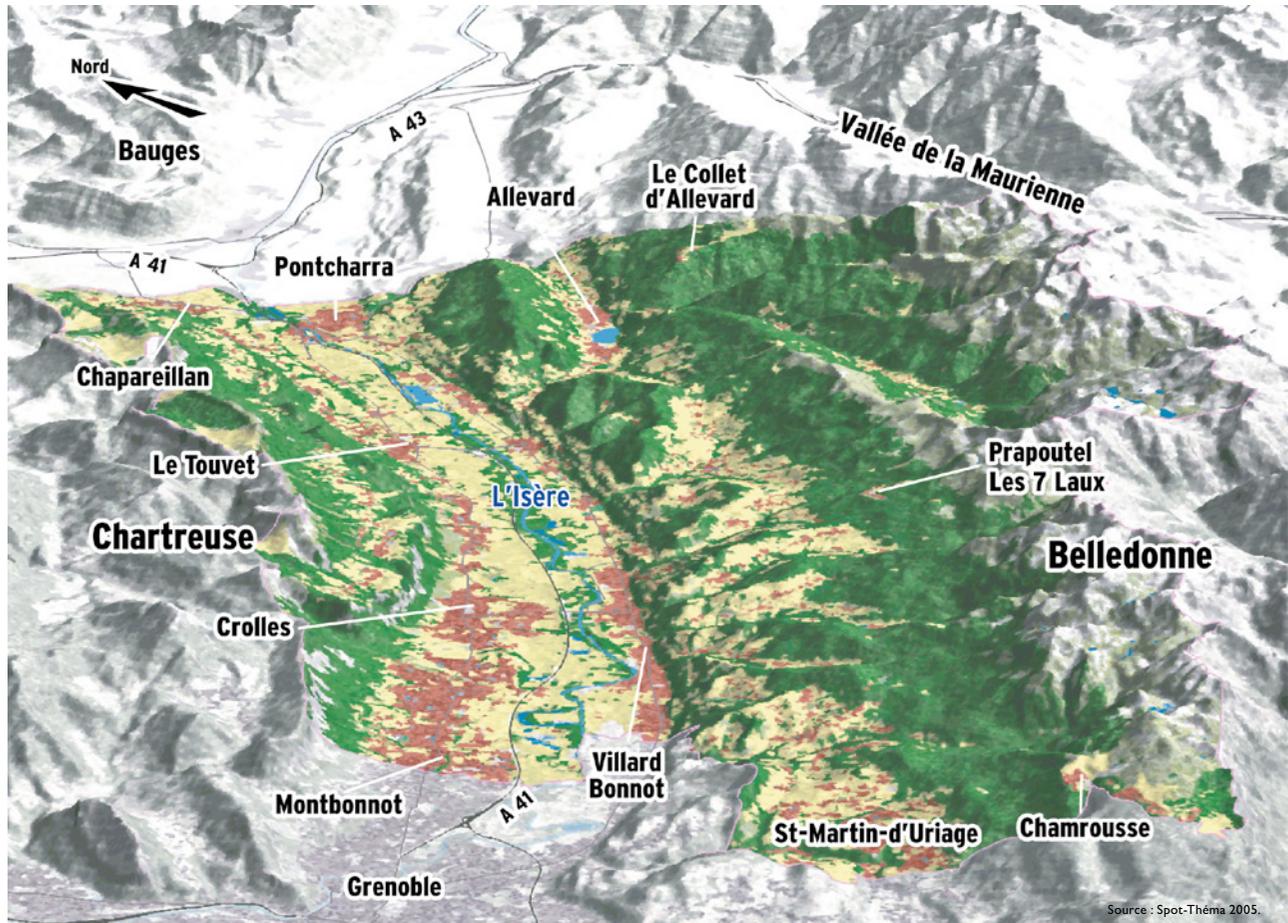
Deux grands piliers confortent ce statut : la présence d'une ville centre qui apporte sa dynamique à tout le territoire et celle d'un réseau de pôles urbains et de

bassins de services qui assure un maillage efficace du territoire ainsi qu'un certain équilibre entre les fonctions économiques et résidentielles.

Une des spécificités du Pays Voironnais tient aussi dans l'équilibre entre caractère urbain et rural, avec la présence d'espaces agricoles, forestiers et naturels sur plus de 90 % du territoire.

Les enjeux prioritaires du Pays Voironnais sont de :

- développer et hiérarchiser les fonctions urbaines du territoire ;
- conforter les capacités de développement et accompagner les mutations de son tissu économique ;
- réguler le développement de l'habitat et promouvoir un aménagement et une mobilité durable du territoire ;
- conserver un équilibre durable entre les espaces bâtis et non bâtis.



Un territoire de grande qualité environnementale et paysagère, caractérisé par ses deux massifs montagneux (Chartreuse, couvert par un Parc naturel régional, et Belledonne, en cours de faisabilité) et par la présence de l'Isère. Une configuration qui engendre cependant de contraintes fortes, en terme de développement : prise en compte des risques naturels, préservations des milieux...

Grésivaudan

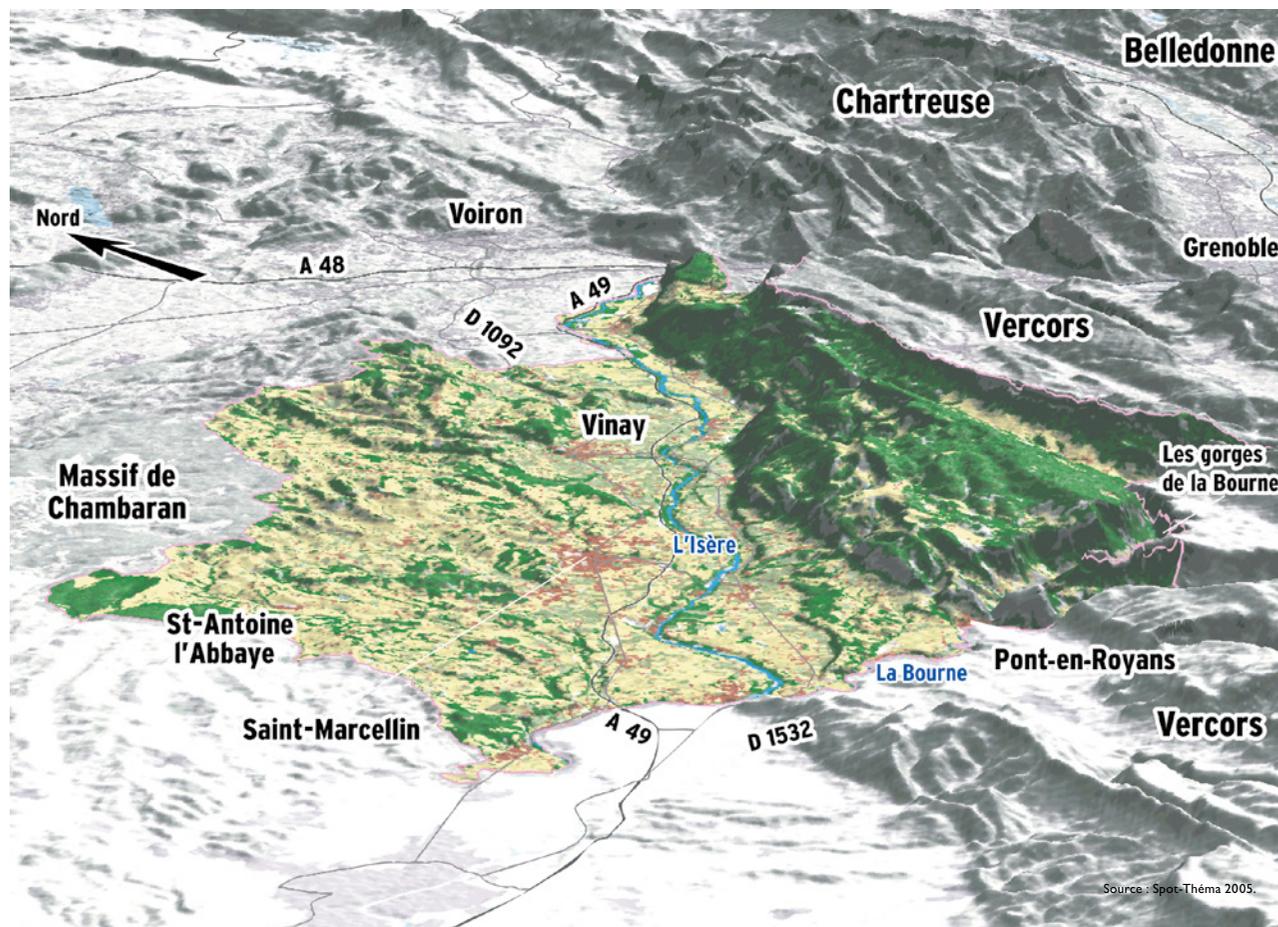
Le Grésivaudan bénéficie d'une situation stratégique dans le Sillon Alpin, sous influence des agglomérations grenobloise et chambérienne, dont il convient de prendre en compte les dynamiques.

Cette situation lui confère une attractivité importante, en particulier pour l'habitat et l'économie, avec des pôles d'emplois très actifs, tels que Crolles, Bernin ou Montbonnot, qui doivent continuer de se développer, notamment autour des activités de haute technologie, élément essentiel du moteur économique de la région.

Force est de constater le déclin du tissu économique traditionnel dont il convient de limiter les effets par le maintien d'une activité de production industrielle et la création d'emplois diversifiés.

Un enjeu fort est lié au développement de filières économiques en lien direct avec la gestion et la préservation des ressources de son territoire comme agriculture et forêt.

Enfin, l'économie et les fonctions touristiques et de loisirs (ski, vol libre, thermes...) sont à conforter de manière durable et qualitative.



Un axe stratégique du Sillon Alpin qui relie la région grenobloise à l'axe rhodanien.

- Un territoire multiple et de qualité entre le massif du Vercors et les coteaux de Chambaran, qui compte 48 communes dont la ville centre de Saint-Marcellin, des pôles urbains, des bourgs et des villages.
- Un rôle essentiel dans l'économie agricole, avec une forte présence de la noix.
- Des sites et une économie touristique à fort potentiel et une attractivité résidentielle confirmée.
- Un secteur qui occupe une position stratégique entre les agglomérations de Grenoble et de Valence et qui a su longtemps garder un certain équilibre dans son développement et ses fonctionnements.

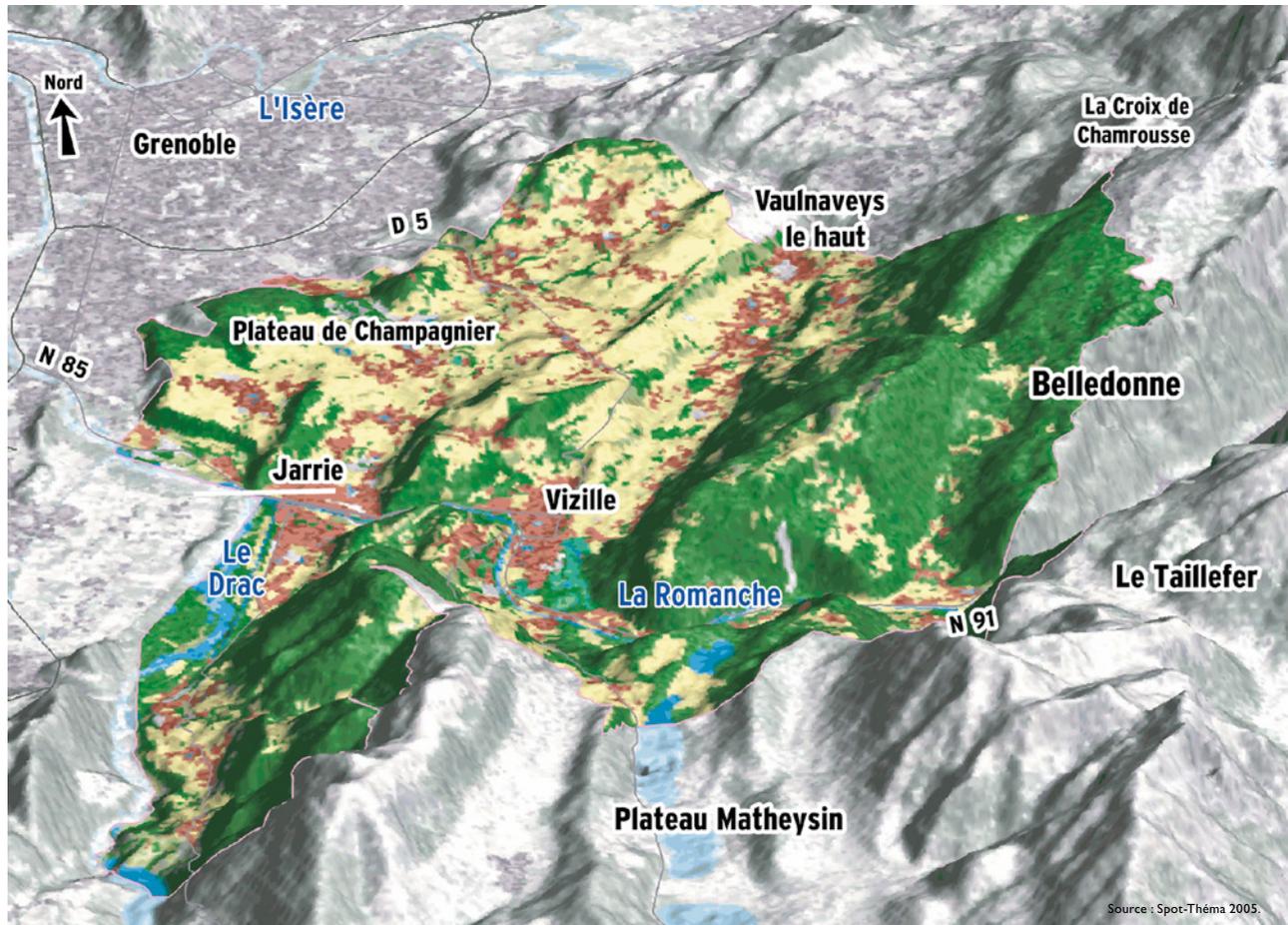
Sud Grésivaudan

Le Sud Grésivaudan souhaite se positionner comme un territoire « force de connexion » entre l'agglomération grenobloise et le Voironnais, d'une part, et le secteur de Romans - Valence - Tain-l'Hermitage d'autre part, tout en affirmant le rôle et le rayonnement de sa ville centre qu'est Saint-Marcellin.

Le potentiel de développement économique du

territoire, en particulier en matière d'artisanat, de productions agricoles à haute valeur ajoutée et de tourisme doit être conforté.

Le territoire veut accroître ses capacités d'autonomie et ses identités, autour d'un développement maîtrisé et solidaire des autres secteurs de la région grenobloise et de ses voisins de la vallée du Rhône.



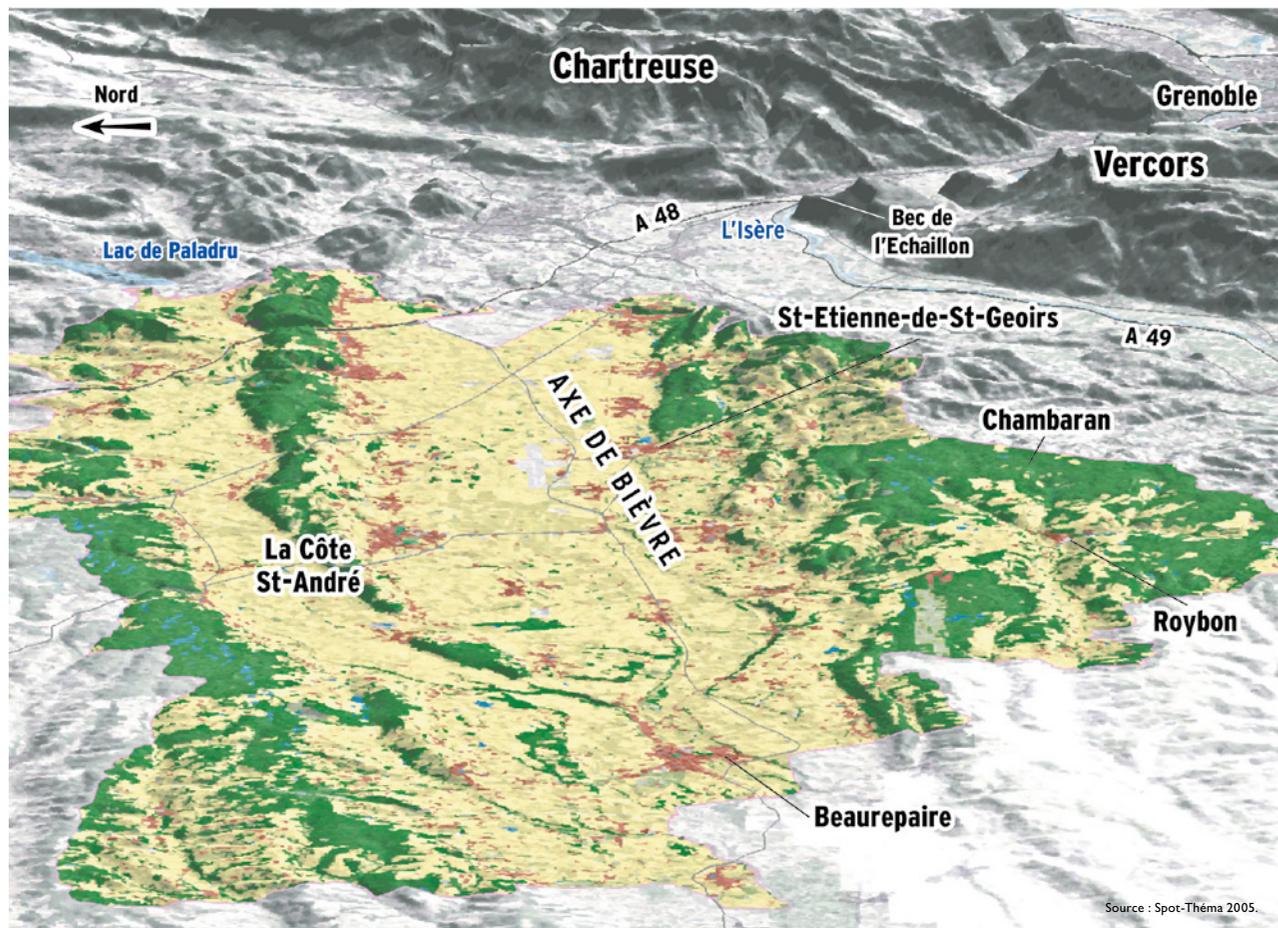
Plus petit secteur du SCOT, avec 17 communes directement adossées à l'agglomération grenobloise, le Sud Grenoblois est marqué par :

- la présence de 3 réserves naturelles et d'ENS (il est l'un des derniers secteurs accueillant la chouette chevêche en Isère)
- la présence forte de l'eau
- le développement ancien d'une industrie chimique et la reconquête progressive de friches industrielles
- d'importants risques naturels et technologiques
- une forte dépendance en matière d'emplois, de commerces et de services

Sud Grenoblois

À l'articulation de l'agglomération, de l'Oisans et de la Matheysine, le Sud Grenoblois n'est pas qu'un simple espace périurbain. Avec 20 % d'espaces agricoles dont certains stratégiques, 57 % de forêt et de nombreuses activités de loisirs (notamment équestres), le territoire offre des qualités paysagères et biologiques qu'il convient de préserver. Il est à la recherche des conditions d'un développement plus durable et autonome notamment en matière d'emploi en partenariat avec les secteurs du bassin de vie.

Il souhaite affirmer le rayonnement de son pôle principal (Vizille), valoriser ses sites économiques stratégiques, protéger ses espaces agricoles et améliorer ses connexions, notamment en transports collectifs, vers l'agglomération grenobloise et les territoires voisins.



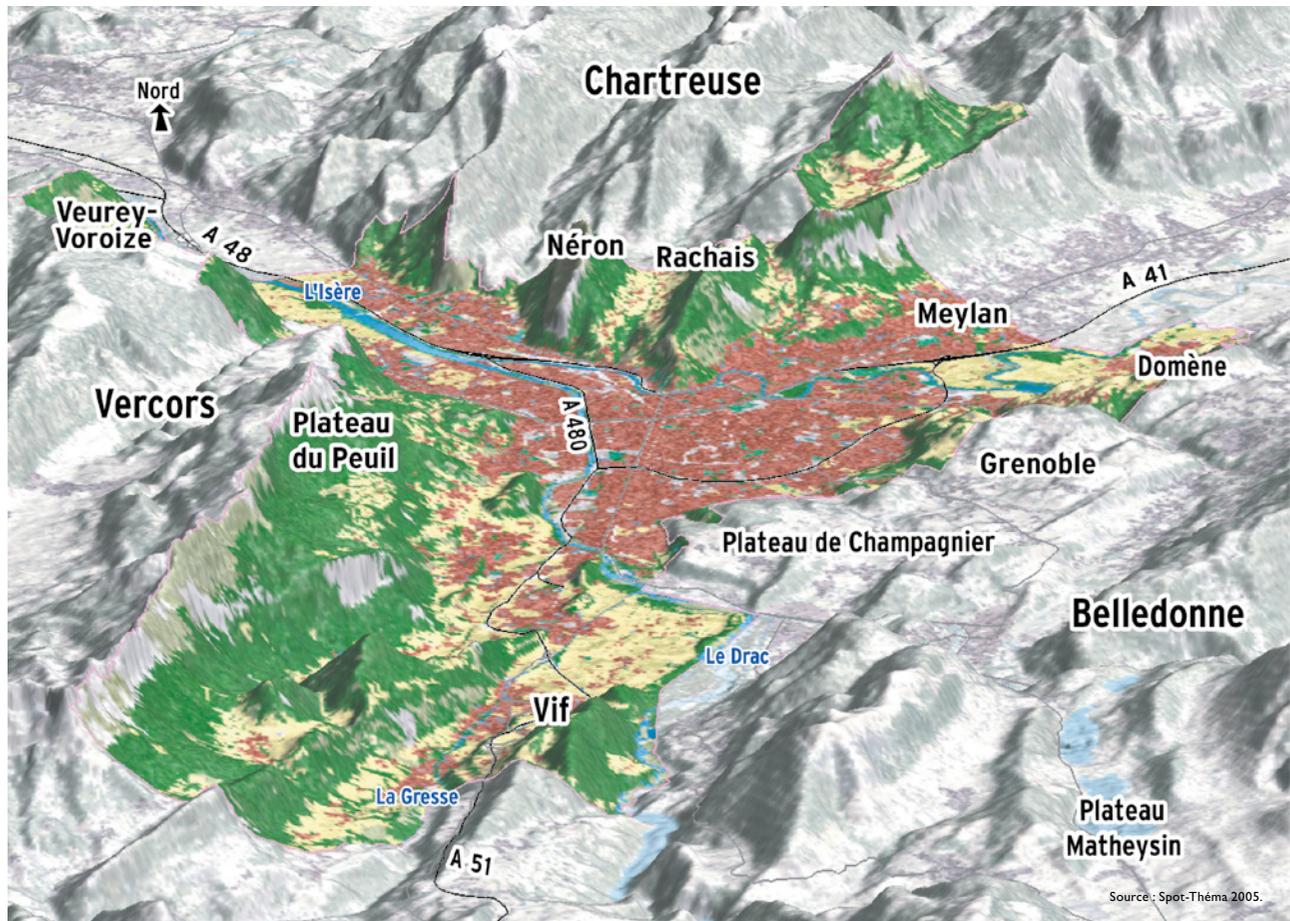
Le plus grand territoire de la RUG, avec 70 communes et 5 intercommunalités.

Un territoire rural marqué par une économie agricole productive toujours importante, dans une vaste plaine et ses coteaux attenants, avec en son centre un aéroport de forte capacité qui s'est largement constituée sur une offre d'espace abondante et financièrement abordable, générant une périurbanisation rapide et de faible densité.

Bièvre-Valloire

Le territoire de Bièvre-Valloire envisage un développement plus équilibré, durable et respectueux de son identité et de ses qualités environnementales. Il souhaite ainsi développer un partenariat équitable avec les autres secteurs, mais aussi avec ses voisins de la vallée du Rhône.

Il souhaite en outre affirmer sa structuration multipolaire autour de son réseau de petites villes et ses espaces d'activités stratégiques, dont l'aéroport de Grenoble-Isère et le site de Bièvre-Dauphine.



Au cœur du bassin de vie grenoblois, l'agglomération et sa ville-centre accueillent l'essentiel des grands équipements, services, administrations, centres de formations, de santé et des emplois technopolitains du territoire. Elle rayonne sur l'ensemble de la région dont elle constitue le moteur principal.

Agglomération grenobloise

Tout en contribuant au rééquilibrage des emplois et des services quotidiens des autres secteurs, l'agglomération grenobloise doit continuer à conforter ses grands équipements et services exceptionnels au bénéfice de l'ensemble, tout en développant des complémentarités avec le pôle d'équilibre du Voironnais. Elle doit aussi renforcer son offre d'habitat.

Il lui faut donc se donner les moyens d'améliorer les qualités de son cadre urbain et naturel, de répondre aux besoins de ses populations, de développer les modes doux et les transports en commun, de renforcer ses liens avec la montagne et le tourisme urbain. Elle doit en particulier soutenir ses 3 polarités relais du centre historique, par de grands projets urbains qualitatifs, dans des fonctions d'accueil, de confortement du centre et d'interface avec ses voisins.

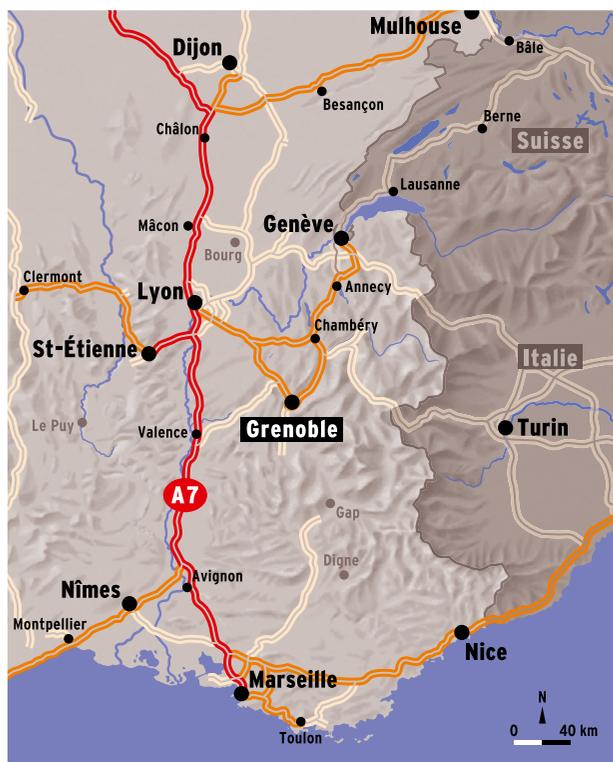
Vers une accessibilité renforcée et des communications électroniques performantes

Une plus grande accessibilité à tous les niveaux est un enjeu majeur de l'attractivité de la région urbaine grenobloise. Pour autant, il s'agit moins d'une réflexion quantitative que qualitative, faisant appel, comme dans tous les domaines, aux capacités d'innovation de la région et de ses acteurs.

Objectifs

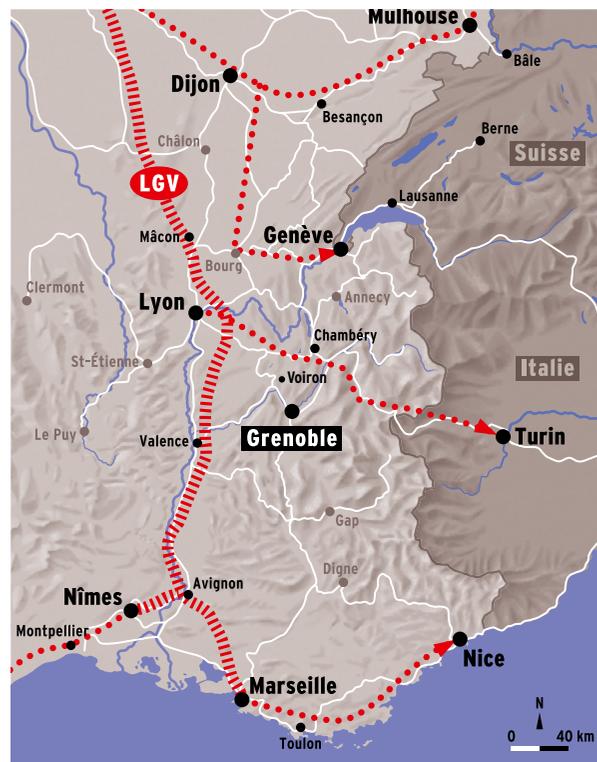
Développer la grande accessibilité et les communications électroniques

1 Articuler les enjeux de la grande accessibilité et ceux d'un développement local équilibré



Les grandes infrastructures routières...

Si la grande accessibilité (notamment vers les territoires limitrophes) doit répondre aux standards de confort et de qualité, elle ne doit pas jouer en faveur des pratiques de l'aller et retour dans la journée et favoriser la périurbanisation. Des progrès sont nécessaires à condition de maîtriser leurs impacts ; il faudra définir un optimum et innover en matière d'accueil et de services, pour inciter les visiteurs à prolonger leur



... et ferroviaires existantes et en projet.

séjour, au bénéfice d'une économie locale toujours plus attractive et diversifiée.

2 Privilégier le rail pour améliorer la grande accessibilité de la région grenobloise et les connexions avec les territoires voisins

■ Le ferroviaire jouera demain un rôle croissant

pour la grande accessibilité de la région grenobloise, en raison de la hausse probable des coûts d'usage de l'avion et de l'automobile.

Dans ce cadre, l'amélioration de la desserte ferroviaire à grande vitesse de Grenoble et des connexions vers les gares TGV voisines (notamment Lyon, Valence, Chambéry), ainsi que l'amélioration des liaisons inter-cités internes à la région grenobloise et vers les villes et métropoles voisines sont deux objectifs majeurs. L'électrification et la modernisation de la voie ferrée du Sillon Alpin (incluant la réalisation d'un raccordement avec la ligne TGV Méditerranée) ainsi que la réalisation de la nouvelle voie ferrée du Voironnais (en lien avec l'aménagement de ligne à grande vitesse Lyon-Turin) permettront de les atteindre.

Plus largement, un développement urbain bien articulé avec la ligne modernisée du Sillon Alpin, constitue un enjeu essentiel pour le fonctionnement et l'attractivité de la région grenobloise.

■ **Sur le plan routier**, la région grenobloise ne souhaite pas voir augmenter le « grand transit » qui traverse son territoire ; elle ambitionne d'aller vers une gestion plus apaisée du réseau en termes de vitesse. Ceci doit être compatible avec le traitement des principaux secteurs congestionnés, l'amélioration des liaisons vers les Alpes du Sud grâce à l'aménagement sur place des axes existants et l'amélioration de la liaison A48 - Vallée du Rhône (axe de Bièvre).

■ **Les dessertes aériennes** européennes et internationales passent par une meilleure connexion (principalement en transports collectifs) avec les aéroports voisins de Lyon et Genève ainsi que vers l'aéroport de Grenoble Isère. Ce dernier sera conforté comme plateforme de desserte du bassin de vie de la région grenobloise élargie aux massifs et espaces touristiques limitrophes (stations de l'Oisans, du Vercors, de Belledonne et de Chartreuse) ainsi que comme site potentiel de délestage de l'aéroport de Lyon Saint-Exupéry.

■ **Grenoble est une porte d'entrée vers les sites touristiques des massifs limitrophes**, ce qui implique de développer l'usage des transports en commun pour s'y rendre.

3 Conforter les communications électroniques au profit des acteurs économiques et des populations

La région grenobloise veut combler rapidement son décalage et investir plus fortement dans les réseaux de communications numériques qui constituent conjointement un enjeu d'attractivité économique et résidentielle, autant que d'équité sociale. Elle souhaite tout à la fois :

■ Rester à la pointe de la compétitivité et de la concurrence internationale

Avec le développement du très haut débit, la région souhaite soutenir et stimuler son déploiement industriel (développer les savoir-faire, les nouveaux marchés, les nouvelles technologies) et renforcer les services (aux entreprises et à la population) en lien avec ces nouvelles technologies de l'information et de la communication. Elle souhaite ainsi contribuer à une évolution qualitative des modes de vie (télétravail, télémédecine, e-administration, téléformation...) et peut-être aussi contribuer à limiter le nombre des déplacements grâce à cette multiplication des capacités d'agir à domicile.

■ Assurer une accessibilité totale aux réseaux numériques

La région grenobloise veut réduire la fracture numérique et les disparités territoriales, en assurant un développement équilibré et mutualisé des réseaux à très haut débit. Tous les territoires et toutes les populations doivent, progressivement et partout, pouvoir accéder aux services innovants leur permettant de participer au développement économique et social de la société. Pour cela, il faut mutualiser les coûts, établir des solidarités et des péréquations financières entre les zones urbaines et rurales. Il faut en outre intégrer la création des réseaux numériques à très haut débit dans les documents de planification et les opérations d'aménagement.

Cela implique de prendre en compte les exigences des entreprises et des particuliers, dans les PLU et les procédures d'aménagement (lotissements et ZAC). Enfin, l'ouverture à l'urbanisation de nouveaux espaces, pourrait, pour les territoires qui le souhaitent, être conditionnée à l'existence ou à la création de réseaux numériques à très haut débit.

Vers une économie toujours plus innovante et diversifiée

Le positionnement économique marqué de la région urbaine grenobloise, qui s'est forgée une réputation mondiale dans les secteurs de l'innovation, ne doit pas faire oublier les enjeux d'un développement territorial équilibré, en faveur d'autres filières locales porteuses et créatrices d'emploi.

Objectifs

Se donner les moyens d'une croissance plus qualitative et solidaire

1 Conforter les éléments du moteur de l'économie locale

En lien avec une généralisation du modèle technopolitain à l'échelle mondiale qui impose d'innover pour rester attractif, les éléments du triptyque université - recherche - technologies de pointe restent des incontournables du développement.

Il faut continuer d'innover, d'offrir les conditions du développement optimal de ces éléments, et en particulier :

■ Donner aux filières de l'innovation et de la recherche les moyens de se développer dans des conditions de proximité qui favorisent les échanges et les fonctionnements en réseau

Il faut notamment produire les disponibilités foncières aux bons endroits (généralement à proximité des sites existants) et poursuivre les efforts en matière d'accueil et de services. Dans ce cadre, il faut particulièrement renforcer les principales filières de l'innovation (notamment la micro-électronique, les nanomatériaux, l'informatique embarquée et les logiciels, les nouvelles technologies de l'énergie, les biotechnologies et technologies de la santé, mais aussi les matériaux, matériaux composites et sports-loisirs. Ces trois dernières filières se retrouvent notamment dans le Pays Voironnais).

■ Diffuser les avancées technologiques à l'ensemble de l'économie en poursuivant les contributions de la puissance publique à l'échange des savoirs et des technologies. Les secteurs-clés de l'économie de l'innovation (la microélectronique, les nanomatériaux,

l'informatique embarquée et les logiciels, les nouvelles technologies de l'énergie, les biotechnologies et technologies de la santé) bénéficient de la dynamique des plates-formes d'innovation, de valorisation de la recherche et de transfert technologique vers les industriels et les créateurs de start-up.

Cet effort de transfert doit être poursuivi, étendu vers les PME et diffusé plus largement sur le tissu industriel diversifié de toute la région urbaine, notamment dans les secteurs de la chimie et des matériaux. Le transfert de technologies nouvelles doit également être encouragé vers les fournisseurs de «solutions» dans les domaines de l'habitat intelligent, de l'autonomie et de la santé, de la mobilité, pour permettre l'exploitation des usages prometteurs des développements technologiques.

2 Conforter l'ensemble du spectre de l'économie

■ Renforcer l'économie productive

La région grenobloise a la chance de disposer d'une très grande variété d'activités productives (de la chimie aux puces électroniques), d'un tissu artisanal important et de filières de proximité. Dans un contexte de grande incertitude, cette diversité des dynamiques économiques des territoires est un atout important. Chacune de ces activités est le ferment potentiel d'un développement endogène dont on sait qu'il représente très souvent l'essentiel du développement local. Pour cela, les choix retenus incitent aussi à renforcer les services aux entreprises, à se donner les espaces permettant d'accueillir une logistique répondant aux besoins locaux et à renforcer nos

capacités de stockage et de recyclage des déchets. Pour les espaces économiques, les orientations et objectifs retenus donnent également les moyens de renforcer la prise en compte des risques majeurs, de prévenir l'exposition des populations aux nuisances sonores et pollutions atmosphériques, de promouvoir des dispositifs permettant d'économiser l'eau et de récupérer l'eau pluviale, de prévenir la pollution des milieux et des ressources en eau, de lutter contre la banalisation du paysage urbain et de préserver et valoriser les atouts paysagers (vues, rapports visuels au relief...).

■ **Conforter toute l'économie présentielle et innover en ce domaine**

Le poids économique et le volume d'emplois de ce volet sont très importants. Il représente aussi un facteur essentiel de la qualité de la vie locale et de l'attractivité du territoire. Il faut renforcer et qualifier encore les services aux personnes et aux entreprises. Comme pour la haute technologie, l'innovation est ici essentielle.

■ **Soutenir et encourager l'effet d'entraînement économique et d'emplois de l'activité touristique**

Les activités touristiques, dans lesquelles prédominent les sports d'hiver, restent à conforter : réhabilitation, préservation et mise en valeur des atouts naturels, à coordonner avec une stratégie d'adaptation aux changements climatiques. Il s'agit également d'aider ce secteur à se diversifier vers le tourisme d'affaires, le tourisme industriel...

■ **Diminuer la dépendance énergétique**

Une vigilance toute particulière doit être accordée à la dépendance énergétique de l'activité économique aux énergies fossiles, qui induit une vulnérabilité économique, sociale et environnementale. La diminution de cette dépendance nécessite de favoriser la réduction des consommations d'énergie et le développement des énergies renouvelables.

3 Développer de nouveaux espaces économiques pour accueillir plus de 40 000 emplois d'ici à 2030

Tout en respectant des objectifs ambitieux de réduction de la consommation d'espace et d'intensification urbaine, la région grenobloise devra pouvoir disposer des espaces économiques nécessaires à la dynamique de son développement, à l'horizon 2030 et au-delà. Afin de privilégier la mixité des espaces urbains et d'enrayer l'exode de l'économie vers les périphéries des villes, ces espaces seront en priorité réservés aux activités incompatibles avec l'habitat, ainsi qu'aux activités et services d'accompagnement qui doivent aussi y trouver leur place, pour le bon fonctionnement général de l'économie.

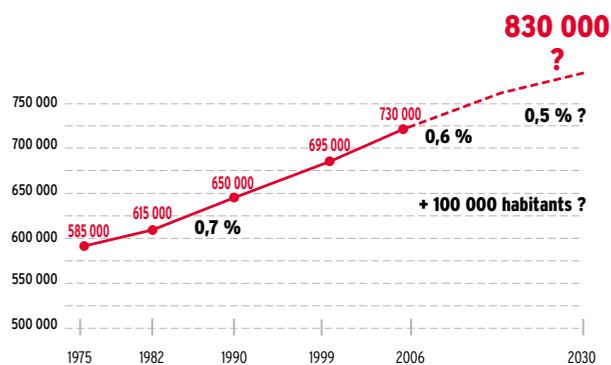
Afin d'éviter l'allongement des déplacements et permettre à tous de bénéficier des services urbains, il faut si possible rapprocher les futures implantations économiques des principaux pôles urbains locaux.

Vers une amélioration des équilibres sociaux et démographiques, des services quotidiens et des équipements structurants

Régulière jusqu'alors, la croissance démographique ralentit mais la population continue de croître et, avec elle, les besoins afférents, notamment en logements. De très grandes inégalités sociales se trouvent en présence, qui se traduisent par une occupation spatiale déséquilibrée et des disparités, enjeu fort de solidarité territoriale.

Objectifs

Développer l'attractivité et la solidarité résidentielle



Croissance démographique à l'horizon 2030.

1 Conforter la construction annuelle de logements

Malgré les prévisions d'un ralentissement de sa croissance démographique (et au-delà des incertitudes à long terme sur les phénomènes migratoires à l'échelle mondiale) et de son vieillissement, la région grenobloise devrait pouvoir accueillir près de 100 000 habitants durant les 20 prochaines années. Pour cela, elle doit se donner les moyens de produire environ 90 000 logements. Les besoins actuels conduisent à prévoir un rythme de production d'environ 4 500 logements par an, tout au long d'une première phase de mise en œuvre du SCoT.

2 S'entendre pour réduire la fragmentation sociale et les disparités territoriales

Pour réduire les effets d'une croissance sélective qui attire et concentre sur quelques espaces privilégiés les emplois métropolitains supérieurs et les hauts revenus, il faut :

■ Construire des solidarités à l'échelle du bassin de vie

Elles se traduiront par une mise en cohérence des politiques publiques et des moyens d'action de sorte à permettre à chaque territoire urbain et rural de se développer de manière équilibrée et de réduire ses dépendances ; ce en renforçant notamment les équipements structurants et les services quotidiens nécessaires à ses populations.

■ Diversifier l'offre d'habitat sur l'ensemble des territoires

L'offre de logement social accessible sera une priorité pour tous les territoires, mais tout particulièrement là où les besoins sont encore importants et non satisfaits.

■ Envisager une charte de « haute qualité sociale »

Celle-ci permettrait d'encadrer les futurs projets d'aménagement.

3 Améliorer l'offre d'équipements et de services quotidiens sur l'ensemble des territoires

Pour répondre aux besoins quotidiens de ses populations, la région grenobloise doit encore améliorer son offre de services de proximité de qualité et la répartir de manière plus équilibrée sur l'ensemble de ses territoires urbains et ruraux.

Pour cela, les collectivités locales poursuivront leurs collaborations avec les acteurs qui ont la responsabilité

de ces équipements, en assurant notamment la préservation des espaces nécessaires (en particulier dans des villes centres, et en particulier Voiron comme pôle d'équilibre) et en garantissant de bonnes conditions d'accès de tous les points du territoire.

Les territoires doivent donc se rassembler à l'échelle du bassin de vie pour créer, localiser ou conforter les équipements exceptionnels nécessaires à l'ensemble. Ils doivent aussi développer les solidarités nécessaires pour irriguer l'ensemble des territoires de proximité, des activités et des services de la vie quotidienne.

Il conviendra également de favoriser autant que possible des partenariats avec les sites implantés dans le Voironnais (dans le domaine de la santé par exemple), pour y favoriser le développement, voire l'implantation, de grands équipements, afin de conforter le rôle de relais que celui-ci doit jouer par rapport à l'agglomération grenobloise pour faciliter l'accès des habitants du nord et de l'ouest de la RUG à ces grands services et équipements structurants.

4 Innover pour qualifier et renforcer l'offre d'équipements structurants

Pour rester attractive et compétitive, outre son économie, la région grenobloise doit également conforter, son offre d'équipements structurants.

Elle doit, en particulier, poursuivre et accompagner les efforts de développement concernant ses grands centres d'enseignement (universités, grandes écoles...), de recherche publique et privée, de santé (hôpitaux, cliniques...), de culture, de sport, ses grandes administrations publiques de l'État, de la Région, du Département et des collectivités locales, ainsi que ses grandes infrastructures, en particulier ferroviaires et aéroportuaires ...

À cette fin, il lui faudra prévoir et réserver les espaces nécessaires aux nouvelles implantations, ainsi qu'aux extensions des installations existantes, et tout particulièrement dans leur environnement immédiat ; ceci concerne prioritairement, mais sans exclusive, les grands sites universitaires (notamment du Campus Universitaire), de recherche (notamment du Polygone scientifique) et de santé (CHU, hôpital Sud, hôpital de Voiron...). Tous les territoires sont concernés par ce renforcement des équipements structurants ; même si l'agglomération en concentre légitimement l'essentiel, la volonté de rééquilibrage et de plus grande proximité doit conduire à mieux les répartir dans les territoires périphériques, et en particulier dans le pôle d'équilibre du Voironnais et sa ville centre, sans nuire à leurs nécessités de qualité, de sécurité et d'équilibres financiers, au bénéfice de l'ensemble des populations concernées.

Vers une mise en valeur de la montagne, de l'environnement et des paysages au service d'une attractivité touristique renouvelée

Le paysage montagnard est l'un des grands attraits de la région urbaine de Grenoble et un vecteur majeur de son attractivité touristique ; c'est aussi a contrario une source de contraintes fortes qui pèsent sur l'ensemble du territoire. Alors que les vallées et la qualité du cadre de vie sont menacées par une urbanisation intensive, l'action collective doit permettre de freiner les dégradations et ré-harmoniser les pratiques.

Objectifs

Faire du cadre naturel un espace multifonctionnel respectueux de ses acteurs et des enjeux d'un développement plus soutenable

1 Valoriser la montagne par un développement plus respectueux de l'environnement et des hommes

En empêchant les facilités et les débordements d'un développement sans limite, les montagnes grenobloises imposent des approches plus attentives et raisonnées, où les contraintes doivent être considérées comme des sources d'innovativité, en faveur d'une plus grande qualité globale du cadre de vie. Cela doit se faire dans la prise en considération conjuguée des aspirations des habitants, ainsi que des enjeux environnementaux et climatiques.

2 Arrêter la dégradation du paysage et améliorer ses conditions de découverte

Le grand paysage résulte des pratiques en matière d'habitat, d'agriculture et de gestion de la forêt... Sa préservation passe par un arrêt du mitage urbain, en insérant les nouvelles constructions dans les pôles existants. Il faut donc continuer d'aider l'économie agricole à disposer des conditions et des moyens pour entretenir les espaces ouverts et empêcher leur enfrichement.

Mais la découverte du paysage est aussi une question de points de vue et repose souvent sur la qualité des premiers plans. Ils sont trop souvent pénalisés par des infrastructures aux abords encombrés ou délaissés ou par des sites urbains ou de loisirs mal maîtrisés. Il faut donc limiter l'urbanisation linéaire le long des axes et valoriser les sites emblématiques. Il faut en outre innover et se donner les moyens d'agir à

cette échelle de proximité, pour qualifier les abords et assurer leur entretien.

3 Valoriser la montagne et les espaces ruraux en confortant leur économie touristique, dans une perspective de développement durable

La région grenobloise souhaite renforcer sa vocation et son économie touristique, et pour cela améliorer tous les éléments d'attractivité sur lesquels les acteurs s'appuient : les qualités du cadre de vie, des paysages, des ressources naturelles, mais aussi de l'économie présentielle, ainsi que les conditions de déplacement, de logement...

Elle veut tout particulièrement renforcer les liens entre ses espaces urbains et leur environnement naturel et montagnard.

Elle souhaite concilier ce développement touristique (à l'instar de ses autres politiques de développement) avec la prise en compte des contraintes environnementales (risques naturels notamment) et avec l'anticipation des grandes mutations en cours :

- **le changement climatique** qui va impacter plus particulièrement certaines activités économiques comme agriculture, pastoralisme, sylviculture, tourisme hivernal, loisirs liés à l'eau ;
- **la crise énergétique à venir** qui va sans nul doute bouleverser les relations entre villes et espaces ruraux et montagnards, entre vallées et piémonts, mais également questionner le mode

d'approvisionnement énergétique du développement touristique et de desserte de ses sites ;

- **L'évolution des modes de vie** (individualisation des comportements, généralisation des TIC, vieillissement de la population...) qui va impacter les usages touristiques et de loisirs en termes d'attentes, de mobilité, d'hébergements...

■ Renforcer l'économie touristique sur ses sites les plus caractéristiques

Grenoble doit aussi devenir une destination touristique reconnue en développant une offre ambitieuse. Il convient d'améliorer en particulier ses liaisons avec les stations de ski d'altitude de l'Oisans, de conforter les stations de ses massifs les plus proches et accessibles (en cohérence avec les orientations des deux Parcs Naturels Régionaux), ainsi que les stations thermales, toutes créatrices de richesses et d'emplois.

À cette fin, la région grenobloise souhaite pouvoir développer de nouvelles UTN (unités touristiques nouvelles), essentiellement pour assurer la modernisation et la diversification des installations existantes qui doivent pouvoir poursuivre leur développement, tout en limitant leurs incidences sur l'environnement et le paysage. Il faudra également préserver et prévoir toutes les possibilités d'intervention et de travaux sur les refuges et autres structures d'accueil.

Les stations de montagne connaissent un certain vieillissement d'une partie de leur parc immobilier. Face à ce risque de dégradation de l'offre, de l'attractivité et de la fréquentation, le processus de réhabilitation et de modernisation des ensembles immobiliers concernés doit être renforcé. Il doit également contribuer à gagner en cohérence dans l'intégration paysagère spécifique des équipements de montagne.

Dans le cadre d'une requalification globale durable, tous les sites emblématiques de la région (stations touristiques, sites de vol libre, d'escalade, de loisirs, anciens forts...) doivent faire l'objet d'aménagements adaptés, dans le respect des enjeux environnementaux (préservation de la biodiversité : espaces et espèces protégés et des ressources en eau, économies d'énergie et recours aux énergies renouvelables), mais aussi agricoles et de la qualité des paysages, notamment en termes d'intégration paysagère des équipements de montagne.

À ce titre, l'activité touristique du lac de Paladru doit être encore confortée, tout en préservant le

caractère naturel du site. Il s'agit de tendre vers une offre touristique de qualité, plus diversifiée et en accord avec l'image de nature préservée (priorité aux loisirs « doux », développement de la fréquentation hors saison et des mobilités douces...).

■ Conjuguer milieu de vie, milieu naturel et accueil touristique

La montagne doit pouvoir rester un milieu de vie et d'accueil, mais aussi un milieu naturel propre au développement de la biodiversité des espèces et des milieux. C'est pourquoi les activités agricoles spécifiques (pastoralisme, agro-tourisme...) y seront confortées. Plus globalement, tous les secteurs ruraux et montagnards qui caractérisent la région, doivent, dans le respect de leurs spécificités, devenir des espaces privilégiés pour un développement touristique attractif et respectueux des milieux ; ceci concerne de nombreux territoires, comme par exemple, les portes d'entrée des PNR du Vercors et de la Chartreuse, les massifs de Chambaran, de Belledonne...

Il faudra, en particulier, préserver et valoriser le patrimoine historique et bâti (centres historiques, patrimoine religieux, militaire, médiéval, industriel et rural, participant à l'identité du territoire ainsi qu'à l'offre touristique et de loisirs), favoriser également la découverte des patrimoines naturels et du patrimoine gastronomique. Enfin, les capacités d'accueil liées à des pratiques de loisirs doux seront aussi renforcées. Il faut par ailleurs se donner les moyens d'améliorer la cohabitation de ces diverses fonctions, dans une recherche permanente d'équilibre et de solidarité.

Enfin, le tourisme social à prix modéré doit également être renforcé dans un souci de réduction des phénomènes de ségrégation.

■ Développer le tourisme urbain et d'affaires

La région grenobloise veut également conforter un tourisme de caractère plus urbain et un tourisme d'affaires, par le développement de grands événements sportifs, culturels, scientifiques, congrès, foires, salons...

Mais au-delà de ces événements et des installations nécessaires, c'est l'ensemble de son patrimoine architectural et de ses espaces urbains qu'elle souhaite mettre en valeur, adapter aux standards contemporains et aux nouvelles pratiques urbaines. La région grenobloise souhaite renforcer son caractère de

«territoire de destination», par une meilleure synergie entre ses différents types de tourisme et en valorisant

ses ressources patrimoniales, dans l'ensemble de ses pôles urbains et de ses territoires ruraux.

Vers une économie agricole et forestière plus performante

Une agriculture diversifiée et une filière bois à fort potentiel sont des chances pour le territoire, sous réserve de les soutenir, d'assurer leurs conditions d'existence et de développement, de favoriser les pratiques respectueuses de l'environnement. Une meilleure coopération entre les acteurs économiques et les collectivités est encouragée par le SCoT.

Objectifs

Faire de l'agriculture et de la forêt des partenaires de territoires durables

Le développement d'une agriculture et d'une sylviculture partenaires des territoires de la région grenobloise est mis en avant afin de contribuer à une alimentation de proximité, de renforcer « l'autonomie alimentaire » et la structuration du territoire, par la mise en valeur des espaces agricoles et forestiers, le développement des énergies renouvelables et la préservation de la biodiversité. Il entend :

1 Protéger ces espaces à long terme en soutenant la viabilité des activités

Des entités agricoles suffisamment vastes doivent être préservées pour y développer une agriculture extensive locale et pour préserver la fonctionnalité des espaces économiquement compétitifs pour une agriculture confrontée à une concurrence européenne et mondiale. Pour cela, il déterminera des limites pérennes à l'extension du développement urbain et définira des modalités pour réduire la consommation d'espace. Il les préservera d'une déstructuration par l'implantation de zones urbanisées et de voiries qui morcellent le parcellaire agricole et précisera les spécificités de ces espaces pour encadrer leurs modalités de mise en valeur et d'aménagement.

2 Encourager le renforcement des liens entre acteurs économiques et collectivités

Les acteurs économiques et les collectivités doivent renforcer leurs liens, pour une meilleure gouvernance de ces territoires et assurer une gestion durable et cohérente des ressources ainsi qu'une limitation des impacts du développement urbain.

Il faut encourager l'intervention foncière publique pour préserver certains espaces et accompagner les exploitants et les territoires qui subissent des mutations. Les collectivités locales doivent s'engager à limiter les impacts du développement urbain, préserver les accès, les liaisons plaines / coteaux, préserver les bâtiments agricoles encore adaptés.

3 Renforcer les demandes de produits locaux et mieux structurer l'approvisionnement de la région

Développer une agriculture nourricière de proximité, répondant aux besoins des populations locales est un objectif prioritaire. Les collectivités locales doivent renforcer les demandes de produits locaux et mieux structurer abattoirs, logistique, légumeries, plates-formes, entreprises agroalimentaires...

4 Encourager les agriculteurs à renforcer la mise en œuvre de pratiques respectueuses de l'environnement et ouvertes sur la société

Les agriculteurs sont encouragés à renforcer les pratiques respectueuses de l'environnement, plus particulièrement vis-à-vis des ressources en eau (en limitant les pollutions, en optimisant la consommation d'eau liée aux systèmes d'irrigation et en privilégiant les dispositifs adaptés contribuant à la recharge des nappes phréatiques), des milieux naturels, de la biodiversité et de la qualité paysagère (notamment en renforçant l'intégration paysagère des bâtiments).

Les productions bio devront continuer de croître, ainsi que les pratiques d'accueil, les contributions à la découverte du milieu, avec le souci de renforcer les relations sociales et les capacités d'insertion.

5 Contribuer à l'amélioration de l'ensemble des fonctions de la forêt

La région grenobloise veut également contribuer à l'amélioration des fonctions économiques de la forêt, à son rôle de prévention des risques, de réduction des dépendances aux énergies fossiles et de poumon vert, contribuant à la biodiversité et à un accueil maîtrisé des populations.

Il faut en particulier renforcer sa contribution à une diversité énergétique durable, en mobilisant encore plus le bois issu des forêts de la région grenobloise, en réalisant les équipements nécessaires (plates-formes de stockage et de valorisation...) et en préservant l'accessibilité de la forêt (éviter l'urbanisation continue des pieds de coteaux, permettre l'aménagement de pistes forestières d'un gabarit suffisant...).

Vers une vigilance environnementale accrue, pour préserver les ressources et les continuités écologiques

Comme partout, la pression de l'urbanisation impacte l'environnement et menace les ressources naturelles. Mais plus encore qu'ailleurs, en raison des particularités du relief et des risques naturels induits, une action forte et concertée s'impose sur le territoire du SCoT pour promouvoir des aménagements durables, respectueux et protecteurs.

Objectifs

Préserver les ressources et les continuités écologiques en réduisant les impacts du développement

Schéma des continuités naturelles de cohérence écologique d'intérêt régional.



1 Arrêter la dégradation de la biodiversité et assurer la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques

La région grenobloise s'engage sur une politique générale de préservation des richesses naturelles du territoire. Ainsi que le présente le schéma ci-dessus des

continuités écologiques d'intérêt régional, elle s'engage sur une préservation :

- Des grands milieux naturels de montagne ou grands ensembles forestiers, des mosaïques de milieux agro-pastoraux et des espaces à dominante agricole. Elle demande en particulier une préservation de la forêt alluviale et des milieux humides si importants pour le fonctionnement des écosystèmes.

- Des principales connexions naturelles terrestres et aquatiques protégeant la fonctionnalité écologique du territoire en interaction avec les milieux naturels limitrophes de la région grenobloise (Chartreuse, Vercors, Belledonne, Oisans notamment). Le rôle d'articulation entre les Alpes et la vallée du Rhône (notamment repéré au sein du Réseau écologique Rhône-Alpes préfigurant le futur Schéma régional de cohérence écologique, SRCE) de la région grenobloise doit en effet être préservé et conforté.

Le SCoT définit une « trame verte et bleue ». Elle précise en particulier les espaces naturels emblématiques qui font déjà l'objet de mesures spécifiques de protection ainsi que les continuités écologiques qu'il faut préserver des impacts de l'urbanisation et d'une trop grande fragmentation par les infrastructures et remettre en bon état en cas de discontinuités.

Enfin, la mise en place de projets locaux est encouragée afin d'aider les communes à délimiter les continuités écologiques et à y préciser les dispositifs de restauration.

2 Engager une stratégie d'efficacité énergétique

Le SCoT s'inscrit dans les objectifs des 3 x 20, fixés à l'échelle nationale : augmenter de 20 % l'efficacité énergétique, diminuer de 20 % les émissions de gaz à effet de serre et produire 20 % d'énergie à partir de sources d'énergies renouvelables à l'horizon 2020, par rapport à 1990. Il s'inscrit également dans la dynamique des plans climats territoriaux existants, en cours ou prévus.

Il s'agit en particulier de réduire les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre, par une plus grande maîtrise de la périurbanisation et de l'étalement urbain, en faisant la promotion d'une ville des courtes distances. Cela implique notamment de :

- Créer une organisation territoriale favorable à une réduction des distances parcourues au quotidien

(favoriser la proximité) et au développement de l'usage des modes actifs et des transports en commun (articulation urbanisme/déplacements) en jouant à la fois sur l'urbanisme et sur les vitesses, en particulier sur les grandes voies d'accès aux agglomérations.

- Réduire en priorité le trafic routier et la congestion, en développant les transports collectifs sur les principales liaisons et en n'augmentant pas les capacités de stationnement public disponibles dans le cœur de l'agglomération grenobloise et dans les principaux centres villes (hors parkings relais et projets dédiés spécifiquement au stationnement des résidents).

- Développer des formes urbaines et des bâtiments économes en énergie, inciter à la réhabilitation thermique du parc existant, favoriser le recours aux énergies renouvelables et favoriser un usage de l'éclairage public économe en énergie et en pollution lumineuse.

3 Agir de manière forte et concertée pour mieux prendre en compte les grands enjeux environnementaux, préserver les ressources et les milieux

■ Prévenir l'exposition des populations aux nuisances sonores et de pollution

Il faut apaiser la circulation automobile, réduire les trafics poids lourds en optimisant le transport de marchandise, développer des offres alternatives à la voiture, y compris pour la desserte des espaces économiques, développer les nouveaux espaces urbains à proximité des axes de transport en commun, limiter les implantations le long des axes les plus exposés aux nuisances sonores et aux dépassements des seuils de qualité de l'air et développer des aménagements de réduction du bruit.

Il faut aussi conditionner les projets d'aménagement, d'activités et d'équipements au fait de ne pas aggraver la situation et inciter à la préservation des espaces les moins impactés.

■ Adopter un principe de précaution pour préserver la ressource sol

L'artificialisation des sols n'est pas réversible. Il faut donc garder un potentiel d'autonomie alimentaire pour la période de l'après pétrole qui s'annonce. Il faut également prendre en compte la nécessité d'extensification

de l'agriculture et donc prévoir un besoin de foncier important pour les décennies à venir.

■ **Adapter le territoire aux impacts du changement climatique**

Le développement systématique de stratégies acceptables pour s'adapter au changement climatique doit être favorisé.

Pour cela, il faut prendre en compte l'évolution de la vulnérabilité des territoires en amont de tout document d'urbanisme, projet d'aménagement ou choix économiques.

Pour résorber les îlots de chaleur urbains, il faut lutter contre la minéralisation des sols, renforcer la présence de l'eau et de la nature en ville et prendre en compte les conditions climatiques et l'enjeu de confort thermique en amont des projets. Le changement climatique augmentera l'importance des mesures de protection à développer en faveur des milieux et de la biodiversité ainsi que de la ressource en eau.

■ **Renverser les tendances au « tout tuyau » en matière d'eaux pluviales**

Il faut pour cela gérer l'infiltration des eaux pluviales à l'échelle de chaque projet, garder « la mémoire de l'eau » en favorisant une gestion des eaux pluviales à l'air libre, intégrer cette préoccupation en amont des projets, compenser les effets d'une imperméabilisation du sol et inciter à l'élaboration et au respect de schémas directeurs des eaux pluviales.

Il faut également accroître les connaissances dans ce domaine et aider à l'harmonisation des politiques conduites par les nombreux intervenants.

■ **Poursuivre les actions d'aménagement et de contrôle pour limiter l'impact des eaux usées sur les milieux**

Il faut poursuivre les efforts pour développer les zones d'assainissement, améliorer la conformité des installations individuelles et dimensionner le développement en fonction des capacités des milieux récepteurs.

■ **Améliorer la prise en compte et la prévention des risques naturels et technologiques**

Les risques naturels et technologiques font l'objet d'une attention toute particulière de la part du SCoT, en raison de leur nombre et des caractéristiques

particulières du site. Les projets intégreront dès l'origine ces risques, notamment au travers des prescriptions des plans de prévention. La résorption des risques technologiques à la source et les travaux de protection contre les risques d'inondation constituent des priorités.

■ **Améliorer la gestion des déchets**

Il faut accroître les capacités de stockage des déchets dans l'ensemble de la région urbaine et définir des sites spécifiques pour les déchets ménagers, les déchets inertes, les déchets industriels banals, le concassage et les plates-formes pour le pré-tri. Il faut prévoir des centres de petites capacités, au plus près des zones de production, les répartir sur l'ensemble des secteurs et anticiper les besoins à venir.

■ **Protéger les ressources en eau et les milieux aquatiques**

Pour assurer la qualité des eaux, il faut en particulier préserver des zones tampon autour des cours d'eau, protéger les zones humides, prévenir la pollution des milieux et limiter la prolifération des espèces invasives. Il est nécessaire également de préserver les grands aquifères et les champs captants, de se donner les moyens de protéger effectivement les périmètres de captage et de limiter les pollutions diffuses ou chroniques. Il faut enfin travailler à la dépollution des eaux de ruissellement.

Les nouveaux développements urbains doivent être l'occasion d'améliorer la structuration intercommunale pour sécuriser l'alimentation des territoires concernés.

■ **Se donner les moyens d'une exploitation raisonnée des carrières**

Ceci concerne tout particulièrement les matériaux d'origine alluvionnaire.

Il faut limiter la création de nouveaux sites tout en permettant des extensions des sites existants adaptées aux besoins de production et les conditionner à une analyse de leurs impacts environnementaux et paysagers, ainsi qu'à un plan de réaménagement concerté. Mais il faut surtout favoriser l'utilisation des matériaux issus du recyclage des produits de démolition et des matériaux issus des roches massives.

Quelle stratégie ?

-
- 46 Vers de nouveaux modes
de fonctionnement

 - 52 Vers une réorganisation des déplacements
et la valorisation des transports publics

 - 59 Vers un rééquilibrage de l'économie
et de l'emploi pour lutter contre la péri-
urbanisation des territoires périphériques

 - 62 Vers une offre de logements plus équitable
et responsable

 - 66 Vers une meilleure répartition
des implantations commerciales

PADD PARTIE

2

La région urbaine de Grenoble et ses secteurs

L'ambition de la cohérence

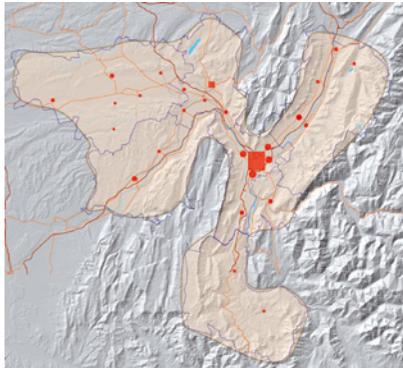


**Le projet interne de la région
grenobloise à ses différentes échelles**

La région grenobloise

Elle doit agir comme :

- un grand bassin de vie structuré autour de ses activités les plus exceptionnelles,
- en les rendant accessibles à tous, de tous les points du territoire,
- en relevant le défi du changement climatique.

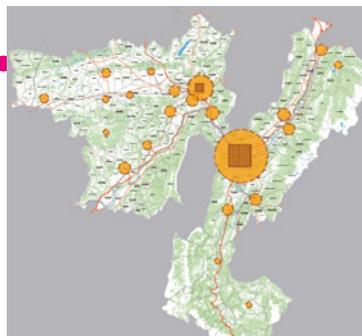


Vaste, multiple et complexe, **le territoire du SCoT** est tel, qu'il requiert d'inventer de nouveaux équilibres et de nouveaux fonctionnements, cohérents aux différentes échelles et adaptés aux enjeux climatiques, sociaux et environnementaux.

Il s'agit de concevoir, construire et faire fonctionner **simultanément** :

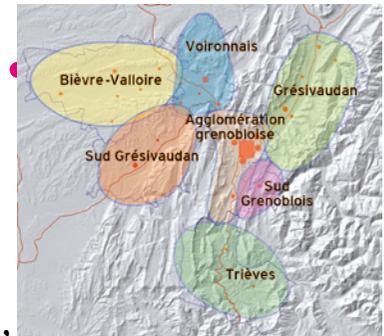
Une armature urbaine multipolaire et hiérarchisée

- Elle veillera à l'équilibre et à la solidarité entre chaque pôle en dimensionnant les projets de sorte à éviter les concurrences territoriales.
- Elle sera plus respectueuse des ressources naturelles en réduisant les impacts de son développement.



Chacun des secteurs

Ils formeront un ensemble spécifique et complémentaire, plus équilibré, plus solidaire et plus autonome, dans le champ des activités de la vie quotidienne des habitants. Cela implique de favoriser les fonctionnements de proximité.



Quelle stratégie pour faciliter l'organisation et les fonctionnements des territoires ?

Cette échelle permet d'aborder les questions d'organisation et de fonctionnement internes au bassin de vie, et notamment, ses interactions avec les secteurs : où sont les activités exceptionnelles nécessaires à tous et comment sont réparties les activités plus quotidiennes qui justifient une organisation et des fonctionnements de proximité ? On aborde plus particulièrement ici le domaine des politiques publiques de l'habitat, de l'économie et celui – très central – des déplacements...

C'est à cette échelle que la RUG, comme tous les grands bassins de vie, connaît ses plus grandes difficultés : périurbanisation, dépendance des territoires moins urbains et impacts en termes de déplacements, de pollutions et de ségrégation sociale... De ce fait, c'est bien à cette échelle que les SCoT s'avèrent les plus nécessaires et potentiellement les plus performants. Dès lors que les collectivités prennent conscience des enjeux et choisissent de s'entendre pour décider ensemble des nouvelles politiques publiques et des nouvelles modalités de répartition de la

croissance, elles disposent, si elles le veulent, des outils nécessaires.

Les situations de blocage n'en sont pas moins nombreuses et inéluctables. Mais si la recherche collective de solutions demande à chacun beaucoup d'efforts et de compromis, elle crée des opportunités d'arbitrages, d'innovations et d'avancées.

Traduites en objectifs débattus, compris et partagés, ces opportunités permettent d'optimiser les actions sectorielles conduites dans le sens de l'intérêt général.

Vers de nouveaux modes de fonctionnement

La région grenobloise s'inscrit dans les évolutions générales de la France, dont le bilan, dans un contexte de grands questionnements environnementaux et énergétiques, est aujourd'hui réévalué. Depuis plus de 30 ans, ses territoires sont entrés dans un processus de déséquilibre et de dépendance réciproques qu'il faut enrayer.

Objectif

Quelle organisation générale ?

Rechercher l'équilibre et la cohérence globale en articulant organisation et fonctionnement à 3 échelles de territoires

Le SCoT élabore le projet interne (la stratégie d'organisation et de fonctionnement) du grand bassin d'habitat et d'emplois à ses différentes échelles : la région grenobloise, chacun des secteurs qui la compose, chaque pôle urbain et rural et son aire d'influence

immédiate. En effet, pour favoriser une approche globale d'enjeux potentiellement contradictoires, permettre des arbitrages et dégager des équilibres acceptables et efficaces, ces trois échelles doivent être mises en perspective, au sein d'une vision d'ensemble.

Enjeux

Des logiques de fonctionnement parfois opposées :

Comment concilier la proximité d'un grand pôle urbain et le maintien d'une certaine autonomie de fonctionnement des territoires ?

La région grenobloise correspond globalement à l'ensemble des espaces situés à moins d'une heure de route du centre-ville de Grenoble. De ce fait, elle bénéficie de la proximité – en termes de distance-temps – des fonctions économiques supérieures, des grands équipements, des commerces et des services rares implantés principalement (mais pas uniquement) dans le cœur de l'agglomération grenobloise.

Cette proximité a eu d'importantes conséquences sur l'équilibre des territoires et l'autonomie des territoires périurbains et ruraux.

■ Le développement de l'emploi s'est largement concentré dans un nombre limité de pôles (cœur de l'agglomération grenobloise, Voiron, Centr'Alp, Crolles-Bernin, Montbonnot, Saint-Marcellin...).

■ Les villages, bourgs et petites villes du périurbain et des territoires ruraux sont devenus des espaces privilégiés pour le développement résidentiel car accessibles depuis les pôles d'emplois et offrant un foncier relativement abordable dans un cadre de vie « rural ».

La production de logements dans le cœur de l'agglomération grenobloise a été durablement insuffisante par rapport au développement des emplois sur ce territoire.

■ Facilement accessibles, les pôles commerciaux périphériques implantés notamment autour de Grenoble, Voiron et Saint-Marcellin captent une part importante des dépenses de consommation (et les emplois associés). Leur attractivité freine le développement de l'offre locale, plus particulièrement au sein des communes périurbaines.

■ Ces déséquilibres alimentent l'allongement des déplacements quotidiens avec d'importantes conséquences sur la congestion des axes routiers mais aussi sur les émissions de gaz à effet de serre, la qualité de l'air et l'exposition des populations aux bruits et pollutions.

■ Ils s'accompagnent d'un mode de développement urbain fortement consommateur de foncier, générant la fragmentation des espaces naturels, la dégradation

de la biodiversité ainsi que la réduction des terres agricoles et leur fragmentation.

Stratégie

Rechercher un meilleur équilibre pour bien fonctionner à l'échelle de la région grenobloise et à celle des territoires périurbains et ruraux

Au regard de ces constats, la stratégie générale pour le fonctionnement et l'organisation interne de la région grenobloise cherche à **promouvoir un meilleur équilibre entre :**

■ **Des logiques de fonctionnement à l'échelle de toute la région grenobloise**, notamment pour l'accès aux grands équipements, aux commerces et services rares ainsi que pour les synergies entre les fonctions économiques supérieures.

■ **Des logiques de fonctionnement plus locales, fondées sur un développement équilibré des territoires périurbains et ruraux.**

Ceci concerne tous les territoires voisins de l'agglomération centrale, quelles que soient leurs caractéristiques : en premier lieu le pôle d'équilibre du Voironnais et les secteurs qui connaissent un important développement économique comme le Grésivaudan, mais aussi ceux qui ont connu un déficit de croissance économique, qu'ils soient périurbains ou ruraux et qui doivent également pouvoir se développer de manière équilibrée, en confortant notamment dans chacun de leurs pôles, l'emploi, les équipements et les services à la population.

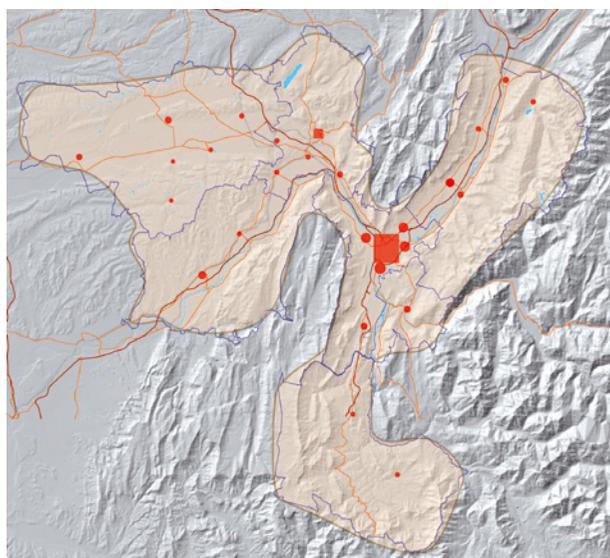
Grâce à la réduction des besoins de déplacement quotidiens à moyenne et longue distance, un meilleur équilibre sera rendu possible, qui permettra à la région grenobloise d'améliorer son efficacité énergétique et de s'inscrire dans la lutte contre le changement climatique, en lien avec les objectifs nationaux et les engagements européens. Cela permettra également de contribuer à réduire l'exposition de la population aux pollutions atmosphériques et nuisances sonores.

Il s'agit de :

- **Diviser par 4 les émissions de gaz à effet de serre entre 1990 et 2050.** Cela passe par l'objectif du 3 x 20 à l'horizon 2020 (augmenter de 20 % l'efficacité énergétique, réduire de 20 % les émissions de gaz à effet de serre, produire 20 % de l'énergie à partir de sources d'énergie renouvelable).
- **Se préparer et accompagner la hausse probable des coûts de l'énergie et des déplacements.**
- **Réduire à la source et limiter l'exposition des populations actuelles et futures** aux nuisances et pollutions (bruit, qualité de l'air, etc.) dans un double objectif de santé publique et de qualité de cadre de vie.

En conséquence, il est nécessaire de concevoir, construire et faire fonctionner les trois échelles d'intervention de manière simultanée :

■ **À l'échelle de la RUG**

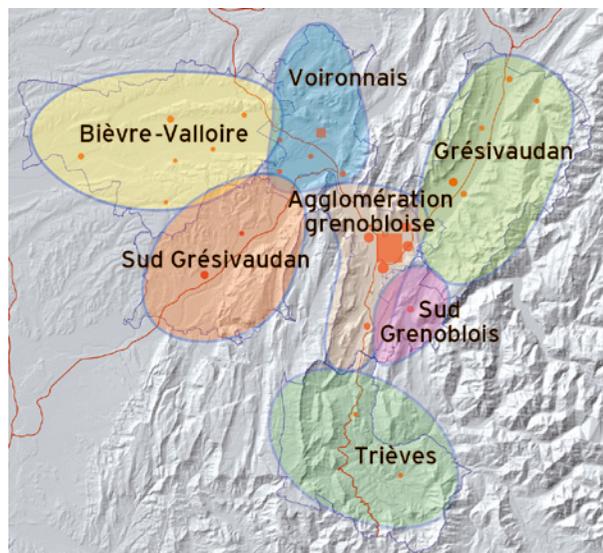


Construire la région grenobloise comme un grand bassin de vie, autour de ses activités les plus exceptionnelles et structurantes, renforcées et rendues accessibles à tous, de tous les points du territoire.

La région grenobloise est organisée autour de grands pôles d'emplois et de services : universités, centres de recherche, de formation, grands équipements de santé, culturels, sportifs, commerciaux, grandes administrations, stations de ski, sites de loisirs... Elle est également structurée autour de deux grands pôles que sont :

- l'agglomération grenobloise, autour de la ville centre, Grenoble, qui rayonne sur l'ensemble de la RUG ;
- le Voironnais, autour de sa ville centre, Voiron, et la centralité voironnaise, qui rayonne sur un bassin de 150 000 habitants regroupant, sur le nord et l'ouest de la RUG, une part importante de la Bièvre et de la Chartreuse.

■ **À l'échelle des secteurs**

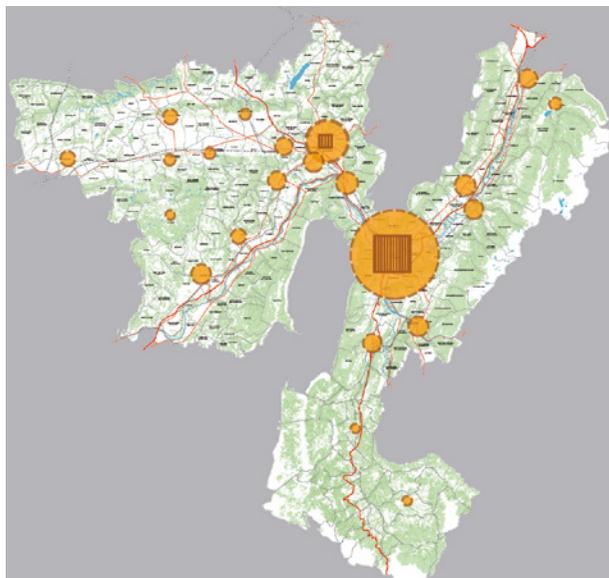


Construire chacun des secteurs, comme un ensemble spécifique, plus équilibré, plus solidaire et plus autonome, pour les activités de la vie quotidienne en établissant des correspondances plus étroites, entre évolutions démographiques et économiques, en mettant en perspective les populations et les actifs résidant dans un territoire, avec les emplois, les équipements, commerces et services, présents dans ce même territoire ; l'enjeu est, en particulier, de permettre et favoriser les fonctionnements de proximité.

Chaque secteur doit pouvoir se développer à son propre rythme, de manière équilibrée, sans peser sur les propres capacités de ses voisins à se développer eux-mêmes de manière équilibrée, qu'ils soient à l'extérieur ou à l'intérieur du périmètre de la RUG. Chaque secteur doit donc pouvoir disposer de tous les équipements, services, emplois, commerces « ordinaires », nécessaires à la vie quotidienne de ses habitants.

Les déséquilibres actuels, accumulés depuis de nombreuses années, imposent d'agir à la fois pour renforcer l'offre d'emplois, de commerces et de services dans les secteurs périphériques et l'offre d'habitat dans l'agglomération centrale.

■ À l'échelle des pôles urbains et ruraux



Construire une armature urbaine multipolaire et hiérarchisée, dont chaque pôle soit

aussi plus équilibré et solidaire en limitant les projets concurrentiels pouvant empêcher les pôles voisins de trouver leurs propres équilibres.

L'enjeu consiste à organiser le développement à partir des pôles existants, en respectant leur poids relatif et en évitant les concurrences. Chaque pôle doit pouvoir se développer à son propre rythme, de manière équilibrée, sans peser sur les capacités de ses voisins à se développer eux-mêmes de manière équilibrée. Là encore, le niveau actuel de déséquilibre, accumulé durant de nombreuses années, nécessite d'assurer une croissance démographique plus équilibrée, par une nouvelle répartition de l'offre d'habitat entre les pôles urbains et ruraux. Bien que l'attractivité des services et des activités économiques nécessite souvent des regroupements fonctionnels, il est aussi nécessaire de privilégier un développement économique et démographique équilibré des territoires ruraux. Ceux-ci doivent rester des territoires d'avenir attractifs, offrant toutes les conditions d'une ruralité contemporaine, dynamique et équilibrée.

Actions

Pour atteindre ce meilleur équilibre et faire fonctionner ensemble les 3 échelles du territoire :

Agir sur la structuration du territoire et la localisation du développement futur.

Pour limiter la périurbanisation tout en prenant en compte la structure multipolaire de la région grenobloise, il est proposé une organisation territoriale basée sur un réseau hiérarchisé de pôles urbains, périurbains et ruraux, reliés entre eux par les transports collectifs. Chacun de ces pôles s'organiserait autour des concepts de « mixité fonctionnelle » et de « ville et territoire des courtes distances » afin de favoriser les fonctionnements de proximité.

Plus précisément, il s'agit de :

■ Renforcer le développement des pôles urbains (cœur de l'agglomération grenobloise, villes-centres de Voiron et Saint-Marcellin, bourgs et petites villes qui structurent les secteurs périurbains) et, au sein de ces pôles, des espaces urbains centraux et des espaces bien desservis par les transports collectifs existants ou à créer.

■ Maîtriser en parallèle le développement des autres communes, tout en leur permettant de maintenir et développer leur offre de commerces, services et équipements nécessaires aux besoins de leurs habitants.

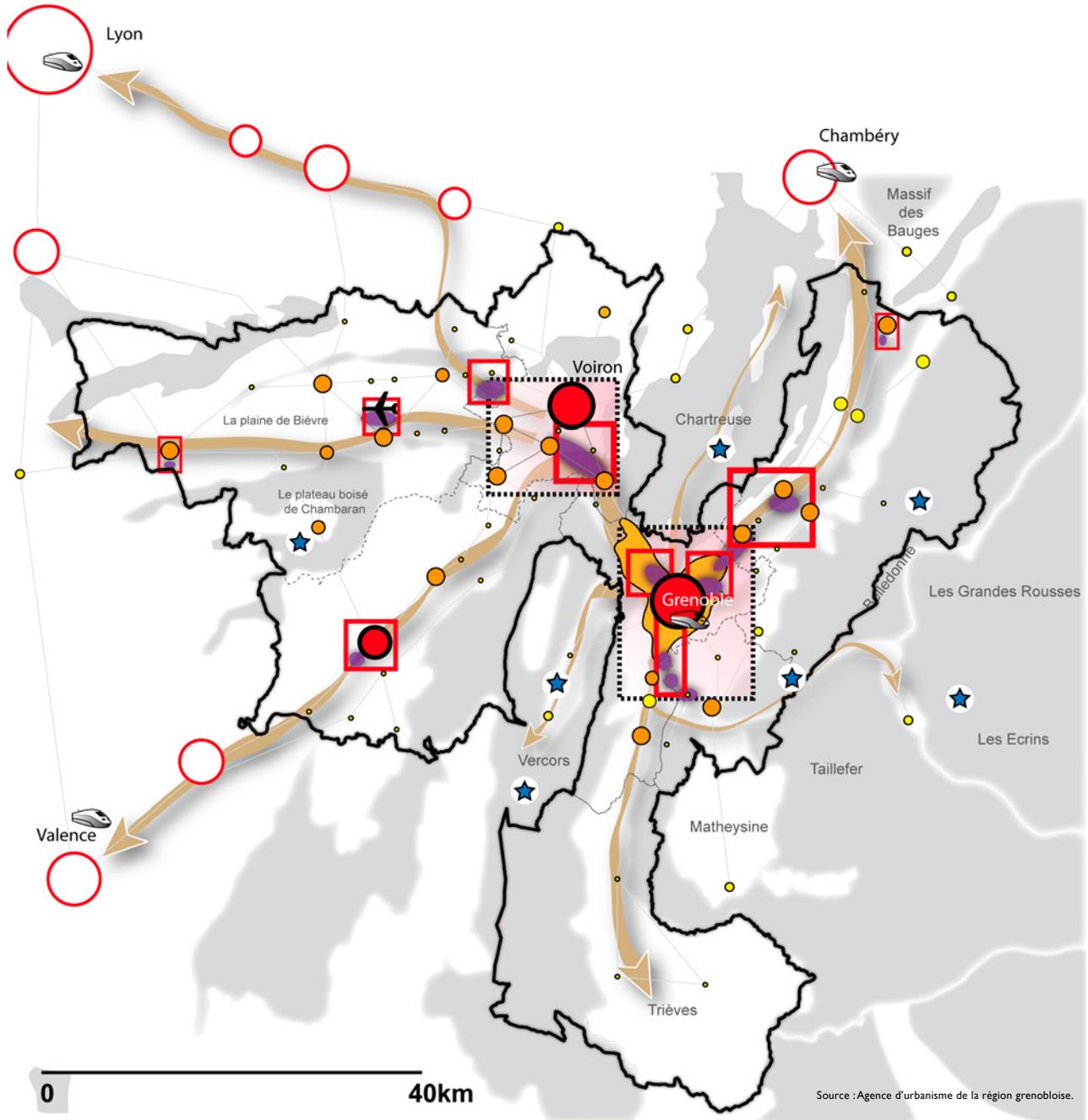
■ Privilégier le renouvellement urbain et maîtriser la consommation d'espace.

■ Limiter la dispersion de l'urbanisation.

■ Limiter la concurrence entre les territoires.

Agir pour une meilleure cohérence des politiques publiques.

Pour favoriser un développement plus autonome de chaque secteur, mais aussi pour limiter à la source les besoins de déplacement et le trafic automobile, il est proposé de mieux articuler le développement urbain et l'offre de déplacement, l'emploi et l'habitat, ainsi que l'habitat, les commerces et les services.



L'armature urbaine de la région grenobloise.

- | | | | | | |
|---|--|---|-------------------------|---|--------------------|
|  | Agglomération centrale et Pôle d'équilibre du Voironnais |  | Ville centre |  | Axe de coopération |
|  | Grands espaces du développement économique |  | Pôle principal | | |
| | |  | Principaux autres pôles | | |
| | |  | Massifs touristiques | | |

Trois niveaux de cohérence :

1 La cohérence entre urbanisme et déplacements

Elle doit permettre d'agir à long terme sur les comportements et les choix de localisation des ménages et des entreprises afin de réduire à la source le trafic automobile ainsi que la longueur moyenne des déplacements, tout en favorisant l'usage des transports collectifs, de la marche et du vélo.

- Pour favoriser une réduction des distances parcourues au quotidien, il convient notamment :
 - de favoriser une organisation territoriale fondée sur un réseau hiérarchisé de pôles urbains, périurbains et ruraux ;
 - de promouvoir la mixité fonctionnelle des tissus urbains ;
 - de favoriser l'articulation emploi/habitat/commerces/services.

- Pour inciter à l'usage des transports collectifs et des modes actifs (marche, vélo), il convient notamment :
 - de localiser en priorité le développement de l'habitat, de l'emploi, des commerces et des services autour des gares et des arrêts bien desservis par les réseaux actuels et futurs de transports en commun (dans la logique des contrats d'axes);
 - de limiter la dispersion de l'urbanisation et de prévoir l'aménagement d'espaces publics et de cheminements adaptés à l'usage des modes actifs;
 - de localiser en priorité les commerces, services et équipements nécessaires à la vie quotidienne à proximité piétonne ou cyclable des secteurs d'habitat environnants;
 - de localiser les commerces, services et équipements plus exceptionnels dans des espaces aisément accessibles en transports collectifs.

2 La cohérence entre emploi et habitat

Elle permet d'inverser la tendance actuelle d'éloignement croissant entre lieu de domicile et lieu de travail.

Pour cela, il faut :

- Développer l'offre de logement autour des pôles où le nombre d'emplois est significativement supérieur au nombre d'actifs (cœur de l'agglomération grenobloise notamment).
- Accompagner le développement de l'économie par une offre de logements adaptée pour accueillir les employés de ces activités économiques.
- Stimuler le développement de l'activité économique dans tous les secteurs périurbains et ruraux, où le nombre d'emplois est inférieur au nombre d'actifs.

3 La cohérence entre la localisation de l'habitat, des commerces et des services à la personne

Elle permettra d'aller vers une plus grande mixité du développement urbain.

Il s'agit de :

- Renforcer les équipements et le commerce de proximité dans les espaces urbains centraux, plus particulièrement dans les secteurs périurbains et ruraux.
 - Et, en contrepartie, de maîtriser l'essor des pôles commerciaux périphériques. Certains d'entre eux, bien localisés (car ils ont été rattrapés par l'extension des tissus urbains et qu'ils sont bien desservis par les transports publics) peuvent évoluer vers des formes urbaines mixtes, incluant notamment de l'habitat.
- Plus largement, le maintien d'une bonne répartition territoriale des services de santé est à ce titre un enjeu important, en lien avec le vieillissement de la population, l'évolution de la démographie médicale et des politiques publiques nationales en la matière (concentration des hôpitaux).

Vers une réorganisation des déplacements et la valorisation des transports publics

Les déplacements, par la multiplicité de leurs impacts, sont au cœur de toute problématique d'aménagement et de développement durables. La dépendance des territoires et de leurs habitants à un système automobile dont les limites sont clairement identifiées pose la question d'une complète réorientation de l'offre de transports et de son articulation avec l'urbanisme.

Objectifs

Quelle (ré)orientation pour les déplacements ? Privilégier l'équilibre des territoires, la ville de proximité et la qualité du cadre de vie

En lien étroit avec l'organisation du territoire mettant en cohérence urbanisme/déplacements (localisation privilégiée du développement autour des gares et des principaux arrêts de transports collectifs), le système de transport doit évoluer pour :

- Améliorer le fonctionnement du territoire, en améliorant la fiabilité des temps de trajet notamment pour les liaisons entre et vers les grands pôles qui structurent la région grenobloise.
- Offrir des alternatives crédibles à l'usage de l'automobile « en solo » dans toute la région grenobloise, en ciblant particulièrement :
 - les transports en commun pour les déplacements quotidiens de moyenne et longue distance (entre et vers les grands pôles d'emplois, de commerces et de services qui structurent la région grenobloise et ses secteurs) ;
 - les modes actifs pour les déplacements de proximité, notamment à l'intérieur des pôles urbains et des espaces urbains les plus denses.

1 Des grands objectifs à atteindre

■ **Améliorer les liaisons** vers les villes et territoires voisins (Chambéry, Valence, Nord-Isère) et à plus grande distance, ainsi que, plus largement, améliorer l'attractivité et les conditions d'accès à la

région grenobloise pour contribuer à un développement économique, culturel et social durable.

- **Favoriser une organisation plus équilibrée des territoires** et un fonctionnement qui accentue la proximité pour permettre une réduction des distances parcourues au quotidien dans la région grenobloise.
- **Améliorer la qualité du cadre de vie et la santé publique**, en réduisant l'exposition des populations aux nuisances et pollutions liées aux trafics (bruit, pollution atmosphérique, pollution des sols et des sous-sols et plus particulièrement des ressources en eau), par la requalification urbaine et paysagère des axes de trafic et plus particulièrement des entrées de ville, par la réduction à la source de ces nuisances et pollutions.
- **Réduire les consommations d'énergie** (notamment fossiles) ainsi que les émissions de gaz à effet de serre.
- **Anticiper et se préparer au renchérissement probable des coûts** d'usage de l'automobile et du camion, ainsi qu'à la raréfaction des ressources pétrolières.
- **Réduire le trafic automobile** (conformément aux orientations de la loi sur l'air et des lois Grenelle) et favoriser un usage raisonné de la voiture.

■ **Favoriser l'accès de tous**, dans de bonnes conditions, **aux ressources** (et aux lieux) nécessaires à l'organisation de la vie quotidienne et à l'intégration sociale (emploi, formation, santé...).

■ **Permettre aux entreprises de réaliser les échanges** de marchandises, de services et de personnes nécessaires à leur fonctionnement (y compris les déplacements domicile/travail de leurs salariés).

■ **Améliorer la fiabilité des temps de parcours** et du système de déplacements quel que soit le mode de transport utilisé.

■ **Prendre en compte les contraintes financières** qui pèsent sur l'État et les collectivités territoriales, ce qui impose une sélectivité accrue dans les choix d'investissement pour le développement de l'offre de déplacements.

2 La stratégie d'organisation des déplacements

Si les tendances passées se prolongent, le nombre de déplacements quotidiens par jour et par personne ainsi que le temps quotidien moyen de déplacement individuel resteront globalement stables sur le long terme.

En d'autres termes, l'accroissement du nombre total de déplacements (tous modes confondus) sera principalement porté par l'accroissement de la population.

Dans ce cadre, la stratégie d'organisation des déplacements cherche à promouvoir un double changement dans les pratiques :

■ **La part des déplacements de proximité**, internes à un pôle ou à un secteur, doit augmenter par rapport à celle des déplacements à moyenne et longue distance. En effet, la stratégie urbaine du SCOT veut inciter les individus et les entreprises à se localiser différemment, dans une logique de plus grande proximité.

■ **Le nombre de déplacements effectués « seul au volant de sa voiture »** doit diminuer au profit du nombre de déplacements effectués à pied, en vélo, en transports collectifs ou par des usages partagés de l'automobile (covoiturage, auto-partage).

Pour cela, il est nécessaire de combiner les mesures suivantes :

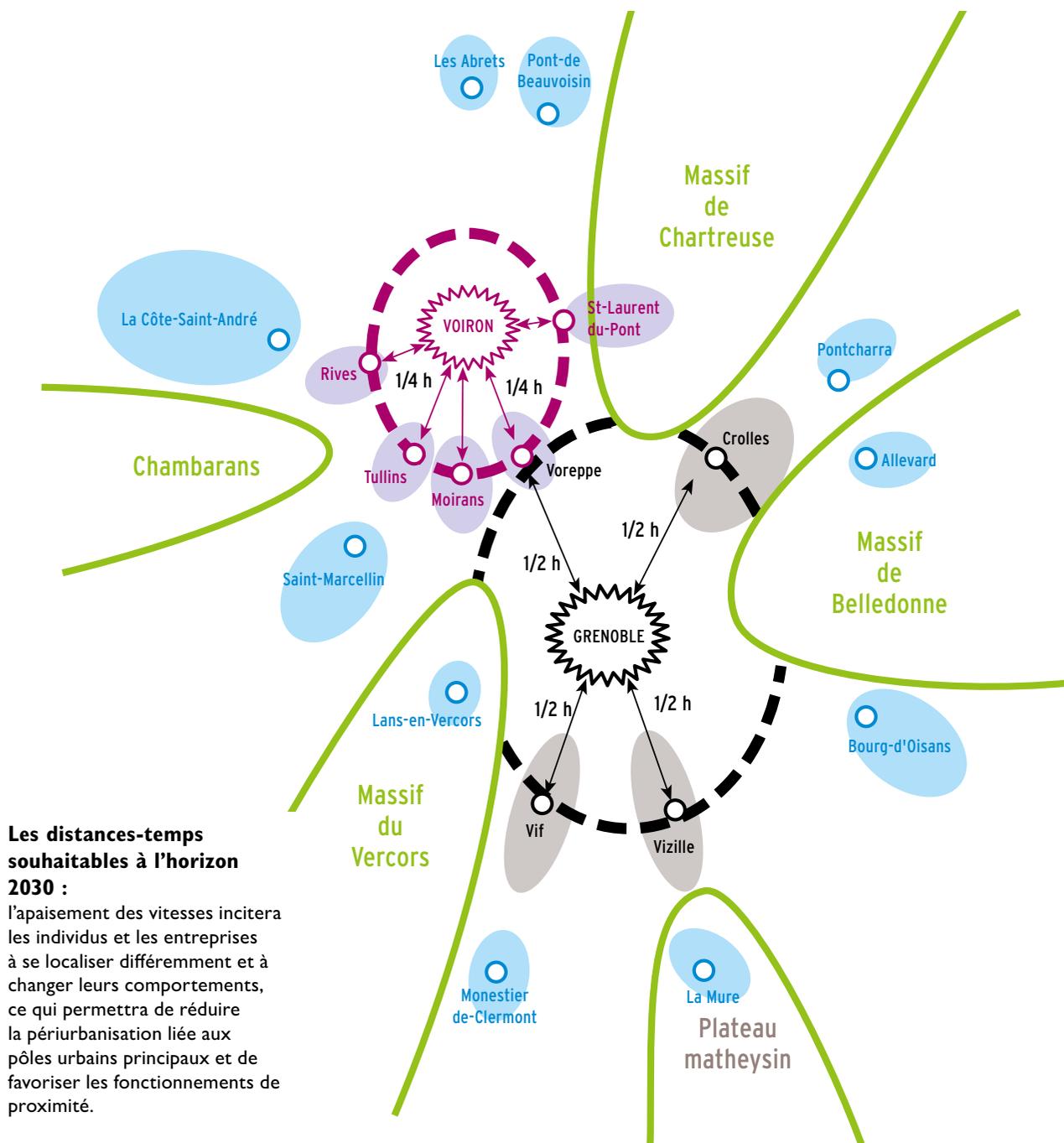
■ **À long terme**

La mise en cohérence entre urbanisme et déplacements permettra d'inciter les ménages et les entreprises à modifier leurs choix de localisation et de fréquentation des lieux de consommation, de services, etc. dans le but de privilégier la proximité, ainsi que le rapprochement et un meilleur usage des transports collectifs.

Pour cela, il sera notamment nécessaire :

- De favoriser une localisation prioritaire de l'urbanisation à proximité des centres urbains, mais aussi des gares et des points d'arrêts de transports collectifs les mieux desservis.
- De maîtriser les distances-temps entre les territoires et leurs pôles, afin que chacun d'eux puisse être « ni trop loin », « ni trop près » de ses voisins, afin, tout à la fois, de bénéficier de la présence des services, équipements et fonctions supérieures offerts dans les grands pôles de la région, mais également d'inciter à des pratiques locales de proximité qui elles-mêmes, permettent dans chaque territoire des développements plus équilibrés. L'objectif est ici de réduire progressivement les ressorts de la péri urbanisation et ses effets en matière de dépendance territoriale.

Cette maîtrise des distances/temps, nécessitera notamment d'agir sur la conception et l'aménagement des infrastructures routières afin de favoriser l'apaisement des vitesses de circulation, et de fiabiliser les temps de parcours. Elle nécessitera par ailleurs d'agir sur l'offre de transports collectifs afin que cette dernière puisse être compétitive face à l'automobile en termes de temps de trajet de porte à porte, tout en s'inscrivant dans l'objectif plus global d'une mise à la « bonne » distance-temps des territoires.



Source : Agence d'urbanisme de la région grenobloise.



DISTANCE-TEMPS
 entre pôle principal
 et premier cercle de
 pôles intermédiaires
 = 1/2 heure



DISTANCE-TEMPS
 entre pôle secondaire
 et premier cercle
 de pôles intermédiaires
 = 1/4 heure



Pôles et bassin de vie



Pôles intermédiaires par rapport au pôle central avec leurs sous-bassins de vie



Pôles intermédiaires par rapport au pôle secondaire



Autres pôles intermédiaires avec leurs sous-bassins de vie



Pôle principal de région urbaine (et intermédiaire pour son agglomération)



Pôle intermédiaire de région urbaine (et intermédiaire pour son agglomération)

■ **À court et moyen termes**

Il s'agit de jouer sur le report modal pour réduire le trafic automobile en misant sur le renforcement des transports collectifs, l'usage accru des modes actifs, les incitations au covoiturage et à l'auto-partage, ainsi que la maîtrise de l'offre de stationnement.

L'enjeu est de réduire les nuisances liées au trafic (bruit, pollution, CO₂), de fiabiliser les temps de parcours en voiture tout en améliorant la compétitivité des transports collectifs grâce au réaménagement des autoroutes dans leurs sections les plus chargées. Les actions pour l'apaisement des vitesses permettront de libérer les emprises nécessaires au développement d'une voie supplémentaire pouvant être réservée aux transports collectifs ou au co-voiturage, à la régulation dynamique du trafic. Cet enjeu pourra également être satisfait grâce au renforcement des infrastructures dédiées aux transports collectifs et au développement des dessertes correspondantes.

■ **Enfin, tout au long de la vie du SCoT**

Diverses actions permettront de sortir progressivement du cercle vicieux de la dépendance automobile, comme la maîtrise du développement de l'offre routière, la réduction de la place accordée à la voiture dans les pôles urbains, la moindre dispersion de l'urbanisation, ainsi que la requalification des espaces urbains et des voies en faveur des modes doux et des transports collectifs.

3 **Des actions concrètes pour servir la stratégie**

■ **Augmenter la part des déplacements de proximité et intensifier l'usage des modes actifs**

La cohérence urbanisme et déplacements, la mixité fonctionnelle et la cohérence emploi/habitat/commerces/services favoriseront les déplacements de proximité au détriment des déplacements à plus longue distance. Pour ces déplacements de proximité, internes à un pôle, un bassin de vie ou un secteur, il s'agit notamment de :

- **Renforcer l'usage des modes actifs** (marche et vélo) grâce au développement des aménagements spécifiques et à l'apaisement des vitesses sur la voirie locale. Pour les

déplacements de proximité, la marge de progression des modes doux est importante. En 2010, selon l'Enquête Ménages Déplacements, 54 % des déplacements sont inférieurs à 3 km. Mais l'usage de la voiture concerne 15 % des déplacements de moins de 1 km et 76 % des déplacements de 1 à 3 km.

- **Renforcer l'offre de transports collectifs** lorsque cela est pertinent (espaces urbains les plus denses et principaux corridors de déplacements internes aux agglomérations ou aux secteurs) et favoriser les usages alternatifs de la voiture (covoiturage, auto-partage) ainsi que du transport à la demande, notamment dans les secteurs les moins denses.

- **Réduire l'espace affecté à la voiture et au stationnement** dans les espaces urbains centraux, ce qui peut justifier l'aménagement de nouvelles infrastructures routières : déviation d'un village ou d'un noyau urbain, accès plus direct à l'autoroute pour libérer la voirie locale ...

- **Faciliter le franchissement** des rivières, des autoroutes et des voies ferrées et, plus largement, renforcer les maillages locaux pour faciliter les déplacements internes aux polarités et aux secteurs, tout en respectant les objectifs précédents.

■ **Favoriser le report modal des déplacements routiers quotidiens de moyenne et longue distance vers les transports collectifs et fiabiliser les temps de parcours routiers**

Parallèlement à l'augmentation de la part des déplacements de proximité, l'objectif est de maîtriser celle des déplacements quotidiens de moyenne et longue distance.

Mais ceux-ci resteront nombreux car ils sont nécessaires au fonctionnement du territoire : accès aux grandes fonctions métropolitaines, bon fonctionnement des entreprises, intégration sociale par l'accès aux études, à l'emploi, à la culture, rôle positif des échanges pour éviter le repli sur soi et favoriser les solidarités à l'échelle de la région grenobloise.

Il s'agit donc de favoriser leur report sur les modes alternatifs à l'automobile « en solo ». En effet, par leur longueur, ces déplacements (qui s'effectuent très majoritairement en voiture) expliquent une part importante du trafic, des émissions de gaz à effet de serre, de la

pollution de l'air et de la congestion sur les axes routiers notamment dans le cœur d'agglomération et à ses abords.

Cette réduction de l'usage de la voiture « en solo » doit notamment concerner les déplacements liés au cœur de l'agglomération grenobloise et, plus largement, les déplacements liés aux autres grands pôles urbains et économiques (Voiron, zones d'activités de Crolles-Bernin et de Centr'Alp, plateformes chimiques du sud grenoblois, etc.).

Pour atteindre ces objectifs, il s'agit de :

- **Renforcer l'offre de transports collectifs** permettant d'assurer des liaisons compétitives face à l'automobile (notamment en termes de temps de trajet) entre et vers les grands pôles qui structurent la région grenobloise, en misant notamment sur le train et, en complément de ce dernier, le car express, le car et le bus.
- **Maîtriser et fiabiliser les temps de trajets routiers**, notamment en traitant les secteurs les plus congestionnés du système autoroutier dans le cœur de l'agglomération et ses abords.
- **Maîtriser l'entrée des véhicules dans le cœur de l'agglomération grenobloise** en jouant sur différents leviers : report modal, politique de stationnement, parkings relais, voire péage urbain...

■ **Organiser un système de transports collectifs qui joue la complémentarité entre dessertes métropolitaines et dessertes de proximité**

Pour atteindre les objectifs énoncés, l'offre de transports collectifs doit mieux prendre en compte la structure multipolaire de la région grenobloise et s'organise autour de deux niveaux de desserte :

- les dessertes métropolitaines, pour les déplacements de longue et moyenne distance entre les grands pôles de la région grenobloise et vers les territoires limitrophes ;
- les dessertes urbaines et locales, pour les déplacements de courte et moyenne distance internes à l'agglomération grenobloise, aux pôles urbains et aux secteurs.

L'articulation entre ces deux échelles se fera par l'intermédiaire d'un système de pôles d'échanges.

Plus largement, les principales centralités devront

fonctionner comme des portes d'entrées sur leur territoire d'influence en bénéficiant pour cela d'un haut niveau de service intermodal.

Cette organisation des dessertes nécessite d'accroître la coopération entre les autorités organisatrices de transport qui interviennent sur la région grenobloise.

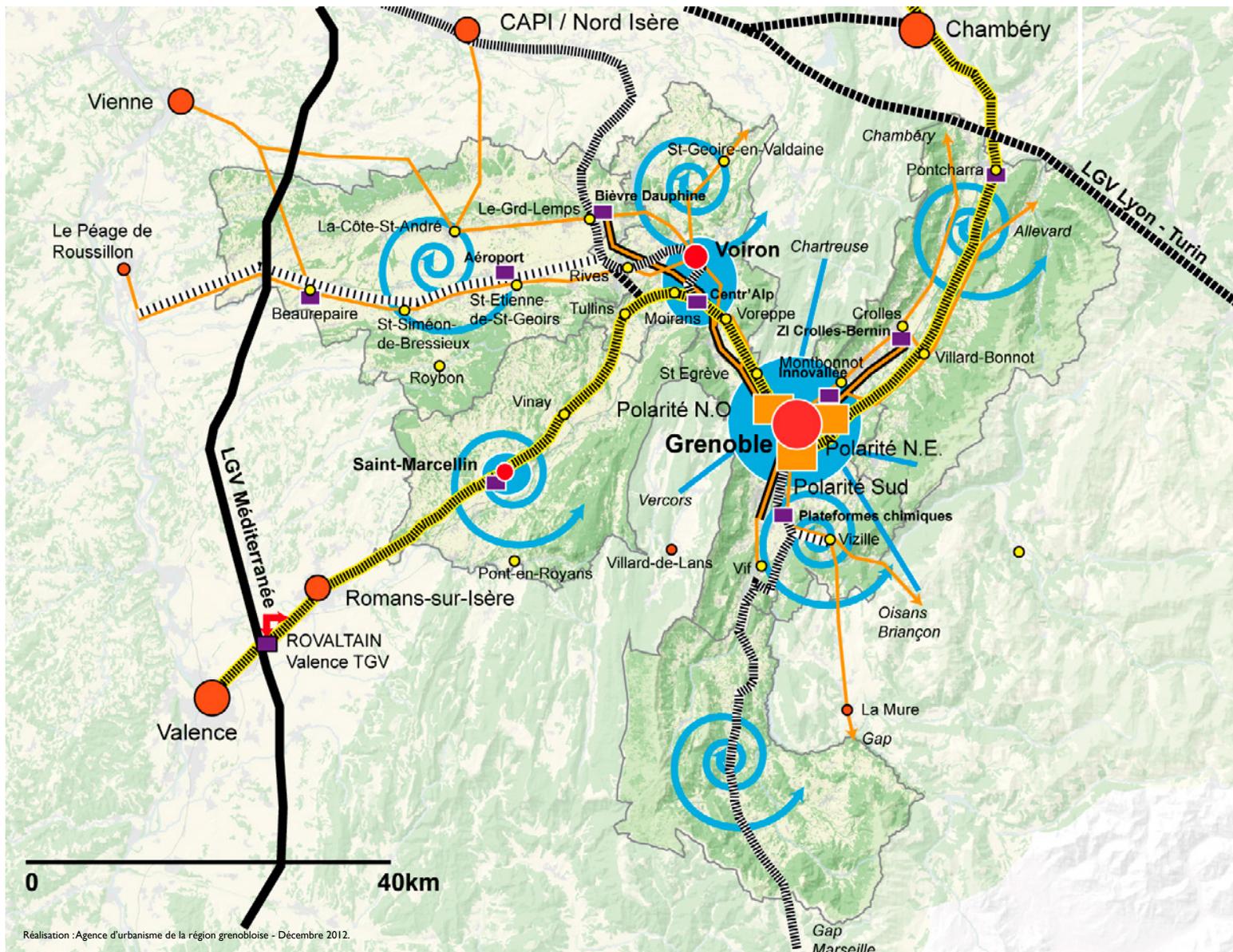
■ **Maîtriser l'offre routière, apaiser les vitesses et gérer le stationnement afin de réduire le trafic automobile**

Les politiques de voirie et de stationnement doivent veiller à :

- **Maîtriser le développement de l'offre routière**, concevoir différemment les projets de voirie et apaiser les vitesses sur les réseaux existants pour en optimiser l'usage. L'objectif ne doit plus être de « faire gagner le plus de temps possible à l'usager » mais plutôt de « lui apporter une plus grande fiabilité dans ses temps de déplacement et un plus grand confort de conduite ».

Concernant la desserte autoroutière, bien que globalement satisfaisante, il faut cependant envisager des aménagements qualitatifs des infrastructures pour apaiser leur traversée du bassin de vie (bruit, pollutions...), limiter leurs incidences sur le déplacement de la faune, voire restaurer cette capacité de déplacement, et améliorer leur intégration urbaine (coupures...). On prévoira, selon les contextes, des solutions de couverture partielle, une conception plus urbaine (mobilier, éclairage adaptée à la limitation de la pollution lumineuse...), un apaisement des vitesses (aménagement des bandes de roulement), des aménagements urbains et paysagers des abords immédiats, des dispositifs permettant de limiter la pollution des milieux et particulièrement des ressources en eau... On veillera enfin à ce que l'implantation de constructions le long de ces axes limite l'exposition de la population aux nuisances et pollutions.

Il s'agit également d'intégrer dès la conception des projets, les objectifs du SCoT relatifs à la réduction de l'exposition des populations aux nuisances et pollutions, à la préservation de la



Principes d'organisation des transports collectifs à l'horizon 2030 dans la région grenobloise.

Relier les pôles principaux

- Villes-centres
- Polarités du cœur de l'agglomération
- Grands sites d'activités
- Pôles principaux

Renforcer les dessertes métropolitaines

(déplacement entre et vers les principaux pôles)

- L'armature ferroviaire
- Étudier la remise en service des liaisons ferroviaires Jarrie-Vizille et Rives - St-Rambert d'Albon
- Électrification/modernisation de la ligne du Sillon Alpin et création d'un raccordement avec la LGV Méd.
- Voie ferrée en projet
- Armature « cars express » : trajets sur autoroute
- Armature « cars express » : trajets hors autoroute (principales lignes)

Améliorer les dessertes urbaines et locales

- Conforter le maillage TC interne aux villes centres et à leurs agglomérations
- Renforcer le maillage TC interne aux secteurs et les usages alternatifs de l'automobiles (covoiturage, autopartage, etc.)
- Liaisons TC vers les massifs (câble ou autre mode)

biodiversité et à la limitation de la fragmentation des continuités écologiques, à la prévention de la pollution des sols, des sous-sols et des ressources en eau, à la protection des espaces agricoles structurants, à l'équilibre des territoires, à l'amélioration de la qualité du cadre urbain, à la lutte contre la banalisation du paysage urbain (entrées de ville...) et à la sécurité routière.

- **Favoriser le développement de l'usage de la marche, du vélo et des transports en commun** notamment grâce à la requalification et au partage des espaces publics au profit des modes alternatifs à la voiture. La réduction des vitesses de circulation permettra en outre de réduire les emprises nécessaires aux voies de circulation.

- **Utiliser le stationnement comme un levier au service du report modal** (sous réserve d'une desserte suffisante par les transports collectifs) et de l'amélioration du cadre de vie urbain en favorisant notamment la réduction du nombre de places gratuites dédiées aux usagers pendulaires (stationnement de longue durée des employés) dans les espaces urbains centraux.

Vers un rééquilibrage de l'économie et de l'emploi, pour lutter contre la péri-urbanisation des territoires périphériques

Le déséquilibre de l'emploi par rapport à la population (65 % des emplois dans la Métro pour 55 % de la population) recouvre des réalités très différentes. Mais les territoires ont pointé comme un enjeu majeur la réduction de ce déséquilibre, en développant plus rapidement l'emploi dans les périphéries, tout en confortant le cœur économique de la région et l'ensemble de son économie présenteielle.

Objectifs

Quel développement économique ?

Permettre une croissance de l'emploi plus rapide en périphérie, tout en confortant le cœur économique régional et son économie présenteielle

En lien étroit avec l'organisation du territoire (cohérence urbanisme/déplacements ; cohérence emploi/habitat), la stratégie de développement économique de la région grenobloise cherche à :

- **Renforcer l'attractivité et le dynamisme** de la région grenobloise et stimuler la création d'emplois.
- **Contribuer au rééquilibrage des territoires**, en favorisant la création d'emplois dans les secteurs où le nombre d'actifs est nettement supérieur au nombre d'emplois.

■ **Localiser les « activités compatibles avec la proximité de l'habitat »** (en particulier les commerces et les services) à l'intérieur des espaces urbains, pour **contribuer aux objectifs de mixité urbaine** et de ville des courtes distances et **réserver les zones d'activité à l'accueil des entreprises** qui peuvent difficilement s'implanter ailleurs en raison de leur taille (emprises foncières), de leurs exigences de desserte ou des nuisances qu'elles génèrent et des risques technologiques qu'elles font encourir.

Une stratégie qui vise à satisfaire deux objectifs conjoints

Faire fonctionner la région grenobloise comme un grand bassin de vie, autour de ses activités les plus exceptionnelles et **renforcer son attractivité générale**.

Améliorer les équilibres de ses différents secteurs et ses fonctionnements internes (réduire les distances à parcourir, les engorgements routiers...).

À cette fin les collectivités locales doivent mobiliser l'ensemble de leurs moyens et les rendre encore plus performants, en :

■ **décidant d'agir plus souvent ensemble** ; en renforçant leurs coopérations et les solidarités, les collectivités locales pourraient influencer sur les localisations d'une part significative des activités lorsqu'elles s'installent ou changent de lieu et contribuer ainsi au rééquilibrage des territoires les plus dépendants.

■ **confortant l'ensemble des volets de l'économie locale** ; en plus de leurs actions stratégiques pour accompagner le développement du moteur économique métropolitain (activités technopolitaines, productives, de haute technologie, la recherche, l'université...), les collectivités doivent affermir leur économie présente, mais également leur tissu artisanal et les filières de proximité. Il s'agit de renforcer l'attractivité du territoire dans tous les domaines (habitat, tourisme, culture, qualité urbaine, paysagère et

environnementale...), pour capter une part plus importante de revenus provenant de l'extérieur (faire venir des touristes, garder ses jeunes, ses retraités...) et accroître la propension de chacun à consommer localement (réduire l'évasion du pouvoir d'achat et assurer sa diffusion dans toute la région grenobloise), tout en réduisant les besoins de déplacements. Il s'agit également d'optimiser la capacité d'accueil des espaces économiques, dans une logique de réduction de la consommation d'espace.

Pour l'équilibre

Agir ensemble pour accroître la proportion des emplois accueillis dans les secteurs périphériques et y conforter tous les éléments qui fondent l'attractivité et l'économie régionale

Pour atteindre une organisation économique plus équilibrée et cohérente avec l'organisation de leurs populations, les territoires ont décidé de travailler ensemble à l'échelle du bassin de vie. Ils comptent ainsi dégager les conditions et les moyens d'une plus grande maîtrise de leurs évolutions.

Il s'agit d'amplifier et de valoriser un mouvement de relocalisation d'un certain nombre d'activités, qui s'engage pour partie de lui-même (essentiellement pour des raisons de disponibilités foncières et de contraintes urbaines), mais de manière non maîtrisée et insuffisante.

Entre 1975 et 1990, les territoires périurbains ont accueilli 23 % des nouveaux emplois (et 89 % de la croissance de la population de la RUG), puis 53 % de 1990 à 2006 (et 77 % de la population).

Il faut désormais :

■ **Agir ensemble, à l'échelle du bassin de vie**, pour renforcer au maximum la part de l'économie dans les territoires voisins de l'agglomération, pour la rapprocher de leur poids de population et ainsi contribuer à améliorer l'organisation et le fonctionnement du territoire.

Et, en particulier :

■ **Conforter le pôle d'équilibre du Voironnais**, s'assurer de ses capacités de développement économique suffisantes, de l'emploi privé et public, de l'implantation de services et équipements d'enjeu de région

urbaine et de renforcer ses fonctions résidentielles.

■ **Conforter les grands espaces économiques stratégiques des territoires périphériques**, tels que les grands pôles technologiques du Grésivaudan, du Voironnais (Voreppe, Moirans), Bièvre Dauphine, le site économique de l'aéroport de Saint-Étienne de Saint-Geoirs, les sites de la chimie du Sud Grenoblois, les sites économiques proches des principaux pôles urbains, comme Saint-Marcellin, Vinay, Beaurepaire, La Côte-Saint-André, Tullins, Pontcharra, Villard-Bonnot, Vizille...

■ **Conforter les spécificités** de chaque territoire, développer leurs filières principales, renforcer les services à la population et les commerces, qui y sont souvent déficitaires.

■ **Assurer un développement équilibré des territoires ruraux** : tous les territoires ruraux ont également vocation à se développer de manière équilibrée, dans le respect de leurs spécificités ; ils doivent, à la fois, conforter l'emploi (en développant, par exemple, le télétravail), les équipements et services à la population et développer l'habitat, en cohérence avec leur développement économique.

Mais il faut aussi :

■ **Développer de nouvelles filières et l'ensemble des éléments nécessaires à**

L'attractivité de la région : de nombreux domaines de l'économie peuvent être concernés, en particulier les activités productives, moins sensibles à leur localisation à l'intérieur du bassin d'emplois. Plus généralement, ce sont tous les éléments de l'attractivité

locale qui doivent être renforcés : la qualité des espaces urbains et naturels, des sites touristiques, mais aussi une offre d'habitat adaptée aux besoins locaux (des actifs du secteur, des touristes, des retraités...).

Pour l'attractivité

Agir ensemble pour conforter les éléments du moteur économique de la région et la place centrale de la Métro dans ce dispositif, mais aussi l'ensemble de ses aménités (urbaines, naturelles, culturelles...) au bénéfice de l'attractivité régionale

L'accueil de nouvelles sources d'emplois et d'activités est évidemment une priorité, en particulier celles dont la vitalité nécessite une localisation dans les parties centrales du territoire : elles devront pouvoir s'y implanter.

Dans la région grenobloise, classée parmi les 12 principales aires métropolitaines qui structurent le territoire national, ceci concerne tout spécialement la recherche, l'université et les activités de haute technologie, qui y constituent le principal moteur économique et qui doivent aussi à ce titre, diffuser leurs capacités d'innovation dans tous les secteurs d'activité. Il faut également, que tous les territoires puissent dégager de ces efforts communs, les moyens financiers

de leur propre développement. Mais il faut aussi que tous ceux qui contribuent à des services communs à l'ensemble (les charges de centralité de toute nature) soient en situation de poursuivre leurs missions d'intérêt général.

La Métro doit en particulier disposer des moyens d'améliorer une attractivité, nécessaire et bénéfique à tous les territoires. Elle devra tout particulièrement renforcer la qualité de ses sites urbains les plus emblématiques, les capacités et les qualités de son offre d'accueil (hébergement, restauration, congrès, tourisme urbain, événementiel...), mais aussi renforcer l'offre d'habitat pour la rendre suffisante et adaptée aux besoins, pour en faire un atout de l'attractivité régionale.

Développer une stratégie foncière qui anticipe la localisation des futurs espaces économiques

Les collectivités doivent se donner les moyens de mobiliser tous les espaces nécessaires, en quantité, qualité et localisation, en prenant en compte, en amont, les enjeux environnementaux :

- À l'intérieur des espaces urbains, pour l'ensemble des activités économiques et des services compatibles avec une mixité urbaine et une proximité de l'habitat
- Dans chaque commune, pour les activités locales.
- Dans des zones d'intérêt commun pour l'essentiel des futurs espaces dédiés à l'économie : ces espaces doivent autant que possible être regroupés à

proximité des principaux pôles urbains, en cohérence avec l'offre de déplacement afin de favoriser les fonctionnements de proximité et l'usage des services urbains, et avec vigilance quant à la prise en compte des risques technologiques et la prévention de l'exposition de la population aux pollutions et nuisances.

- Le DOO doit prévoir la localisation des espaces économiques nécessaires pour les 20 prochaines années et répondre ainsi à l'ensemble des segments de l'économie. Il doit également préserver des capacités de développement à plus long terme, qui ne remettent pas en cause la mise en valeur des espaces naturels et agricoles qu'il souhaite préserver à très long terme.

Vers une offre de logements plus équitable et responsable

Un nombre d'emplois par habitant qui décroît dans les périphéries au profit de l'agglomération; une périurbanisation qui s'accélère et s'étend de plus en plus loin... L'ambition est d'agir avec force sur l'offre d'habitat pour réguler et anticiper les phénomènes, réduire les disparités, contribuer globalement à une meilleure organisation du territoire ainsi qu'à des fonctionnements plus durables et plus équitables.

Objectifs

Quelle offre d'habitat ?

Construire suffisamment pour répondre aux besoins, tout en utilisant l'offre comme un levier de rééquilibrage des territoires

En lien étroit avec l'organisation du territoire, la stratégie de développement de l'habitat dans la région grenobloise cherchera à :

■ **Produire des logements financièrement abordables** en nombre suffisant.

■ **Localiser en priorité l'offre de logement dans les pôles les mieux équipés ou situés à proximité des pôles d'emplois**, tout en permettant un développement maîtrisé des autres pôles.

■ **Localiser en priorité l'offre de logement à proximité des centres, des gares et des arrêts de transports collectifs les mieux desservis.**

■ **Concilier l'objectif** de « gérer l'espace de façon économe » avec celui de « produire une ville désirable et un cadre de vie de qualité ».

■ **Stimuler l'amélioration et la réhabilitation du parc** de logements existants notamment pour permettre leur mise aux normes énergétiques.

1 Répondre (en quantité et en qualité) à un fort besoin de logements tout en rééquilibrant les territoires

■ **Pourquoi produire du logement ?**

Le SCoT doit d'abord aider et inciter les territoires à

mieux répondre, en quantité et en qualité, à un besoin de logements qui reste fort : de l'ordre de 90 000 logements à l'horizon 2030 et environ 4 500 logements/an.

Il faut en effet produire des logements pour :

- Permettre l'installation de nouveaux ménages, en lien avec l'attractivité du territoire,
- Répondre aux évolutions de la démographie (vieillesse, natalité) et des modes de vie (séparations, décohabitation...),
- Fluidifier un marché où les insuffisances de l'offre génèrent tension et cherté,
- Développer le logement financièrement abordable (en locatif et en accession) en rattrapant les retards et les insuffisances et diversifier le parc existant, en particulier là où l'offre abordable est rare,
- Renouveler progressivement le parc existant, en particulier ses franges les plus déqualifiées.

■ **Où localiser la production de logements ?**

L'effort de production de logement doit aussi contribuer à une meilleure organisation du territoire, ainsi qu'à un cadre de vie et à des fonctionnements plus durables.

Ainsi, bien que les territoires aient toute légitimité à se développer à leur rythme et selon leurs propres caractéristiques, ils doivent le faire de manière plus équilibrée, pour offrir au plus près des lieux d'habitat, les emplois, services et commerces nécessaires aux besoins quotidiens de leurs populations, afin de faciliter l'adaptation

à un contexte grandissant de crise de l'énergie et de l'environnement.

Aujourd'hui, les secteurs périphériques et les « petites » communes périurbaines ou rurales accueillent la majeure partie de la croissance démographique de la RUG, sans que le développement économique et les services suivent au même rythme (les emplois, commerces et services et leur développement ayant tendance à se polariser dans le cœur de l'agglomération grenobloise ainsi que dans les villes centres et certains pôles principaux situés à l'extérieur de l'agglomération grenobloise). Pour réduire ces déséquilibres – qui alimentent la croissance du trafic automobile – il convient à la fois :

- D'accroître fortement le développement économique et l'offre de services dans les secteurs périphériques.
- D'infléchir la croissance démographique des secteurs périphériques (cette dernière devant tendre vers le taux de croissance démographique moyen de la RUG) tant que ces derniers n'ont pas « rattrapé » leur déficit d'emplois et de services par rapport à la population résidente. Cela implique d'y réduire provisoirement le rythme de construction de nouveaux logements et de concevoir cette offre nouvelle, en priorité pour les besoins propres à ces territoires.
- De polariser la croissance démographique vers les secteurs et les pôles les mieux dotés en emplois, commerces et services – notamment l'agglomération grenobloise ainsi que les villes centres et les pôles principaux – qui doivent tendre vers le taux moyen de croissance démographique de la RUG.
- De modérer la croissance démographique des autres pôles (cette dernière devant tendre vers le taux moyen de croissance démographique de la RUG) tout en leur permettant d'avoir un niveau de développement suffisant pour éviter toute dévitalisation démographique et pour leur permettre de maintenir et de développer leur offre locale de commerces, services et équipements.
- De localiser en priorité, au sein de chaque pôle, l'offre d'habitat dans et à proximité des centres villes, centres-bourgs et centres-villages, ainsi qu'à proximité des gares et des points d'arrêts les mieux desservis par les transports collectifs, conformément à la logique de la ville des courtes distances et au besoin de cohérence urbanisme/déplacements.

Ces objectifs impliquent une forte mobilisation de la puissance publique pour initier les « bons » projets (qualité, prix...), aux « bons » endroits (à proximité des pôles d'emplois et des services, des transports en commun...), se donner des outils adaptés pour maîtriser les espaces nécessaires et se donner des moyens d'ingénierie pour concevoir ces projets en concertation avec les populations locales.

■ Avec quel phasage, quelle mise en œuvre et quelle évaluation ?

Conformément à la loi ENE, le SCoT doit inscrire dans le DOO des objectifs de construction correspondant à cette stratégie de rééquilibrage progressif.

Compte tenu du contexte général (opérations engagées, capacités de réaction du marché et de ses acteurs, inertie des tendances en cours), il est souhaité d'éviter les ruptures trop importantes pour la vie des collectivités locales et de leurs populations. Il est ainsi proposé d'évaluer régulièrement (tous les 6 ans) la mise en œuvre des objectifs de construction de logements et le rééquilibrage de la croissance démographique entre les pôles et les secteurs, afin de permettre si nécessaire leur évolution (notamment au regard des grands équilibres, dans les domaines de l'emploi, de l'habitat, des commerces, et des services).

Les objectifs du DOO peuvent, en conséquence et si nécessaire, être amenés à évoluer dans le temps, pour s'adapter aux évolutions générales de la société comme aux évolutions locales. Ils peuvent également faire l'objet d'une gestion dans le temps et à l'échelle de chaque intercommunalité, dans le cadre de leurs documents de programmation ou de planification établis à l'échelle intercommunale, en compatibilité avec les grands principes définis par le SCoT. Chaque territoire peut donc décider localement des modalités de ses évolutions internes, tout en respectant les principes d'un développement équilibré des secteurs et de leurs différents pôles.

L'objectif du SCoT n'est pas de contraindre le développement des territoires, mais seulement de le conditionner à des équilibres qui garantissent un fonctionnement durable et une attractivité renouvelée de toute la région grenobloise, pour leur propre bénéfice.

2 Construire pour tous et mieux répondre aux enjeux sociaux et environnementaux

L'ensemble des secteurs et des communes s'engage également à mieux répondre aux enjeux sociaux soulevés par la question de l'habitat. Les principales difficultés en la matière s'expriment dans la ville dense, où se concentrent des problèmes de populations en difficulté, de qualité de l'habitat, d'espaces publics, de services et d'emplois spécifiques.

Mais pas seulement : dans les espaces ruraux éloignés se posent des problèmes de qualité de l'habitat, d'insuffisance d'emplois, de services, de formation, auxquels s'ajoute un problème structurel de déséquilibre et d'allongement des distances à parcourir au quotidien.

Il faut donc agir conjointement pour :

■ Améliorer l'accès au logement, en adaptant mieux la production à la demande et aux capacités des ménages

Il s'agit en particulier de construire plus, là où la demande est forte, et d'adapter les produits en termes de qualité, d'environnement et surtout de prix.

■ Diversifier l'offre d'habitat dans l'ensemble de ses composantes

Face à la multiplicité des besoins, cette diversification doit concerner non seulement le type d'habitat (individuel, collectif...), les statuts (accession, locatif), mais aussi les formes urbaines (immeubles, habitat intermédiaire, groupé...), ainsi que les prix et les localisations (centres urbains, quartiers résidentiels...).

■ Renforcer et mieux répartir l'offre de logement social accessible, sur l'ensemble des territoires

C'est toute la gamme des logements sociaux et des logements à prix modérés, qui doit faire l'objet d'un effort très important de la puissance publique. La demande reste très forte pour ce type d'habitat, à condition bien sûr qu'il soit de qualité et situé dans des espaces offrant les services nécessaires et un environnement attractif.

Les moyens et les volontés pour appliquer la loi SRU doivent encore être renforcés. L'offre de logement social accessible doit être à la fois accrue et mieux répartie, au bénéfice des territoires bien équipés et

desservis en transports en commun et où la mixité sociale est encore insuffisante, ce qui permettra de ne pas accroître outre mesure cette offre et les demandes sociales dans les quartiers déjà largement pourvus.

Le logement social doit devenir une vitrine de la performance énergétique et environnementale par son exemplarité, tout en contribuant à une maîtrise des charges pour les locataires.

■ Favoriser la mixité sociale et réduire la fragmentation sociale et spatiale, par des politiques et des actions publiques qui corrigent les effets du marché

Il faut, pour des raisons d'équité et de contribution à l'effort général, que les territoires urbains les plus favorisés et les plus attractifs (qui sont souvent très déficitaires en logement social) contribuent fortement à la diversification de leur parc, en particulier dans leurs pôles les mieux équipés.

Il est également nécessaire de concentrer et de prioriser les actions (urbaines, économiques, culturelles et sociales) pour revaloriser les quartiers urbains les plus en difficulté et réduire les inégalités sociales entre les territoires.

Il convient aussi d'améliorer l'image et l'attractivité des communes plus ouvrières, ainsi que les conditions de vie et l'image des quartiers défavorisés, pour y renforcer l'accueil des classes moyennes qui souvent, faute d'offres adaptées, font le « choix » d'un périurbain de plus en plus lointain.

■ Accroître fortement les politiques publiques en faveur de l'amélioration et de la réhabilitation du parc existant

Une partie du parc existant (part importante dans certains secteurs) souffre à la fois de dégradations, d'un manque d'attractivité des logements qui ne répondent plus aux normes et aux conditions de vie contemporaine (notamment le parc privé des années 50/70) et de la faiblesse de ses qualités thermiques et énergétiques (source de gaz à effet de serre, inconfort et charges importantes).

Aussi, pour réduire la nécessité de construire de nouveaux logements et d'investir de nouveaux espaces non bâtis, la puissance publique se doit d'intervenir, en priorité pour remettre sur le marché ou revitaliser

ces logements anciens, tout en veillant à préserver leur vocation sociale, surtout lorsqu'ils sont situés à proximité des services, et de requalifier les quartiers les plus en difficulté.

Dans la plupart des centres anciens, des opérations impulsées par la puissance publique devront viser une réduction des dépenses énergétiques, l'amélioration des normes de confort et d'habitabilité des logements existants et de leur environnement urbain (prolongements privatifs extérieurs, présence d'espaces verts et de la nature en ville), afin de répondre aux besoins des familles. Celles-ci en effet, faute d'une offre attractive, se délocalisent dans des périphéries de plus en plus éloignées.

Il convient, en outre, de permettre le maintien des personnes âgées à domicile.

Pour les quartiers défavorisés ou relevant de la politique de la ville, l'enjeu est d'atteindre un niveau acceptable en termes de qualité urbaine et d'équilibre social, pour en modifier suffisamment l'image et le cadre, afin qu'ils puissent contribuer à l'attractivité générale de la ville et à la dynamique globale du territoire.

■ **Inciter à la rénovation permanente du parc d'accueil touristique**

L'Isère représente la 3^e capacité d'accueil des départements de Rhône-Alpes avec 80 % des lits en montagne, 14 % en plaine et collines et 6 % dans l'agglomération grenobloise.

Son parc d'accueil touristique montagnard est, dans sa majorité, vieillissant, et comporte une vacance relativement importante qui nécessite une mobilisation des outils dédiés à la réhabilitation de l'habitat et à l'action foncière. L'extension ou la création de pôles touristiques devra donc s'accompagner d'offres immobilières adaptées aux projets et aux conditions du développement durable.

■ **Diminuer les consommations d'énergie (et émissions de gaz à effet de serre liées) et favoriser le recours aux énergies renouvelables**

Pour les bâtiments existants, une politique ambitieuse de rénovation et de réhabilitation thermique pour maîtriser les consommations et diminuer la précarité énergétique, en particulier pour le logement collectif privé, doit être mise en place avec le soutien des collectivités locales afin de :

- développer des formes urbaines et un habitat économes en énergie (et favoriser l'émergence des éco-quartiers et du bâti passif) ;
- favoriser, dès la conception des zones à urbaniser et des projets d'aménagement, les systèmes mutualisés de production d'énergie décentralisée, soit par raccord à un réseau de chaleur existant, soit par création ;
- encourager le recours aux énergies renouvelables en valorisant les potentiels locaux (bois-énergie, solaire, hydraulique, éolien...) dans l'habitat collectif et individuel, dans la construction et la rénovation.

■ **Prévenir l'exposition de la population aux pollutions atmosphériques et aux nuisances sonores**

Afin de répondre à cet objectif, le DOO doit définir les précautions à prendre en compte dans les documents d'urbanisme. Il précisera en particulier les objectifs de prévention à développer pour les zones urbaines déjà bâties ainsi que pour les projets situés aux abords des voies génératrices de pollution atmosphérique et de nuisances sonores. Il précisera également les enjeux liés à la diminution des pollutions atmosphériques générées par les systèmes de chauffage au bois des particuliers.

■ **Lutter contre la banalisation du paysage urbain**

Pour répondre à cet objectif, le DOO doit développer des orientations visant à garantir une bonne intégration des constructions et des réhabilitations dans le paysage (notamment en termes d'adaptation à la topographie et d'encadrement de la colorimétrie par les documents d'urbanisme), ainsi qu'une préservation et une valorisation de l'architecture traditionnelle remarquable.

Vers une meilleure répartition des implantations commerciales

Autre conséquence d'une périurbanisation intensive et d'un développement incontrôlé du territoire, la répartition du commerce est très déséquilibrée, dominée par de grandes zones de périphérie qui ont contribué au déclin du commerce citadin et de l'animation sociale au cœur des villes.

De ce fait, l'organisation spatiale et qualitative de l'offre commerciale est un enjeu majeur des territoires du SCoT pour regagner en dynamisme et en attractivité, tout en limitant les déplacements.

Objectifs

Vers quelle organisation de l'offre ? Réinviter le commerce dans la ville au service de la proximité, de la qualité de vie urbaine et sociale

En lien étroit avec l'organisation du territoire, la stratégie de développement et de localisation de l'offre de commerces, services et équipements dans la région grenobloise cherchera à :

■ **Favoriser une plus grande proximité** dans les pratiques d'achat, de consommation et de recours aux services publics, ce qui implique de développer ou de maintenir l'offre en cohérence avec la hiérarchie souhaitable des pôles urbains et de leur aire d'influence.

■ **Favoriser la mixité urbaine et la ville des courtes distances** grâce à une localisation prioritaire des commerces, des services et des équipements dans les espaces et pôles urbains centraux, mais aussi grâce à la transformation en quartiers urbains mixtes de certaines zones commerciales bien localisées.

1 Envisager de nouveaux types d'investissements et de nouvelles pratiques qui répondent à la diversité des enjeux et anticipent les évolutions

Tous les territoires du SCoT considèrent le commerce comme un équipement essentiel de la ville et de la vie sociale. Aussi souhaitent-ils communément définir de nouvelles orientations pour l'organisation territoriale de l'offre.

Il s'agit d'arrêter le mode de développement du commerce qui depuis plus de trente ans déséquilibre les territoires, dévitalise les pôles urbains et provoque d'importants dysfonctionnements urbains et environnementaux.

Le commerce doit, bien entendu, conserver toute sa vitalité, ses capacités d'investir et d'innover. Mais il doit aussi répondre aux nombreuses attentes sociales, environnementales, urbaines et anticiper sur des évolutions (vieillesse, crises énergétiques, environnementales, financières, sociales...) qui exigent de nouveaux types d'investissements et de nouvelles pratiques.

■ **Revitaliser les centres villes**

Tous les commerces dont la nature justifie l'intégration dans la ville doivent être réalisés à l'intérieur des espaces centraux des communes, à proximité des commerces et des services existants. Le DOO

précisera les modalités de mise en œuvre de cette stratégie, qui vise à ne plus séparer l'offre commerciale des autres services urbains.

La ville doit retrouver toute sa diversité, ses capacités d'attractivité et les moyens d'améliorer ses qualités urbaines. Elle doit redevenir un espace de vie capable d'offrir aux populations de son périmètre d'influence, tous les services quotidiens de proximité et certains services plus exceptionnels.

La diminution des distances de déplacement ainsi engendrée devrait en outre favoriser la réduction de la part des véhicules particuliers et augmenter celle des transports en commun et des modes doux, contribuant ainsi à réduire les gaz à effet de serre.

■ **Arrêter la création et l'extension en périphérie des villes des grandes zones de commerces quotidiens et des grandes surfaces généralistes**

Les espaces commerciaux de périphérie conservent cependant un intérêt spécifique pour tous les commerces qui, par leur nature, peuvent difficilement s'insérer dans les milieux urbains habités.

Le DOO définira ces commerces et les conditions d'évolution de ces zones périphériques. Ces espaces économiques, souvent stratégiques doivent faire l'objet de mutations volontaires et qualitatives au bénéfice des commerces non compatibles avec l'habitat, mais aussi pour accueillir les multiples activités économiques, non commerciales, dont la région a besoin.

2 Limiter les concurrences territoriales aux effets contre-productifs

■ **Définir une hiérarchie des pôles urbains et leurs périmètres d'influence recherchés**

Le DOO élaborera une hiérarchie des pôles urbains et leurs périmètres d'influence recherchés. Ceux-ci permettront de définir la nature et l'importance des projets commerciaux qui s'implanteront dans ces pôles, suivant leur position dans cette hiérarchie.

■ **Prévoir un seuil maximal pour les surfaces commerciales, selon les territoires qui les accueillent et qu'elles desservent**

Cette orientation vise à limiter les impacts et les dysfonctionnements induits par des zones d'influence devenues trop importantes et à réduire les concurrences territoriales qui limitent les capacités à travailler ensemble. Elle entend également promouvoir les qualités urbaines et sociales des villes et les services de proximité, que chaque commune doit pouvoir apporter à ses populations.

■ **Améliorer l'insertion urbaine des grandes surfaces commerciales existantes, qui sont en situation de centralité urbaine potentielle.**

Ces grandes surfaces, en situation périphérique à l'origine (repérées en tant que telles dans le DOO), sont devenues des espaces commerciaux de centre urbain ou sont en situation de le devenir. Des projets de centres urbains mixtes y seront développés et pourront intégrer ces surfaces commerciales existantes. Dans ce cas, le seuil maximal prévu ne fera pas obstacle à la démolition de ces grandes surfaces existantes, à leur relocalisation et à leur reconstruction intégrée à l'intérieur de ces nouvelles centralités, mais à surfaces de vente et de stationnement constantes.

Quel niveau de qualité ?

- 71 Vers une protection et une valorisation coordonnées des espaces naturels, ruraux et urbains, pour lutter contre l'étalement urbain

PADD PARTIE

3

La proximité

L'ambition de la qualité de vie



Un projet d'aménagement
du cadre de vie

Quel niveau de qualité ?

Cette échelle permet d'aborder les questions du cadre et de la qualité de vie en tous points du territoire. On est ici placé face à nos aspirations individuelles et à nos perceptions de tout ce qui nous entoure, c'est-à-dire l'ensemble des espaces naturels et urbains.

Comment construire un cadre de vie qui nous plaise, qui réponde à la fois à nos besoins de regroupement, d'interactions sociales et à nos aspirations en matière de confort, de calme, de sécurité, d'intimité, d'espace et de nature ? C'est le domaine des projets d'aménagement et de construction, généralement gérés à l'échelle communale à travers les permis de construire, ZAC, lotissements, PLU...

Malgré son cadre alpin exceptionnel et en raison des développements urbains très rapides et mal maîtrisés, la région grenobloise n'a pas su créer un cadre urbain général de qualité. C'est pourquoi les populations qui le peuvent cherchent à s'installer en périphérie des villes, consommant d'importants espaces naturels et agricoles et dégradant les plus sensibles.

Les marges de progrès sont, à cette échelle de proximité, très importantes. Le SCoT, éventuellement complété par des schémas de secteurs et les PLU, est un outil essentiel qui pourra donner une nouvelle impulsion pour mettre en œuvre des démarches d'aménagement plus qualitatives et respectueuses de l'environnement.

Rendre la ville plus désirable est un enjeu de première urgence pour la satisfaction duquel les territoires vont devoir, ici encore, innover.

Sous la pression croissante d'un développement urbain trop fortement consommateur d'espace et peu réfléchi, la qualité du cadre de vie s'est dégradée.

Afin d'y remédier, le PADD prévoit deux grandes orientations :

- **Mettre en valeur et préserver l'ensemble des espaces naturels, agricoles et forestiers.**
- **Investir en priorité dans les espaces urbains existants (et non plus dans leurs périphéries) pour intensifier la ville et la rendre plus attractive.**

Vers une protection et une valorisation coordonnées des espaces naturels, ruraux et urbains pour lutter contre l'étalement urbain

Certes la consommation d'espace pour les besoins de l'urbanisation semble moins effrénée. Elle n'en est pas moins inquiétante puisqu'elle s'attaque aujourd'hui aux espaces naturels, agricoles et forestiers les plus sensibles, voire les plus risqués, qui contribuent par ailleurs à la valeur et à la qualité du cadre de vie. La région grenobloise entend préserver ou valoriser ces espaces selon leurs fonctions, tout en enjoignant à travailler par ailleurs à rendre la ville existante plus accueillante et désirable.

Objectif I

Pérenniser et valoriser les espaces naturels, agricoles et forestiers au sein d'une trame paysagère structurante

Le SCoT comportera dans le DOO une carte stratégique, indiquant une typologie des espaces naturels, agricoles et forestiers et permettant de définir les modalités de leur préservation et de leur mise en valeur. Les fonctions de cette carte sont les suivantes.

1 Définir, préserver et valoriser la trame verte et bleue



Schéma indicatif des principaux espaces naturels, agricoles et forestiers à préserver et à valoriser.

Les espaces naturels, agricoles et forestiers sont, et doivent rester, des atouts majeurs pour toute la région grenobloise. Le SCoT veut les traiter comme des potentialités et des ressources à valoriser de manière soutenable.

Il entend donc leur donner les moyens de renforcer leur biodiversité, le caractère naturel et rural qui en font un cadre de vie recherché et en faire les supports d'une économie agricole, forestière et touristique qui soit à la fois viable et durable.

-  Patrimoine naturel remarquable
-  Connexions naturelles terrestres
-  Connexions naturelles aquatiques

-  Espaces à dominante forestière
-  Autres espaces naturels et semi-naturels
-  Espaces à usages agricoles
-  Espaces urbains existants

Cette trame doit permettre à la région grenobloise de se doter d'une « armature verte » pérenne, au sein de laquelle pourra s'insérer un projet de développement du territoire, cohérent avec ses espaces naturels ainsi reconnus, dans la perspective d'anticiper les conflits d'usages avec les espèces protégées.

Elle vise en particulier à :

- **Préserver les richesses naturelles et tout spécialement les réservoirs de biodiversité, les espaces terrestres et aquatiques de grande qualité écologique, qui seront pérennisés**

et ne sauraient être remis en cause. Les enveloppes proposées dans le SCoT seront si nécessaire affinées et précisées à l'échelle communale dans les PLU.

- **Garantir les fonctionnalités écologiques du territoire, en préservant :**

- La forêt alluviale et les boisements humides, autant de milieux fragiles et riches, reconnus pour leur rôle fonctionnel.
- Les grandes continuités naturelles (forestières, humides...) et les espaces agricoles ; partie prenante de la trame verte, ils doivent rester

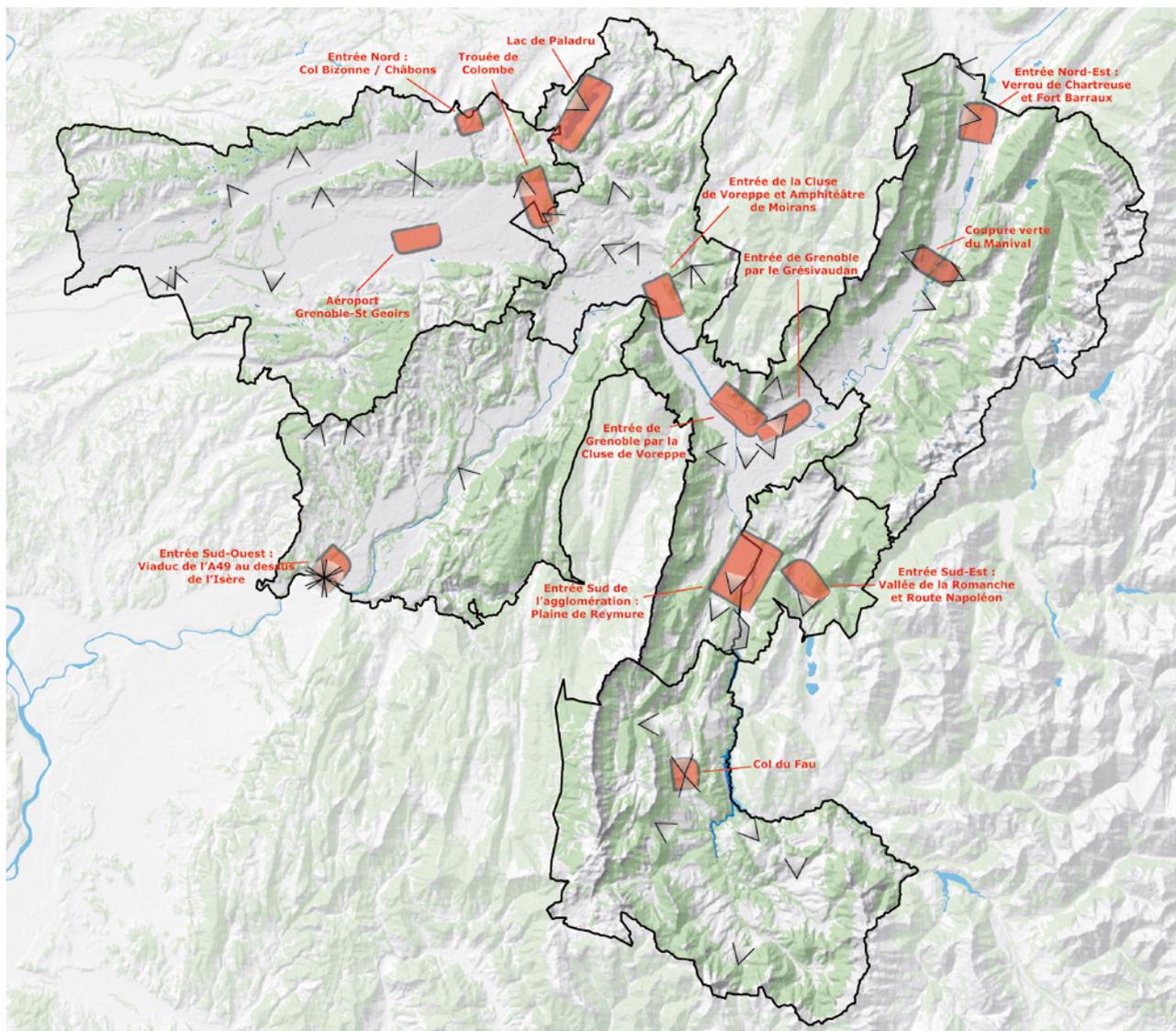
à l'écart de l'urbanisation.

- Les zones humides, dont le rôle fonctionnel et l'intérêt pour la biodiversité doivent être protégées de toute artificialisation et source de pollution.
- Les corridors écologiques, les connexions naturelles et les coupures à l'urbanisation. Constitués d'espaces naturels, terrestres, aquatiques, semi-naturels et agricoles, ils permettent de relier tous

les espaces d'intérêt écologique. Ils seront protégés de l'urbanisation à très long terme et leur délimitation sera traduite dans les PLU.

- Les secteurs de discontinuité à restaurer en réparant les effets néfastes de la fragmentation sur les continuités végétales et animales, constitués par les multiples obstacles du développement urbain (infrastructures en particulier).

2 Valoriser les éléments qui structurent le paysage



Cônes de vue et sites majeurs.

▵ Panoramas

✱ Points de vue

■ Sites d'enjeux majeurs pour la RUG

Source : BD-CARTHAGE © IGN 2002.
Union Européenne CORINE Land Cover 2006
ASTER GDEM METI&NASA 2009 AURG.

La qualité, la diversité et la cohérence des paysages naturels et urbains comptent parmi les grandes valeurs qui fondent l'attractivité d'un territoire. Tous ses éléments structurants, doivent faire l'objet d'une attention renouvelée, à l'occasion de tout aménagement.

Il s'agit notamment de :

■ **Préserver les principaux sites emblématiques** de la région des pressions urbaines incontrôlées (tout particulièrement des zones économiques, des carrières à flanc de montagne...).

■ **Valoriser les fronts visuels forestiers**, vecteurs d'identité et arrière-plan de nombreux paysages de la région et qui peuvent constituer des franges de reconquête de l'agriculture sur la forêt.

■ **Préserver et renforcer les qualités paysagères et environnementales des principaux sites touristiques**, et, d'une manière plus générale, de l'ensemble des éléments qui contribuent à l'activité touristique en montagne.

■ **Valoriser les routes** dans leur fonction de découverte et de mise en valeur du paysage en développant en particulier les routes touristiques à thème, en limitant la publicité intempestive...

■ **Préserver et améliorer la qualité des « entrées de ville »** et tout particulièrement, celles qui sont dégradées par des implantations commerciales, aux abords des voies à grande circulation.

■ **Instaurer des coupures à l'urbanisation** le long des voies, afin de limiter les développements urbains linéaires qui banalisent les territoires.

■ **Qualifier les abords des axes de transit** et renforcer leurs liens avec les rivières dont il faudra requalifier et entretenir les berges.

■ **Identifier et qualifier les limites stratégiques du SCoT** par des aménagements paysagers adaptés au contexte local.

Objectif 2

Pérenniser les limites des espaces naturels, agricoles et forestiers et réduire la consommation d'espace

Le SCoT comporte une carte pour la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers permettant de lutter contre l'étalement urbain, de contribuer à la viabilité des activités agricoles et sylvicoles, à la protection et à

la mise en valeur des paysages et de la biodiversité. Elle indique les limites extrêmes du développement urbain potentiel à très long terme.

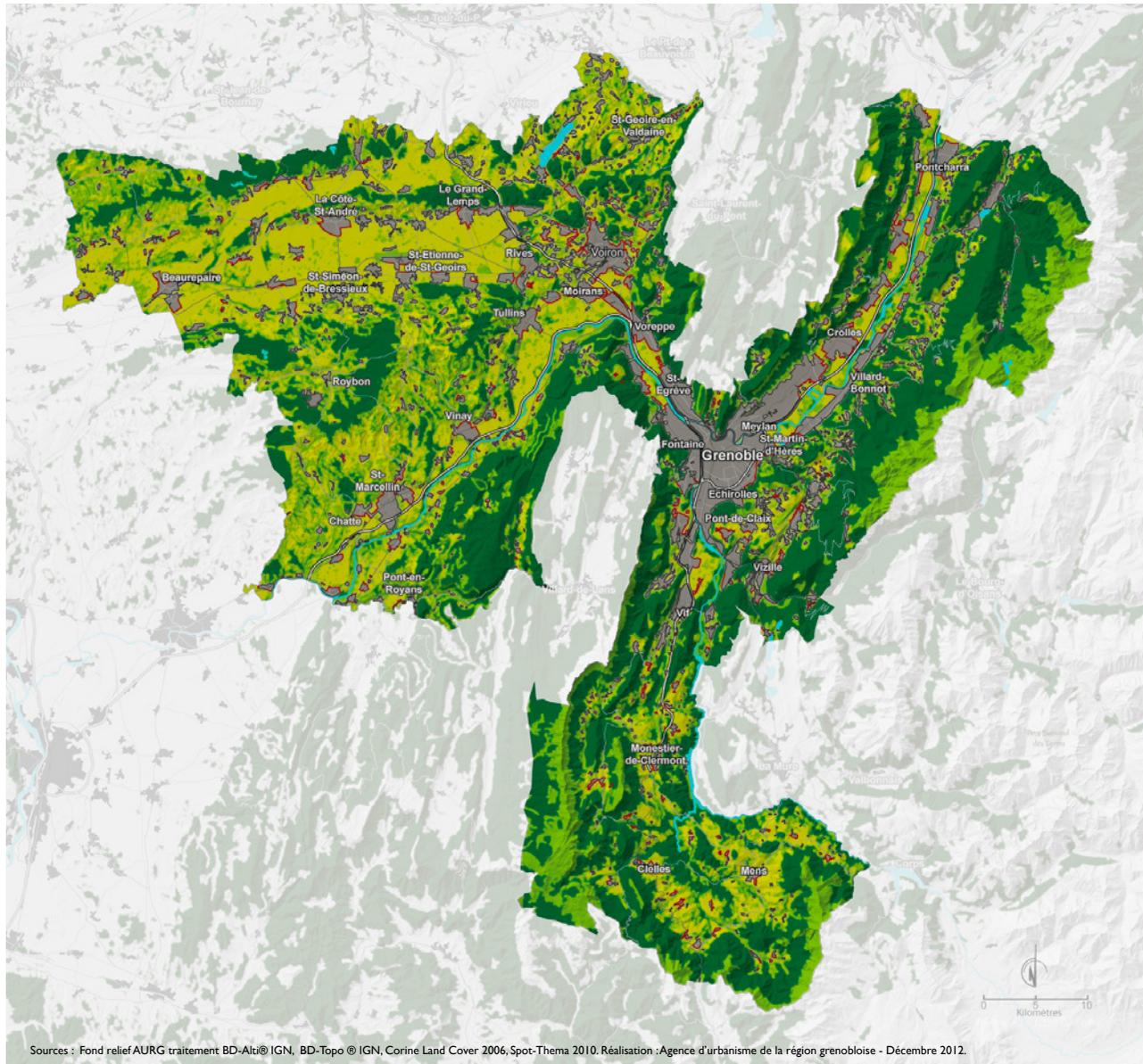


Schéma des limites pour la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers.

- | | | | |
|---|--|---|---|
|  | Espaces à usages agricoles |  | Espaces urbains existants et «potentiels» |
|  | Espaces à dominante forestière |  | Limites stratégiques |
|  | Autres espaces naturels et semi-naturels |  | Limites de principes à long terme |

Pour que ces limites aient un sens, elles doivent rester pérennes à très long terme et déterminer pour cela une quantité constante d'espace urbanisable. Il ne faudra pas demain se trouver en situation de repousser ces limites par manque de capacités de construction. Il faut donc réduire la quantité d'espace consommé par le développement urbain.

1 Réduire fortement et quantifier la consommation d'espace

Un mouvement « spontané » de réduction des surfaces consommées s'est engagé, en raison des contraintes géographiques, foncières et financières. Il s'agit de l'amplifier, et surtout de le maîtriser, pour en faire un atout pour la qualité du territoire. Cet objectif nécessite de respecter les orientations en matière de localisation visant à construire à l'intérieur des pôles urbains plutôt que dans leurs périphéries les plus lointaines. Il faut toutefois se donner des « garde-fous ».

C'est pourquoi, conformément à la loi, le SCoT définira des objectifs à atteindre en matière de consommation maximale d'espace, en les précisant selon les types d'habitat et les territoires. Il définira également des densités minimales dans certains types d'espaces urbains et des principes d'organisation économe de l'espace, incitant à une plus grande intensité des aménagements urbains.

2 Phaser le développement urbain

Il s'agit de faire face aux contraintes de la très grande quantité de surfaces classées urbanisables.

Le diagnostic a montré que les PLU disposent d'une quantité d'espaces urbains non bâtis, qui excède déjà certainement les besoins d'un développement bien conçu, même pour le très long terme. Le Schéma directeur avait cependant prévu des espaces d'extension éventuels, au-delà des limites des PLU.

Compte tenu de cette situation, exceptés certains cas qui seront définis (notamment en matière d'économie), les espaces potentiels d'extension inscrits dans le SCoT, au-delà des quantités disponibles dans

les PLU, resteront, dans un premier temps, classés en espaces naturels ou agricoles.

En outre, il faudra prévoir un phasage du développement urbain, permettant de préserver le plus longtemps possible les nombreux espaces à vocation agricole, ou ayant une valeur environnementale ou paysagère, inscrits parmi les espaces disponibles dans les PLU. Le développement urbain s'effectuera en priorité à l'intérieur et à proximité immédiate des espaces urbains centraux, ainsi que dans les espaces déjà occupés (densification) ou les « dents creuses » situées entre des espaces bâtis.

Les grands principes d'aménagement de la loi montagne seront ainsi valorisés sur l'ensemble de cette région alpine.

3 Engager une réduction des espaces urbanisables (dans le SCoT et les documents d'urbanisme locaux)

Compte tenu de la très grande quantité d'espaces urbanisables dans les documents d'urbanisme et de la volonté de lutter contre la consommation d'espace, d'intensifier la ville et de préserver à très long terme un maximum d'espaces naturels et agricoles, les territoires souhaitent s'engager dans un processus de réduction des espaces constructibles selon un principe de réalisme par rapport aux potentiels urbains existants et aux objectifs de production de logements du SCoT. Cette réduction passe tout d'abord par la redéfinition de l'ancienne enveloppe urbaine du Schéma directeur, en faisant sortir en priorité les zones humides, les espaces à enjeu de biodiversité, agricoles, forestiers et paysagers, ainsi que les zones soumises à des risques naturels ou technologiques.

L'actuel projet définit les modalités et les contenus de cette réduction dans le cadre de la mise en œuvre. Il tient compte, en particulier, des limitations à la constructibilité des zones urbanisables apportées par les PPRI, PPRN et PPRT applicables ou en cours d'élaboration, en garantissant toutefois la possibilité de mobiliser tous les espaces nécessaires à la mise en œuvre de sa stratégie économique.

Objectif 3

Investir dans les espaces urbains existants, les intensifier et les rendre plus désirables, pour lutter contre l'étalement urbain

Comment permettre aux habitants de faire le choix de vivre en ville, plutôt qu'en périphérie ? En y améliorant significativement le cadre et la qualité de vie. Les territoires de la région grenobloise souhaitent lutter contre les tendances à la périurbanisation et à l'étalement urbain, en agissant directement sur leurs principaux fondements. Il faudra tendre en priorité à rendre la ville plus accessible (augmenter ses capacités d'accueil et limiter les prix) et plus désirable (agir sur tous les facteurs de son attractivité). Ces objectifs nécessitent une plus grande implication de la puissance publique, pour assurer l'émergence de projets plus nombreux et de très bonne qualité, à l'intérieur des espaces urbains les mieux équipés. Il faut remplacer une grande partie des investissements publics consacrés à l'extension des villes, par des investissements permanents à l'intérieur des villes, des bourgs et des villages existants. Pour accroître les capacités d'accueil, le DOO définira des règles incitant à l'intensité urbaine

1 Une ville plus désirable

■ **Renforcer la diversité des fonctions urbaines et la qualité des services :** la ville doit se diversifier et se donner les capacités d'accueillir tous les services, commerces et équipements nécessaires à ses habitants. Il faut non seulement les autoriser et se donner les espaces nécessaires, mais aussi les refuser dans les zones économiques de périphérie (plus accessibles, moins contraignantes, moins chères...), à l'exception des commerces de restauration et des services nécessaires aux entreprises et à leurs employés à proximité immédiate de leurs lieux de travail.

■ **Valoriser la qualité et la place des espaces publics dans le fonctionnement des villes :** il s'agit de lutter contre la banalisation des espaces et des paysages urbains. Le SCoT doit dire ce qu'il attend des documents d'urbanisme, pour inciter à une plus grande qualité et diversité d'usages de ces espaces.

■ **Favoriser la présence de la nature et de l'eau dans la ville pour des enjeux de qualité du paysage urbain, climatiques et sanitaires :** les liens entre les espaces urbains et naturels, et en particulier avec la montagne, doivent être valorisés. La région grenobloise veut créer ou conforter les coulées vertes qui pénètrent dans les espaces urbains les plus denses. La présence de l'eau et de la nature, qui contribue à rafraîchir et humidifier l'air des bourgs et des villes, doit être renforcée. Les berges des rivières et canaux doivent également être mises en valeur, notamment dans les espaces urbains.

Dans une région sujette aux fortes canicules, et en particulier dans les espaces soumis aux îlots de chaleur urbains, ce renforcement du patrimoine végétal et de la présence de l'eau doit être associé à la limitation de la minéralisation des sols et à un travail sur la nature des matériaux et leur couleur (particulièrement pour les toitures et les sols). Pour s'adapter au changement climatique et favoriser le confort thermique en milieu minéralisé, la végétalisation et l'eau doivent être partie prenante des projets d'aménagement.

■ **Qualifier les nouveaux projets, en valorisant les éléments du patrimoine et les quartiers concernés :** les nouveaux projets doivent mieux garantir le respect du patrimoine et des particularités locales. Il faut valoriser l'identité de chaque territoire, par des formes urbaines respectueuses de l'histoire et des traditions, sans toutefois empêcher l'innovation architecturale, la végétalisation des bâtiments ou l'utilisation des énergies renouvelables, ainsi que des techniques contemporaines de réduction énergétique et sonore. Afin d'améliorer l'acceptabilité des nouvelles opérations à l'intérieur des espaces urbains occupés, celles-ci doivent, chaque fois que possible, s'accompagner d'une amélioration de la qualité des espaces publics et de l'apport de nouvelles aménités et de nouveaux services pour l'ensemble des quartiers concernés.

■ **Réduire les nuisances urbaines** : la ville doit trouver de nouveaux équilibres entre ses besoins d'attractivité, d'animation et de calme résidentiel. La maîtrise des trafics et du stationnement constitue un enjeu majeur. Il faut privilégier les modes doux et réduire la place de la voiture en ville, sans en empêcher un usage raisonné, souvent nécessaire à l'attractivité des services urbains. On privilégiera les voies lentes et à double sens, pour éviter de rallonger les parcours et pour améliorer la compréhension et l'usage de la ville.

2 Une ville plus intense

■ **Réduire les freins à la densité** : le DOO préciser les cas où le COS n'est pas souhaité comme moyen de maîtrise des projets.

Il faut veiller à ne pas imposer des reculs systématiques par rapport aux voies et aux limites séparatives tout en adoptant les solutions permettant de prévenir l'exposition de la population aux nuisances sonores et pollutions. Ce sont ces « règles ordinaires » des PLU, qui ont souvent conduit à la dé-densification et à la banalisation des espaces urbains.

■ **Définir des principes plus qualitatifs**, pour assurer l'intégration urbaine des projets et inciter à une plus grande attention à leur environnement urbain et humain : Il faut donc innover en matière d'approche juridique et inciter les PLU à définir des dispositions plus qualitatives (notamment pour définir les modalités de prise en considération des constructions voisines et de leurs habitants). Il s'agit de rechercher des modalités permettant d'accroître l'intensité et la qualité des projets, à travers une plus grande participation de leurs riverains. On pourrait dire qu'il s'agit de donner une assise réglementaire aux débats qualitatifs et subjectifs qui sous-tendent généralement l'élaboration et l'autorisation des projets urbains.

■ **Prévoir des densités minimales**, en priorité à l'intérieur des centres urbains, aux abords des transports collectifs performants : on s'attachera, en particulier, à renforcer les liens entre urbanisme et transport. Les « contrats d'axes » permettant d'améliorer l'efficacité des transports collectifs et de consolider l'armature urbaine existante, par la création de projets urbains concertés aux abords des axes de transports collectifs structurants, seront généralisés. L'objectif est de conforter l'offre d'habitat autour des arrêts les plus adaptés, en raison de leurs qualités d'insertion dans l'organisation urbaine du territoire. Ces projets pourront développer une offre de services adaptés aux besoins de leurs usagers, venant offrir des complémentarités aux centres urbains existants, mais sans créer de situations concurrentielles qui pourraient les fragiliser.

■ **Conforter, densifier, réhabiliter le parc existant et assurer sa qualification urbaine et énergétique** sont des voies prioritaires pour intensifier la ville et limiter ainsi la consommation d'espace. De la même manière, la densification, la requalification des zones d'activités existantes et le renouvellement des friches industrielles et touristiques, doivent devenir des modalités privilégiées pour assurer une part significative du développement économique durable de la région.

PADD PARTIE

4

Les outils de la mise en œuvre

L'ambition de l'efficacité
des politiques publiques



**Quels moyens mettre en œuvre
pour une action collective performante ?**

Quels moyens développer pour une action collective publique efficace?

Les grandes lignes de la stratégie de la région grenobloise sont posées ; les objectifs sont clairement identifiés pour promouvoir un aménagement et un développement durables du bassin de vie, à toutes ses échelles de fonctionnement et de gouvernance et pour l'ensemble des thématiques à enjeux forts. Ils sont le fruit de longs échanges entre les diverses collectivités et témoignent de leur capacité à harmoniser leur vision de l'avenir de leurs territoires... C'est un acquis fort, mais, à ce stade, pas encore un gage d'efficacité. La question est donc posée : comment aborder le plus efficacement possible l'ensemble des champs de l'aménagement du territoire ? La réponse est en partie dans les enseignements des expériences du passé et des autres territoires : ils montrent qu'au-delà des objectifs que l'on peut se donner, **c'est surtout à partir des conditions et des moyens d'un travail en commun inscrit dans la durée et la régularité, que les élus et les acteurs du bassin de vie de la région urbaine grenobloise sauront œuvrer ensemble à un développement durable et à une vie meilleure pour l'ensemble des populations.**

Les actions passées montrent bien que l'efficacité de l'action publique et des documents de planification est le plus souvent contrainte par de nombreuses difficultés, des situations de blocage et des insuffisances de moyens... Plus ambitieux et fédérateur, conscient de son champs d'action nécessairement bordé, le SCoT doit donc permettre de passer à une étape supérieure : il représente l'opportunité de réduire les concurrences entre les territoires et de renforcer les solidarités, en construisant un espace partagé, cadre de concertation et de cohérence, et en se dotant de moyens d'ingénierie communs. Forts notamment du bilan du schéma directeur, les territoires s'engagent ici à contribuer au succès du SCoT par la mise en place des conditions, des moyens et des outils pour agir.

Quels moyens mettre en œuvre pour une action collective performante ?

1 **Consolider le périmètre de la grande région grenobloise comme échelle pertinente pour réguler ensemble le développement**

Pour maîtriser des évolutions qui souvent leur échappent, les territoires de la région grenobloise se sont accordés sur la nécessité d'élaborer un SCoT à l'échelle de leur bassin d'habitat, d'emplois et de déplacements. C'est bien dans ce vaste marché de l'habitat, de l'emploi et des déplacements, qu'ils ont pu croiser leurs politiques publiques et en tirer les conséquences exigeantes qu'aucun d'eux ne pouvait envisager pour son seul périmètre. Ils appellent à une concertation renforcée et une mise en cohérence systématique des politiques publiques.

En effet, malgré la difficulté de partager des compétences accordées à chacun par les lois de décentralisation, ils s'accordent sur la nécessité d'amplifier ce travail collectif. Ils ont également montré que celui-ci pouvait s'effectuer dans le respect du cadre institutionnel actuel et des responsabilités de chacun.

C'est pourquoi ils souhaitent poursuivre dans cette voie et construire les modalités d'une concertation renforcée et d'une mise en cohérence systématique de leurs politiques publiques. Ils sont, à ce titre, ouverts à un élargissement éventuel du périmètre aux territoires des deux Parcs naturels régionaux et du Sud Isère qui participent manifestement de ce même bassin de vie.

2 **Faire de l'offre de déplacement un véritable outil d'incitation à l'équilibre des territoires et à la ville de proximité**

Le diagnostic (analyse du passage de la ville pédestre à la ville automobile) a mis en évidence qu'on ne pouvait plus seulement considérer l'offre de déplacement comme une réponse au besoin de se déplacer et d'échanger, mais aussi comme un puissant moyen de faire évoluer l'organisation des territoires en modifiant la localisation des activités économiques, des logements et des services. Il a aussi montré les raisons des dysfonctionnements du système actuel et de ses

impacts sur l'environnement et la santé.

Il faut donc aujourd'hui innover et inventer une nouvelle manière de concevoir cette offre. Les territoires souhaitent dorénavant qu'elle soit conçue comme un outil au service d'une organisation durable du bassin de vie et d'un meilleur équilibre entre les différents secteurs.

Il s'agit de soutenir :

- La répartition de la croissance démographique, des activités, commerces et loisirs, favorisant la réduction des besoins de déplacements et l'attractivité des modes alternatifs à la voiture.

- L'amélioration de l'environnement et du cadre de vie, par des objectifs de réduction des gaz à effet de serre et de réduction, voire de prévention, de l'exposition des populations aux nuisances et aux risques.

3 **Réduire les concurrences entre les collectivités locales et développer les coopérations**

La décentralisation a créé les conditions d'une plus grande autonomie des collectivités locales, mais aussi de concurrence à l'intérieur d'un même bassin de vie. Après avoir fait le constat des multiples inconvénients de cette situation, il faut là aussi innover et inventer les conditions d'une solidarité de la raison (elle concerne beaucoup les finances publiques). L'élaboration du SCoT constitue le moment de cette construction.

Il faudra que les collectivités inventent des conditions d'entente et de coopération permettant de réduire pour chacune d'elles l'impact financier des choix d'aménagement que le développement durable devrait les conduire à faire ensemble. Les territoires souhaitent rechercher des accords pour agir ensemble, non seulement pour conforter l'économie, mais aussi pour l'organiser de manière à ce qu'elle contribue à l'équilibre des secteurs.

À ce jour, l'aménagement de la branche nord-ouest de l'Y Grenoblois, entre la Presqu'île scientifique et Voiron peut d'ores et déjà être identifiée

comme secteur devant faire l'objet d'un aménagement concerté entre le Voironnais et l'agglomération grenobloise. De même, le projet de nouvelle polarité économique de Bièvre Dauphine sera l'une des premières concrétisations d'un partenariat inter-territoires associant le Pays Voironnais et la Communauté de Communes de Bièvre Est, qui souhaite être élargi à Grenoble-Alpes Métropole.

4 Faire de l'Établissement Public du SCoT le lieu de construction des décisions collectives

L'Établissement Public du SCoT, en regroupant tous les territoires, en invitant toutes les personnes publiques associées (État, Région, Département...) et de nombreux acteurs de la société civile, est devenu un espace commun central. Il a permis de partager les connaissances, de construire des diagnostics, de croiser les politiques publiques et les positions de chaque secteur pour enfin définir une stratégie commune.

L'élaboration du SCoT n'est qu'un point de départ. Sa mise en œuvre exige de poursuivre ce travail collectif pour lequel l'EP SCoT doit être conforté dans son rôle de « maison commune ».

Les territoires souhaitent en faire un espace permanent de concertation, un lieu où chacun vient croiser ses prérogatives (politiques publiques, grands projets économiques, d'habitat, de déplacements...) afin de construire des décisions collectives et demain, de les évaluer, ce notamment du point de vue des incidences environnementales et climatiques, pour réagir ensemble et définir de nouvelles orientations.

5 Se doter des moyens d'ingénierie et des outils fonciers, pour soutenir les politiques et les projets nécessaires à un développement soutenable

Pour que les territoires puissent construire cette cohérence à travers leurs politiques publiques, leurs documents d'urbanisme et leurs projets, ils doivent disposer des moyens d'ingénierie nécessaires. Ces moyens sont aujourd'hui assez nombreux dans la région grenobloise, mais ils sont répartis de manière assez inégale – avec une présence faible dans les territoires et les communes périphériques – et sont éclatés entre de nombreuses collectivités et organismes d'études.

Au-delà de la cohérence et de la lisibilité nécessaire, chaque territoire doit disposer des moyens de la mise en œuvre de ses politiques et de ses projets et être assuré du respect de ses prérogatives et de ses responsabilités. Mais, compte tenu de la complexité et des multiples difficultés (techniques, politiques, financières, sociales...) que comportent les travaux à conduire, il semble nécessaire d'envisager la mise en place dans le temps d'une ingénierie commune à l'échelle du bassin de vie. Elle devra être mandatée par l'ensemble des territoires et à la disposition de chacun d'eux et de ses acteurs.

Dans ce cadre les collectivités souhaitent profiter de la dynamique d'élaboration du SCoT pour s'engager dans la construction de cette ingénierie commune, en fédérant en un même lieu, à l'interface et sous la responsabilité de toutes les institutions publiques, les moyens stratégiques dont elles disposent aujourd'hui de manière isolée. Elles veulent faire de cet enjeu un élément essentiel de la mise en œuvre du SCoT et de leur volonté d'une plus grande efficacité, au service des populations et d'un développement harmonieux de toute la région grenobloise.

L'impulsion par la puissance publique de nombreux projets urbains et économiques, ainsi que la préservation et la mise en valeur d'espaces naturels et agricoles stratégiques, impliquent que les collectivités locales disposent d'outils d'actions foncières stratégiques pour l'ensemble de ces champs d'action. De vraies stratégies foncières devront être élaborées dans chaque domaine (habitat, économie, déplacements, agriculture, tourisme, environnement...) et

une action foncière publique globale et cohérente devra être conduite pour mettre en œuvre le SCoT. Les PLU et les volets fonciers des PLH seront des outils incontournables de cette stratégie.

À cette fin, les territoires pourront utilement envisager de mutualiser leurs moyens et d'agir ensemble, de manière coordonnée, à travers des outils fonciers communs, adaptés aux spécificités et aux besoins des différents territoires.

6 Mettre en place un dispositif pérenne et commun, du suivi de la mise en œuvre du SCoT

Ce dispositif permettant de veiller à l'efficacité du SCoT, en regard des principaux enjeux collectifs et d'en rendre compte, porterait sur :

- l'évaluation des incidences environnementales ;
- les transports et les déplacements ;
- la maîtrise de la consommation d'espace ;
- les implantations commerciales ;
- la production de logements.

Le suivi des indicateurs de l'évaluation environnementale a pour objectif une évaluation précise des évolutions et des actions engagées. Ces données seront largement diffusées à l'ensemble des territoires, mais également des acteurs et des populations, afin d'élaborer des diagnostics communs et permettre une mise en place concertée d'éventuelles mesures correctrices, tenant compte des évolutions locales et du contexte international. Le développement durable et la qualité environnementale deviendront ainsi les indicateurs essentiels de la pertinence du SCoT et de ses modalités de mise en œuvre.

Synthèse de la stratégie portée par la région grenobloise

